



**Résumé de la recherche qualitative de l'Enquête
sur le Plan d'action national des Premières Nations contre
l'itinérance**

janvier 2023

TABLE DES MATIÈRES

Résumé	i
Termes et expressions	1
1. Contexte.....	1
2. Résumé de la recherche qualitative.....	2
2.1 Objectifs et résultats.....	2
2.2 Enquête et réponses à l'Enquête.....	2
2.3 Entretiens avec des fournisseurs de services	7
2.4 Cadre d'analyse des données qualitatives.....	7
3. Comprendre l'itinérance parmi les Premières Nations	8
3.1 Définir l'itinérance parmi les Premières Nations.....	9
3.2 Expériences d'itinérance vécues par des membres des Premières Nations	20
4. Besoins et lacunes en matière de programmes et services.....	40
4.1. Préoccupations et besoins des communautés	40
4.2 Préoccupations et besoins des fournisseurs de services.....	44
5. Améliorations, partenariats et pratiques exemplaires.....	48
5.1 Amélioration des programmes et des services.....	49
5.2 Approches et modèles privilégiés pour l'avenir.....	51
5.3 Partenariat et collaboration.....	56
5.4 Pratiques exemplaires ou prometteuses.....	61
6. Plan d'action national des Premières Nations contre l'itinérance	67
6.1 Principes et approches du Plan d'action.....	68
6.2 Buts, objectifs et mesures du Plan d'action.....	70
6.3 Domaines d'action	72
6.4 Le rôle des fournisseurs de services dans un plan d'action national.....	73
6.5 Mesurer le succès	74
7. Conclusions	76
Annexe A — Une enquête nationale de l'APN sur l'itinérance parmi les Premières Nations	79
Annexe B — Groupes de participants à l'Enquête, par question	83
Annexe C — Thèmes, domaines d'intérêt et sous-thèmes	86

Liste des tableaux

Tableau 1 — Nombre de réponses à l'Enquête, par région.....	3
Tableau 2 — Nombre de réponses à l'Enquête, par type de participant (membres, dirigeants/techniciens, fournisseurs de services des Premières Nations)	4
Tableau 3 — Participants à l'Enquête par lieu de résidence (membres des Premières Nations seulement)	5
Tableau 4 — Expériences vécues d'itinérance (membres des Premières Nations seulement).....	6
Tableau 5 — Type de fournisseur de services (fournisseurs de services seulement)	6
Tableau 6 — Facteurs entraînant l'itinérance	11
Tableau 7 — Définitions de l'itinérance : Régions et types de participants	13
Tableau 8 — Expériences d'itinérance et de insécurité du logement, par région.....	24
Tableau 9 — À l'intérieur de la communauté : Réponses à l'Enquête, par thème	34
Tableau 10 — À l'extérieur de la communauté : Réponses à l'Enquête, par thème.....	35
Tableau 11 — Comparaison des réponses : À l'intérieur et à l'extérieur	36
Tableau 12 — Besoins des Premières Nations et liens avec les politiques et les programmes	42
Tableau 13 — Points de vue régionaux des dirigeants, du personnel et des techniciens des Premières Nations sur les préoccupations et les besoins	43
Tableau 14 — Points de vue régionaux des fournisseurs de services sur les préoccupations et les besoins	46
Tableau 15 — Amélioration des programmes et des services	50
Tableau 16 — Pratiques exemplaires	61
Tableau 17 — Réponses à l'Enquête : Buts, objectifs et mesures pour le Plan d'action national	70

Liste des graphiques

Graphique 1 — Résumé des réponses à l'Enquête (membres des Premières Nations).....	17
Graphique 2 — Résumé des réponses à l'Enquête (dirigeants, personnel et techniciens des Premières Nations).....	19

Liste des figures

Figure 1 — Cadre d'analyse des données qualitatives	8
Figure 2 — Mots-clés décrivant des expériences d'itinérance parmi les Premières Nations.....	23

Résumé

Les Chefs-en-Assemblée ont confié à l'Assemblée des Premières Nations (APN), en vertu de la résolution 79/2019, le mandat de s'attaquer au problème de l'itinérance en préconisant des réformes de programmes et de services fondées sur des données probantes. Conformément à ce mandat, l'APN a entrepris une recherche pour contribuer à l'élaboration d'un **plan d'action national des Premières Nations contre l'itinérance** (PANPNI ou Plan d'action).

Le Plan d'action vise à permettre aux Premières Nations d'exercer leur compétence sur les programmes de lutte contre l'itinérance et à promouvoir des programmes et des services de lutte contre l'itinérance qui répondent davantage aux besoins uniques et spécifiques des membres des Premières Nations en situation d'itinérance.

Le présent rapport est un résumé des données qualitatives et des conclusions d'une enquête sur le Plan d'action national des Premières Nations contre l'itinérance (Enquête nationale) menée par l'APN, ainsi que des résultats d'un ensemble d'entretiens menés auprès de représentants de fournisseurs de services de lutte contre l'itinérance qui servent les membres des Premières Nations en milieu urbain et ailleurs.

Enquête nationale et entretiens de l'APN avec des fournisseurs de services

L'APN a mené l'Enquête nationale en ligne et dans toutes les régions en 2021. L'Enquête a ciblé trois principaux « groupes » distincts :

1. Membres des Premières Nations (intérieur et extérieur de la communauté)
2. Dirigeants, personnel et techniciens des Premières Nations (principalement à l'intérieur de la communauté)
3. Organismes de prestation de services (principalement mais pas uniquement) servant les membres des Premières Nations à l'extérieur de la communauté

Nombre total de réponses reçues : 137.

Parallèlement, l'APN a mené des entretiens auprès de fournisseurs de services de lutte contre l'itinérance qui travaillent principalement avec les membres des Premières Nations ou des Autochtones.

Approche de l'analyse des données qualitatives

Les thèmes généraux et les sous-thèmes découlant des données qualitatives recueillies dans le cadre de l'Enquête et des entretiens ont été organisés et analysés dans un cadre de recherche (décrit ci-dessous).

Cadre d'analyse des données qualitatives



Les données qualitatives de l'Enquête et des entretiens ont été analysées dans ce cadre. Les résultats de l'analyse sont présentés dans le rapport.

Comprendre l'itinérance parmi les Premières Nations

Les formes de compréhension et les définitions de l'itinérance parmi les Premières Nations sont particulières : elles sont différentes de celles de la société occidentale dominante et de celles des autres peuples autochtones. Les définitions de l'itinérance propres aux Premières Nations montrent que l'accès à un logement ou à la propriété ne correspond pas à leur signification et à leur compréhension du « foyer ».

Selon les définitions et les formes de compréhension de l'itinérance parmi les Premières Nations mentionnées par les participants à l'Enquête nationale de l'APN, l'itinérance est souvent difficile à voir et à quantifier parmi les Premières Nations. Les membres des communautés, les dirigeants et les fournisseurs de services des Premières Nations s'entendent pour dire que l'itinérance parmi les Premières Nations est différente de celle de toute autre population.

Pour les Premières Nations, il existe parallèlement différentes formes d'itinérance. Elles sont souvent classées en deux catégories : l'itinérance « visible » et l'itinérance « cachée ». De plus, les définitions de

l'itinérance propres aux Premières Nations demandent généralement de reconnaître explicitement le rôle et les répercussions du racisme systémique inhérent aux politiques coloniales historiques et actuelles.

Besoins et lacunes en matière de programmes et de services

Il existe un grand nombre de besoins et de lacunes en matière de programmes et de services de lutte contre l'itinérance parmi les Premières Nations. L'Enquête nationale a ciblé les besoins dans un ensemble de domaines, principalement le logement et les infrastructures et l'accès à des soutiens sociaux adéquats.

Les lacunes les plus fréquemment indiquées concernent les types d'aides offerts aux membres des Premières Nations en situation d'itinérance et l'insécurité du logement. Il s'agit notamment d'un soutien pour des problèmes de santé mentale, les dépendances, les traumatismes et la guérison des séquelles intergénérationnelles des politiques coloniales. On constate une volonté importante d'encadrer *tous les* programmes et services de soutien nécessaires dans des modèles de prestation de services intégrés et globaux.

Les responsabilités relatives à l'itinérance sont liées aux obligations fiduciaires et aux obligations de la Couronne issues des traités. Elles s'étendent au-delà du contexte communautaire des Premières Nations, c'est-à-dire en milieu urbain et ailleurs. Les droits des Premières Nations en matière de logement sont transférables et les responsabilités et le financement devraient découler de cette transférabilité.

Le financement des programmes et initiatives de lutte contre l'itinérance parmi Premières Nations demeure une question primordiale. Des questions et préoccupations connexes se posent quant aux responsabilités du gouvernement : Quelles sont ces responsabilités? Qui les assume? Comment les programmes et ressources existants peuvent-ils être mis à la disposition de seulement les Premières Nations (c.-à-d. fondée sur les distinctions) et administrés par des organismes qui rendent directement des comptes aux Premières Nations?

Un autre thème est la nécessité d'informer les membres des Premières Nations, en particulier ceux qui s'apprêtent à quitter leur communauté. Cette information devrait porter sur les programmes et services offerts ailleurs, les options de logement et les ressources connexes, y compris ce à quoi il faut s'attendre lorsqu'on déménage dans un centre urbain (ou hors de la communauté). Les participants à l'Enquête ont insisté sur la nécessité de mettre en place des systèmes de navigation entre les services, car cela favoriserait une transition plus harmonieuse des membres des Premières Nations entre la vie dans la communauté et celle en milieu urbain ou ailleurs.

Améliorations, partenariats et pratiques exemplaires

Les résultats de l'Enquête nationale montrent la nécessité d'apporter un grand nombre d'améliorations aux systèmes de lutte contre l'itinérance et l'insécurité du logement parmi les Premières Nations. En plus de répondre aux besoins fondamentaux en améliorant l'accès à des logements adéquats et

abordables et à de meilleurs services de soutien (indiqués ci-dessus), il faut prendre en compte d'autres domaines d'amélioration. Il est notamment nécessaire de s'attaquer au racisme systémique et individuel omniprésent que subissent les membres des Premières Nations en quête d'un logement ou d'un refuge en milieu urbain ou hors de la communauté. De plus, il faudrait offrir des services culturellement sécuritaires qui tiennent compte des traumatismes; ces services étaient un thème prédominant dans les améliorations et les solutions potentielles.

Il existe une demande importante d'axer les solutions et les modèles sur des approches fondées sur les droits, c'est-à-dire des approches qui mettent l'accent sur les droits humains et les droits ancestraux et issus de traités au logement, la transférabilité des droits, l'autonomie gouvernementale et l'autodétermination. Ces approches devraient également s'appuyer sur d'autres fondées sur les distinctions, qui reconnaissent le droit des Premières Nations à exercer leur compétence sur le logement et, par extension, sur la lutte contre l'itinérance, ainsi que sur les autorités, les responsabilités et le financement connexes. Bien que les fournisseurs de services et les services pan-autochtones soient appréciés et respectés, ils ne sont pas considérés comme un substitut aux programmes, aux services, aux organismes et aux institutions qui rendent directement des comptes aux Premières Nations. Un système gouverné et administré par les Premières Nations, qui englobe *le spectre complet du logement*, y compris des logements adéquats pour les personnes à risque ou en situation d'itinérance, serait grandement utile aux communautés et aux membres des Premières Nations, quel que soit leur lieu de résidence.

Les résultats de l'Enquête montrent clairement que les voies recommandées pour sortir de l'itinérance impliquent une meilleure collaboration entre les systèmes et réseaux de prestation de services actuels, l'inclusion des soutiens systémiques dans les politiques, des systèmes exempts de racisme, des soutiens et des capacités pour surmonter les traumatismes historiques et actuels et l'apport de modifications dans les systèmes, services et soutiens communautaires.

L'accent est mis sur la nécessité de travailler en collaboration et d'établir des partenariats à plusieurs niveaux, en particulier entre les Premières Nations et les organismes qui servent les membres des Premières Nations vivant en milieu urbain et ailleurs hors de la communauté (c.-à-d. les organismes autochtones et non autochtones dédiés aux Premières Nations). Pour cela, il faudrait notamment un meilleur échange d'informations et une représentation des Premières Nations dans les conseils d'administration et les structures de direction d'organismes de services, ainsi qu'au sein des groupes et des processus de planification et de coordination des services.

Plan d'action national des Premières Nations contre l'itinérance

L'Enquête et les entretiens avec des représentants d'organismes de prestation de services ont permis de déterminer un grand nombre de caractéristiques pour un plan d'action national des Premières Nations contre l'itinérance, notamment des principes qui privilégient la compétence et le contrôle des Premières Nations, des approches culturellement pertinentes et ancrées au niveau local, une approche homogène de prestation des services (et de l'exercice de la compétence et de l'autorité) de lutte contre l'itinérance à l'intérieur et à l'extérieur de la communauté et un certain degré de souplesse pour offrir des services à

différents groupes de membres des Premières Nations (p. ex. les jeunes, les aînés, les toxicomanes, les personnes en cure de désintoxication, les personnes sortant d'un établissement correctionnel, les femmes fuyant la violence, les personnes 2ELGBTQ+ et les familles monoparentales).

Un système administré et gouverné par les Premières Nations, qui englobe tout le spectre du logement, y compris des logements adéquats pour les personnes à risque ou en situation d'itinérance, serait une caractéristique essentielle du Plan d'action national des Premières Nations contre l'itinérance.

Selon les résultats de l'Enquête, les domaines d'action à inclure dans le Plan d'action national devraient être la compétence et le contrôle des Premières Nations, le financement, l'assise territoriale et la restitution des terres, les services globaux et l'expansion de la capacité organisationnelle des services des Premières Nations ainsi que l'amélioration des modèles pan-autochtones pour s'assurer qu'ils répondent aux besoins et à la situation des Premières Nations et qu'ils rendent des comptes aux Premières Nations dont les membres reçoivent des services.

Enfin, la mise en place de moyens de mesurer le succès et de contrôler, collecter et interpréter les données devrait être assujettie à la souveraineté des données des Premières Nations et à l'application des principes PCAP – un élément clé du Plan d'action national des Premières Nations contre l'itinérance.

Termes et expressions

Un grand nombre de termes différents sont utilisés dans les recherches liées au processus d'élaboration du Plan d'action contre l'itinérance de l'APN et dans le présent rapport. Vous trouverez ci-dessous un ensemble de termes couramment utilisés qui ne sont pas représentatifs des définitions officielles. Pour certains, ils ont été obtenus durant la recherche elle-même commandée par l'APN.

Fondé sur les distinctions

Le terme « distinction » fait référence aux lois, aux politiques, aux programmes et aux services, ainsi qu'aux financements, qui sont destinés aux trois groupes autochtones reconnus par la Constitution du Canada : Premières Nations, Inuits et Métis. Cette approche vise à s'assurer que les besoins, les situations et le droit à l'autodétermination propres à chaque groupe sont reconnus dans les politiques et le financement autochtones.

Dirigé par des Autochtones

Tout programme, service ou initiative conçu, géré et mis en œuvre par un gouvernement, une organisation ou une entité dirigé par (et/ou représentant) des citoyens autochtones. Ce terme est souvent utilisé dans le contexte des programmes et des politiques gouvernementaux et des accords de financement.¹

À l'intérieur de la communauté ou « à l'intérieur de la réserve »

Désigne des lieux géographiques où les peuples ou des membres des Premières Nations vivent sur leurs terres des Premières Nations, qui peuvent être des terres de réserve, des terres mises de côté en vertu de l'article 91(24) de la *Loi constitutionnelle de 1867* ou des terres reconnues en vertu d'accords protégés par la Constitution impliquant des Premières Nations et la Couronne, y compris les terres visées par le règlement.²

À l'extérieur de la communauté ou « à l'extérieur de la réserve »

Désigne des lieux géographiques où vivent des peuples ou des membres des Premières Nations, qui peuvent se trouver à l'extérieur ou « hors » des terres de réserve ou d'autres assises territoriales des Premières Nations, tel que cela est décrit dans la définition ci-dessus.

Le terme « **pan-autochtone** » fait référence aux programmes et services ou aux organisations qui s'adressent à deux ou aux trois groupes de peuples autochtones reconnus à l'article 35 de la *Loi*

¹ Par exemple, il peut s'agir d'une exigence selon laquelle une organisation doit être « dirigée par des Autochtones » pour être considérée comme admissible au financement d'un programme gouvernemental, ce qui sera normalement défini comme englobant un large éventail de situations organisationnelles.

² Bien que l'expression « dans les réserves et hors réserve » soit employée dans la résolution 79/2019 de l'APN, *Plan d'action pour les sans-abri des Premières Nations dans les réserves et hors réserve*, les communautés ont indiqué que ces expressions peuvent comporter des limites, car elles n'englobent pas les assises territoriales des Premières Nations au Yukon et dans les Territoires du Nord-Ouest.

constitutionnelle de 1982 (c'est-à-dire les Premières Nations, les Inuits et les Métis). Dans le contexte du présent rapport, cela signifie un programme, un service ou une organisation qui s'adresse aux Premières Nations et à d'autres peuples autochtones ou qui ne fait pas de distinction, en fonction de l'identité ou de l'affiliation autochtone, entre la population ou les clients recevant des services.

Services globaux

Une approche holistique qui met à la disposition d'une personne tous les services disponibles d'une manière solidaire et, dans certains cas, intégrée. Dans le cas de l'itinérance, des services globaux sont fournis afin de stabiliser et héberger la personne en situation d'itinérance. Ils comprennent souvent un ensemble de soutiens, notamment pour le logement, l'aide au revenu, la santé, le mieux-être, les dépendances, les traumatismes, les services de soutien aux enfants et à la famille et les activités culturelles et traditionnelles.

Résumé de la recherche qualitative de l'Enquête sur le Plan d'action national des Premières Nations contre l'itinérance

1. Contexte

Les Chefs-en-Assemblée ont conféré à l'Assemblée des Premières Nations (APN), en vertu de la résolution 79/2019, le mandat de s'attaquer au problème de l'itinérance en préconisant des réformes de programmes et de services fondées sur des données probantes. L'objectif primordial est de parvenir à un meilleur alignement sur les besoins, les approches privilégiées, les droits et les intérêts des Premières Nations, ainsi que les situations particulières des membres des Premières Nations en situation d'itinérance. L'APN travaille avec des organisations régionales/territoriales dans tout le Canada à l'élaboration d'approches pour le Plan d'action qui permettront de mieux servir les membres des Premières Nations en situation d'itinérance, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de la communauté.

Pour mener à bien ce travail, l'APN a entrepris un ensemble de travaux de recherche approfondis contribuant à l'élaboration du **Plan d'action national des Premières Nations contre l'itinérance** (Plan d'action). Ce plan d'action vise à permettre aux Premières Nations d'exercer leur compétence sur les programmes de lutte contre l'itinérance et à favoriser des programmes et des services qui répondent mieux aux besoins uniques et particuliers des membres des Premières Nations en situation d'itinérance.

À ce jour, les travaux de recherche soutenant l'élaboration du Plan d'action ont porté sur les points suivants :

- Enquête sur le Plan d'action national des Premières Nations contre l'itinérance (l'Enquête);
- Entretiens individuels avec des représentants d'organismes de prestation de services de lutte contre l'itinérance servant les membres des Premières Nations vivant en milieu urbain et ailleurs (entretiens)
- Analyse documentaire
- Analyse de la situation
- Exercice de cartographie des systèmes
- Séances de mobilisation régionales organisées dans tout le pays

Recherche à l'appui du Plan d'action national des Premières Nations contre l'itinérance

Après l'Enquête nationale et des recherches supplémentaires (énumérées dans le présent document), ainsi qu'une analyse et une interprétation plus approfondies des données qualitatives recueillies par diverses méthodes, l'APN est prête à s'engager dans le processus d'élaboration du Plan d'action national des Premières Nations contre l'itinérance.

Le présent rapport est un résumé des conclusions et des résultats de l'Enquête sur le Plan d'action national des Premières Nations contre l'itinérance et des entretiens avec les fournisseurs de services.

2. Résumé de la recherche qualitative

2.1 Objectifs et résultats

NVision Insight Group a été chargée par l'APN de procéder à l'analyse et à la synthèse des données qualitatives recueillies dans le cadre de l'Enquête nationale et des entretiens avec les fournisseurs de services. L'objectif était de synthétiser et d'analyser de manière intégrée toutes les données qualitatives recueillies par l'APN par l'intermédiaire de ces deux méthodes de recherche et de préparer un rapport de synthèse.

Les résultats attendus de l'analyse des données qualitatives peuvent être combinés avec les conclusions d'*autres* méthodes de recherche employées par l'APN (c'est-à-dire les séances de mobilisation régionales, l'analyse documentaire et l'analyse de la situation) pour parvenir à l'objectif plus général d'élaborer le Plan d'action national des Premières Nations contre l'itinérance, qui décrira les réformes, fondées sur des données probantes à appliquer aux programmes et services fédéraux ainsi que l'alignement nécessaire sur les besoins, les droits et les approches privilégiées des Premières Nations dans la lutte contre l'itinérance.

2.2 Enquête et réponses à l'Enquête

Le Secteur du logement et de l'itinérance de l'APN a entrepris l'Enquête nationale sur l'itinérance en 2021. Réalisée en ligne, elle a porté sur toutes les régions et des lieux géographiques, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de la communauté. En anglais et en français, elle a invité un large éventail de personnes à y participer, et elle a ciblé trois principaux « groupes » distincts.

1. Membres des Premières Nations (intérieur et extérieur de la communauté)
2. Dirigeants, personnel et techniciens des Premières Nations (principalement à l'intérieur de la communauté)
3. Organismes de prestation de services (principalement mais pas uniquement) servant les membres des Premières Nations à l'extérieur de la communauté

L'Enquête réalisée par l'APN figure à l'**annexe A**. Bien qu'un ensemble commun de questions forment la base de l'Enquête, il n'a pas été demandé aux groupes susmentionnés de répondre à toutes les questions ou à la même série de questions. Le tableau constituant l'**annexe B** présente la répartition des groupes de participants en fonction des questions posées.

L'APN a obtenu 137 réponses. L'analyse des réponses est résumée dans les tableaux 1 à 5 ci-dessous :

- Nombre de réponses par région
- Nombre de réponses par type de participant
- Participants à l'intérieur et à l'extérieur de la communauté
- Expérience d'itinérance vécue par les participants (oui/non)
- Type de participant à l'Enquête en tant que « fournisseur de services »

Points saillants

Régions : Les plus grands nombres de réponses proviennent de la Colombie-Britannique et de l'Ontario (38 et 32 respectivement). Les plus petits nombres proviennent du Territoire du Yukon, des Territoires du Nord-Ouest et de la région de l'Atlantique. Le taux de réponse est également faible au Québec, au Labrador et au Manitoba.

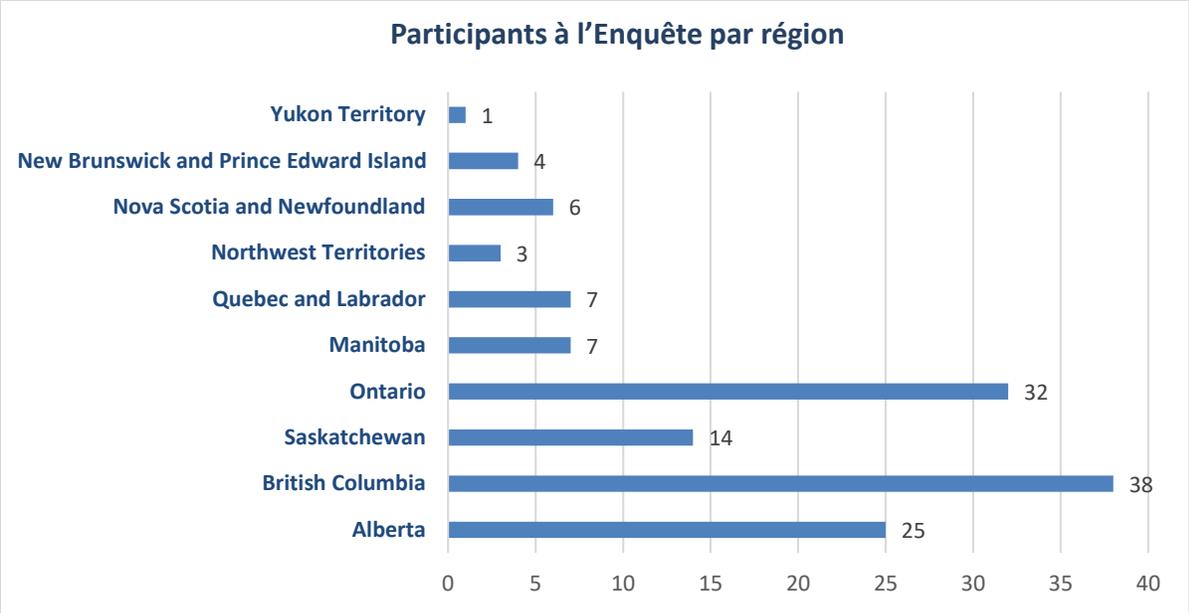
Type de participant à l'Enquête : Le plus grand nombre de réponses provient de membres des Premières Nations vivant tant à l'intérieur qu'à l'extérieur d'une communauté (91). Les plus petits nombres de réponses proviennent des Chefs, du personnel et des techniciens des Premières Nations (13).

Participants membres des Premières Nations par lieu de résidence : La plupart des participants membres des Premières Nations (76 %) ont déclaré vivre hors de la communauté.

Expérience d'itinérance : Parmi les participants membres des Premières Nations, 60 % ont déclaré ne pas avoir vécu une situation d'itinérance. Bien que les personnes l'ayant vécue soient minoritaires, le taux de réponse (40 %) laisse penser que les personnes l'ayant vécue ont tout intérêt à ce que leurs points de vue soient pris en compte dans le Plan d'action.

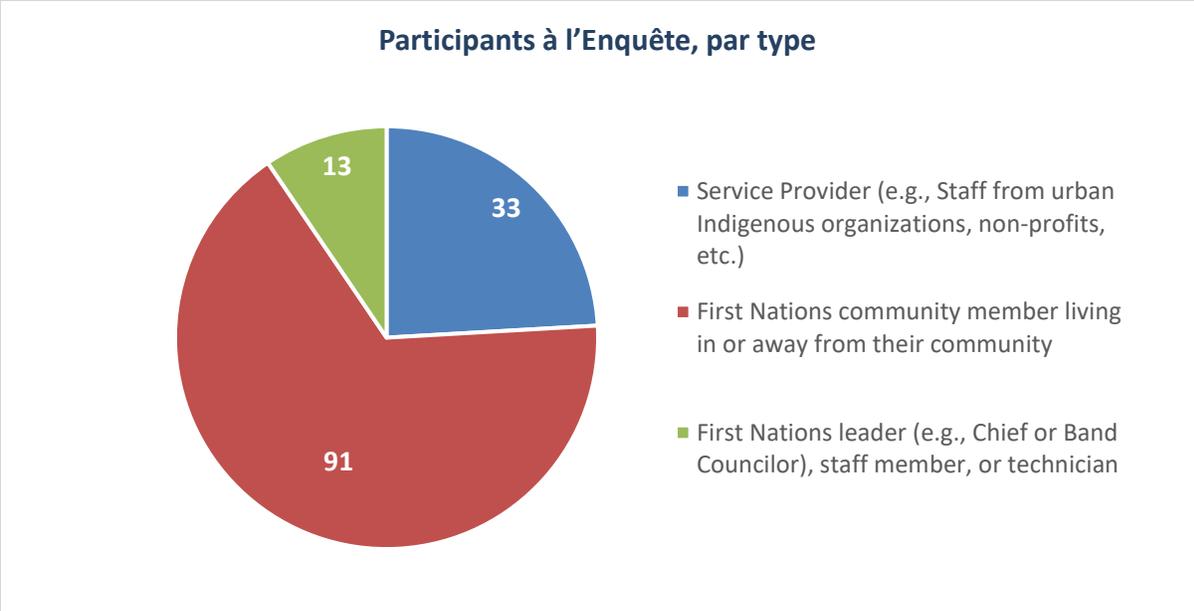
Fournisseurs de services : Parmi les 33 participants considérés comme des « fournisseurs de services », la plupart (12) ont indiqué être soit un fournisseur de services autochtone non associé à une Première Nation, soit un fournisseur de services des Premières Nations (8). Plusieurs ont également déclaré être des fournisseurs de services non autochtones (6), c'est-à-dire, selon l'interprétation des responsables de l'Enquête, des fournisseurs « non autochtones ou n'appartenant pas aux Premières Nations » qui servent des Autochtones dans un bassin de population plus large.

Tableau 1 — Nombre de réponses à l'Enquête, par région



Nombre total de réponses : N = 137

Tableau 2 — Nombre de réponses à l'Enquête, par type de participant (membres des Premières Nations, dirigeants/techniciens, fournisseurs de services)



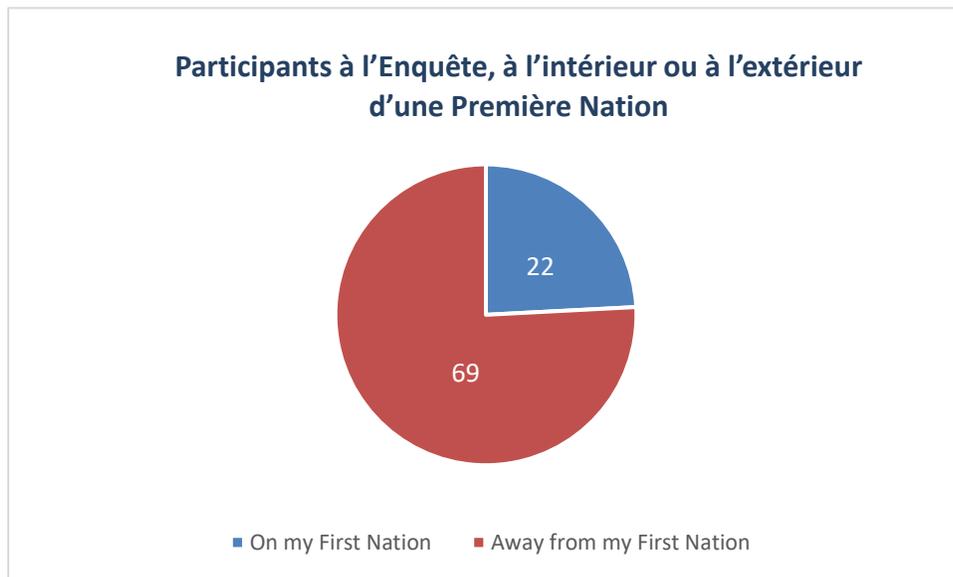
Nombre total de réponses : N = 137

Fournisseur de services (personnel d'organisme autochtone urbain, organisme de bienfaisance, etc.)

Membre d'une communauté de Première Nation vivant à l'intérieur ou à l'extérieur de la communauté

Dirigeant (Chef ou conseiller de bande), membre du personnel ou technicien d'une Première Nation

Tableau 3 — Participants à l'Enquête par lieu de résidence (membres des Premières Nations seulement)

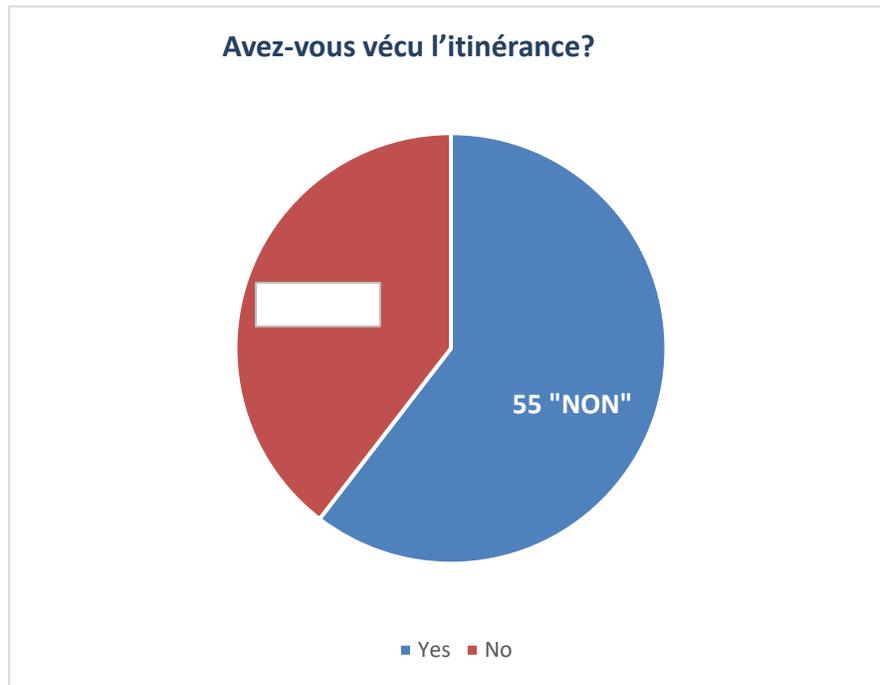


Nombre total de réponses : $N = 91$ (membres de communautés des PN)

À l'intérieur de ma Première Nation

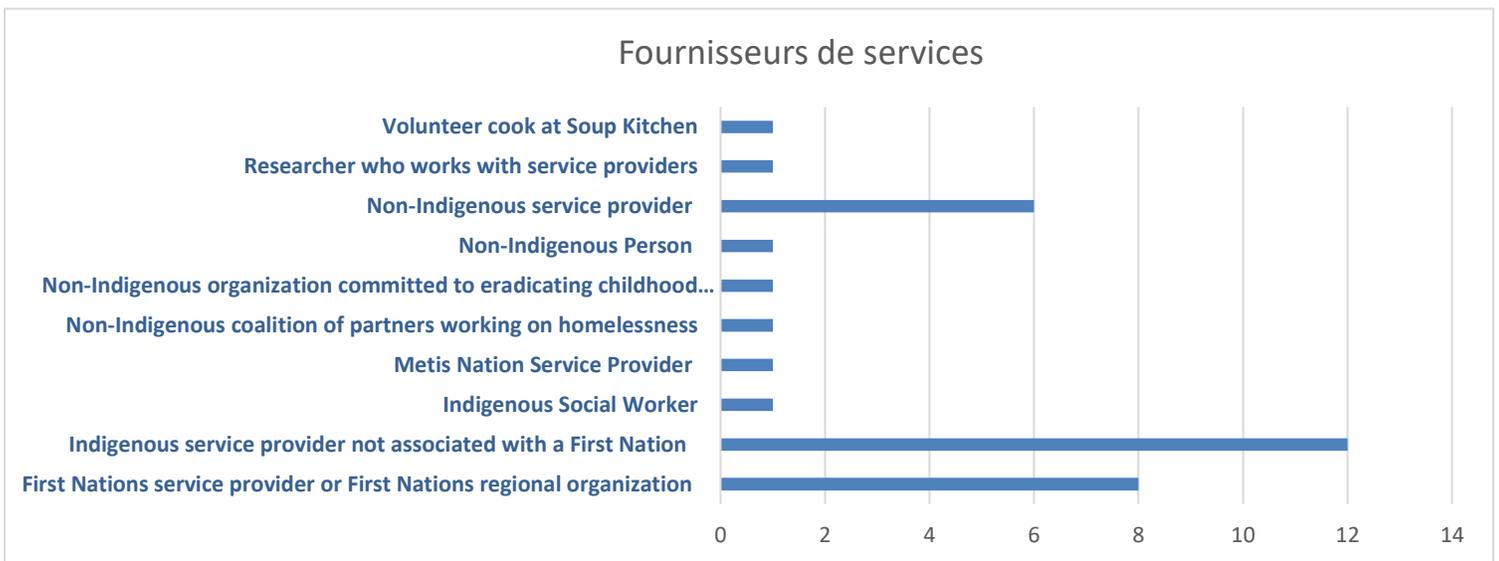
À l'extérieur de ma Première Nation

Tableau 4 — Expériences d'itinérance (membres des Premières Nations seulement)



Nombre total de réponses : N = 91

Tableau 5 — Type de fournisseur de services (fournisseurs de services seulement)



Nombre total de réponses : N= 33

Cuisinier bénévole dans une cuisine communautaire

Chercheur travaillant avec des fournisseurs de services
Fournisseur de services non autochtone
Personne non autochtone
Organisme non autochtone s'efforçant d'éliminer des problèmes touchant les enfants
Coalition non autochtone de partenaires travaillant auprès des itinérants
Fournisseur de services de la nation des Métis
Travailleur social autochtone
Fournisseur de services autochtone non associé à une Première Nation
Fournisseur de services des Premières Nations ou organisme régional des Premières Nations

2.3 Entretiens avec des fournisseurs de services

Le personnel du Secteur du logement et de l'itinérance de l'APN a mené des entretiens auprès de représentants de six (6) fournisseurs de services servant des Premières Nations ou des populations autochtones.³ Ces entretiens ont généralement fait participer un ou plusieurs représentants dans une discussion ouverte et ont porté sur les mêmes sujets que ceux abordés dans l'Enquête. Les résultats et les conclusions de ces entretiens sont inclus dans le présent rapport. Bien que le nombre d'entretiens menées par le personnel de l'APN ait été inférieur aux prévisions en raison d'une participation limitée, la qualité des discussions et de la rétroaction a permis de recueillir des renseignements significatifs et importants sur les besoins et les priorités des communautés, qui aideront à l'élaboration du Plan d'action. Le personnel du Secteur du logement et de l'itinérance de l'APN continue de s'entretenir avec des personnes luttant contre l'itinérance, des fournisseurs de services et d'autres personnes dans le cadre d'un processus plus informel. Le but est de créer des réseaux, de partager de l'information et de continuer à recueillir des renseignements pour l'élaboration du Plan d'action. Bien que seulement six entretiens aient pu être analysés dans le cadre du présent rapport, ils ne représentent pas toute l'étendue de l'engagement de l'APN, qui est toujours actif et continu.

2.4 Cadre d'analyse des données qualitatives

Le projet comprenait, en premier lieu, l'examen de l'instrument d'Enquête et des données recueillies, suivi de l'établissement d'un *cadre général d'analyse des données qualitatives*. Ce cadre est organisé en plusieurs thèmes généraux et sous-thèmes interdépendants liés à l'itinérance parmi les Premières Nations. Les thèmes sont illustrés dans la Figure 1 ci-dessous. Le cadre prévoit également une désagrégation plus poussée des données de l'Enquête en fonction des questions individuelles, du type de participant et du lieu (p. ex. à l'intérieur ou à l'extérieur de la communauté).

³ Entretiens menés auprès des entités suivantes : Eagle Urban Transition Centre (Winnipeg, Man.), End Homelessness Winnipeg (Winnipeg, Man.), Niginan Housing Ventures (Edmonton, Alb.), Native Men's Residence (Toronto, Ont.), Homeward Trust (Edmonton, Alb.) et Aboriginal Coalition to End Homelessness (Victoria, C.-B.).

Figure 1 — Cadre d'analyse des données qualitatives



L'**annexe C** présente plus de détails sur les thèmes principaux et les sous-thèmes d'analyse du cadre, ainsi que les sources utilisées pour approfondir l'analyse et l'interprétation des données qualitatives disponibles.

Après la désagrégation des données, une analyse et une interprétation des données de l'Enquête qualitative ont été entreprises. Les résultats sont inclus dans le présent rapport et sous-tendent le type d'organisation des conclusions provenant des données qualitatives. Celles-ci sont généralement présentées par thème, sous-thème et question de l'Enquête, puis ventilées (s'il y a lieu et si les données le permettent) en fonction du type de participant à l'Enquête.

Le reste du rapport présente un résumé des données qualitatives obtenues dans le cadre de l'Enquête et des entretiens avec les fournisseurs de services, ainsi qu'un résumé des conclusions.

3. Comprendre l'itinérance parmi les Premières Nations

3.1 Définir l'itinérance parmi les Premières Nations

Le Plan d'action national des Premières Nations contre l'itinérance doit être axé sur les situations d'itinérance vécues par les Premières Nations, ainsi que sur les descriptions, les interprétations et les définitions utilisées par les citoyens, les gouvernements et les organisations des Premières Nations.

Les résultats de l'Enquête et des entretiens montrent clairement que les formes de compréhension et les définitions de l'itinérance parmi les Premières Nations sont uniques : elles sont différentes de celles de la société occidentale dominante, et même de celles des autres peuples autochtones.

Les définitions et les formes de compréhension des participants à l'Enquête et aux entretiens concernant l'itinérance portaient surtout sur le fait qu'il est souvent difficile de voir et quantifier l'itinérance parmi les Premières Nations. Les trois volets de l'Enquête comprenaient la question suivante sur la définition de l'itinérance parmi les Premières Nations au Canada :

« La définition de l'itinérance parmi les Premières Nations diffère-t-elle de celles d'autres populations au Canada? Dans l'affirmative, quels autres éléments cette définition comprendrait-elle? »

Les réponses reçues varient selon les types de secteurs et de participants, mais il existe point de vue commun : **l'itinérance parmi les Premières Nations est différente de celle de toute autre population**. Le thème le plus commun cerné dans les réponses à l'Enquête est la nécessité de reconnaître le rôle et les répercussions du racisme systémique causé par l'histoire et les politiques coloniales du Canada. Certains commentaires écrits des participants apportent un éclairage supplémentaire :

« L'absence de lien avec nos terres, notre langue et notre culture touche notre identité. Le fait d'avoir été déplacés de leurs terres d'origine à cause de mesures coloniales et génocidaires, les Autochtones ne peuvent pas établir un lien à leurs racines. »

« La définition doit englober les répercussions de l'histoire [sic] du Canada et le racisme systématique actuel – les citoyens autochtones n'ont pas accès aux services qu'ils devraient recevoir et n'obtiennent pas la reconnaissance de leurs terres auxquelles ils n'ont pas accès. »

« Il peut s'agir d'un manque de liens avec la communauté des Premières Nations et d'un accès moindre aux ressources culturellement appropriées. »

Définitions traditionnelles/occidentales de l'itinérance

L'itinérance au Canada est souvent décrite comme un spectre qui englobe les personnes sans logement, ainsi que les personnes vivant dans des conditions de logement instables ou incertaines.

Selon la définition de l'Observatoire canadien sur l'itinérance, l'itinérance est « ... la situation d'une personne, d'une famille ou d'une collectivité qui n'a pas de logement stable, sécuritaire, permanent et adéquat, ou qui n'a pas la possibilité, les moyens ou la capacité immédiate de s'en procurer un. »

Cette définition de l'itinérance est profondément ancrée dans les concepts occidentaux d'une maison. Ainsi, la définition est plus étroitement liée au concept du « manque de logement » ou à l'absence d'une structure physique dans laquelle vivre.

Source : Jessica Rumboldt et l'Observatoire canadien sur l'itinérance. *Endaamnaan: Homes for all Nations. A First Nations Homelessness Literature Review*, 2021, p. 17.

« L'itinérance est définie comme l'absence de structures d'habitation, mais, dans le cas des populations autochtones, il peut également s'agir d'une absence de culture et de relation à la terre, à l'eau, à la famille et à la langue. »

« Absence de liens, échec, pas assez efficace, peu d'éducation, pauvreté, chômage, toxicomanie, retour d'incarcération et aucun endroit où retourner... ABSENCE DE LIENS avec la terre, la langue, l'appartenance, la communauté, la richesse/abondance, la famille, des soutiens, l'alimentation, l'éducation, la spiritualité... »

« ...la définition de l'itinérance n'est pas la même pour les Premières Nations que pour les autres populations au Canada. Elle devrait inclure le manque de protection des citoyens des Premières Nations et l'absence de liens avec la terre, l'eau, l'emplacement, la famille, les proches, les animaux, les cultures, les langues et les identités. »

Les participants aux entretiens (fournisseurs de services) ont souvent indiqué que l'itinérance est souvent invisible dans les communautés qu'ils servent. Les membres des Premières Nations en situation d'itinérance comptent sur leur famille ou leur famille élargie pour obtenir du soutien.

a) Formes d'itinérance

L'Enquête confirme également qu'il existe parallèlement différentes formes d'itinérance. Parmi les Premières Nations, ces formes sont le plus souvent l'itinérance « visible » et l'itinérance « cachée »; elles existent tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de la communauté.

L'itinérance visible est très étroitement liée à la compréhension et aux perceptions occidentales et courantes, qui considèrent principalement les personnes en situation d'itinérance comme des personnes qui n'ont pas de foyer ou qui résident dans des centres d'hébergement d'urgence. Cette forme d'itinérance est facile à identifier, à voir et à suivre à l'aide de systèmes officiels.

L'itinérance cachée est beaucoup plus large, mais elle est très sous-estimée, car elle est plus difficile à suivre et à mesurer. L'itinérance cachée concerne les obstacles systémiques ou sociétaux plus importants qui existent parmi les Premières Nations. De plus, elle englobe des problèmes tels que le surpeuplement extrême, l'insalubrité des logements et l'insécurité du logement. Cette forme d'itinérance se manifeste souvent par le fait de passer d'une maison à l'autre pour dormir (passer d'un sofa à l'autre).

Les résultats de l'Enquête confirment que l'itinérance cachée est souvent liée à des mouvements continus, à des migrations ou à des déménagements. Il est donc difficile pour les Premières Nations et les fournisseurs de services d'étendre les programmes et les services de soutien.

b) Facteurs entraînant l'itinérance parmi les Premières Nations

Si les situations d'itinérance vécues par les membres des Premières Nations sont diverses, cela vient du fait que les facteurs qui la cause le sont aussi. Il ressort clairement de l'Enquête et des entretiens que les

déterminants sociaux de la santé (p. ex., le logement et le revenu) et les causes profondes des mauvais résultats en matière de santé (p. ex., les politiques coloniales et la dépossession des terres) sont des facteurs sous-jacents majeurs. Les participants à l'Enquête ont souvent attiré l'attention sur des éléments distincts (p. ex., le colonialisme, la crise du logement, les conditions sociales et l'état de santé ou santé mentale) pour tenter de cerner les causes de l'itinérance parmi les Premières Nations, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de la communauté.

Les réponses à l'Enquête ont permis de cerner des facteurs liés au colonialisme et aux séquelles des politiques coloniales, ainsi que des tendances démographiques responsables de l'itinérance.

Tableau 6 — Facteurs contribuant à l'itinérance

Facteurs contribuant à l'itinérance	
Approche ou questions générales	Les questions de l'Enquête portaient sur la définition de l'itinérance et la description de situations particulières, mais elles ne demandaient pas spécifiquement aux participants d'indiquer les facteurs contribuant à l'itinérance. Cependant, une question sur les « répercussions potentielles des causes et des conséquences de l'itinérance » a permis de recueillir l'avis des participants sur les principaux facteurs contribuant à l'itinérance.
Colonialisme, racisme et discrimination	Les participants ont indiqué des facteurs contribuant à l'itinérance : <ul style="list-style-type: none"> • Racisme systémique • Traumatismes intergénérationnels • Séquelles provenant de l'enfance • Génocide et oppression • Cycles ininterrompus de traumatismes et absence de guérison • Racisme et stéréotypes dans certaines situations de logement
Crise du logement	<ul style="list-style-type: none"> • Manque de logements, de logements abordables et de logements adaptés au cycle de vie • Régimes fonciers • Manque d'accès à des lieux d'hébergement sécuritaires hors de la communauté
Déterminants sociaux de la santé	Les participants ont souvent indiqués des déterminants sociaux de la santé (déterminants collectifs/combinés ou individuels) : <ul style="list-style-type: none"> • Santé mentale • Dépendances • Sécurité alimentaire • Aide au revenu • Emploi, formation et éducation • Développement de l'enfant • Langue et culture • Perte de liens avec la famille et la communauté en raison des distances géographiques, de la dispersion géographique, d'interdictions communautaires, etc. • Exigences complexes en matière de soins (p. ex. handicaps et dépendances)
Âge, sexe, identité, géographie et régions	<ul style="list-style-type: none"> • De nombreuses personnes ont fait remarquer que l'itinérance est différente selon qu'elle est à l'intérieur ou à l'extérieur de la communauté et dans une région rurale ou urbaine.

Facteurs contribuant à l'itinérance	
	<ul style="list-style-type: none"> • Il existe aussi des différences dans les grands centres urbains où la population des Premières Nations est importante (p. ex., Saskatchewan et Manitoba).
Accès au financement	<ul style="list-style-type: none"> • Manque de financement pour le logement et les infrastructures
Accès aux programmes et services	<ul style="list-style-type: none"> • Absence de programmes globaux et intégrés • Obstacle linguistique, en particulier pour les personnes âgées • Manque de programmes pour les dépendances, les traumatismes et la santé mentale ou le mieux-être

Points saillants

Selon l'Enquête, les principaux facteurs contribuant à l'itinérance sont les suivants :

- La crise du logement;
- L'accès aux services et les obstacles aux services;
- L'histoire du colonialisme, les politiques coloniales et leurs séquelles intergénérationnelles;
- Les facteurs socioéconomiques (p. ex., l'emploi, le revenu, la santé physique et mentale, le handicap, la sécurité et la violence);
- L'âge, le sexe, l'identité et l'emplacement géographique;
- Le racisme et la discrimination.

c) Points de vue régionaux et points de vue par type de participant

Les définitions et les facteurs contribuant à l'itinérance dépendent de critères géographiques. Il existe différents points de vue sur la définition de l'itinérance entre les membres des Premières Nations et les dirigeants, le personnel et les techniciens des Premières Nations. Ces points de vue sont résumés dans le Tableau 7 ci-dessous.

Tableau 7 — Définitions de l'itinérance : Régions et types de participants

Membres des Premières Nations	Dirigeants, personnel et techniciens des Premières Nations
Colombie-Britannique	
<ul style="list-style-type: none"> • 2/26 des participants ne savaient pas qu'il existe différentes définitions. • 2/26 des participants ne voyaient pas de différences entre les définitions des PN et celles concernant d'autres populations au Canada, mais ils ont estimé que les PN vivent des expériences différentes de celles des non-Autochtones. • 8/26 des participants ont décrit les préjugés raciaux comme étant un facteur décisif et diviseur qui empêchait de recevoir un traitement égal en matière de logement, tout en soulignant l'existence d'une définition différente de l'itinérance concernant les PN. • 3/26 des réponses considéraient les mots clés <i>déplacement</i>, <i>colonialisme</i> et <i>génocide</i> comme des facteurs pertinents contribuant à l'itinérance parmi les PN. • 5/26 des participants ont souligné le manque de systèmes de soutien, de services et d'administration en temps opportun pour les Premières Nations lors d'un déménagement et la recherche d'un logement, créant ainsi une expérience différente et inéquitable par rapport aux non-Autochtones. • 2/26 des réponses ont parlé du fait de passer d'une maison à l'autre pour dormir en raison du manque de services et de réponses rapides aux besoins urgents en matière de logement. • 2/26 des réponses ont également noté que la sortie des jeunes du système de protection de l'enfance en raison de leur âge joue un rôle dans le déplacement des jeunes vulnérables ne recevant aucun soutien. • 4/26 des participants ont noté que l'absence de liens physiques, spirituels et culturels avec la terre ancestrale en raison de lois et de règles non autochtones donne lieu à une définition différente du fait que les membres des Premières Nations vivent physiquement sur la terre, mais sont « sans foyer sur la terre d'origine ». • 4/26 des participants ont mentionné que la toxicomanie et l'alcoolisme au sein des communautés rendent l'itinérance différente de celle des non-Autochtones parce que les Autochtones sont confrontés à des préjugés, ce qui entraîne une inégalité de traitement dans l'offre des services ou une intervention inadéquate en matière d'aide. 	<ul style="list-style-type: none"> • 1/3 des participants n'ont pas trouvé de différence entre l'itinérance parmi les PN et celle parmi les non-Autochtones. • 3/3 des participants pensaient qu'il existe une définition différente pour les PN. • Les participants ont exprimé leur mécontentement concernant le traitement réservé par le gouvernement aux membres des Premières Nations, notamment la dépossession des terres.

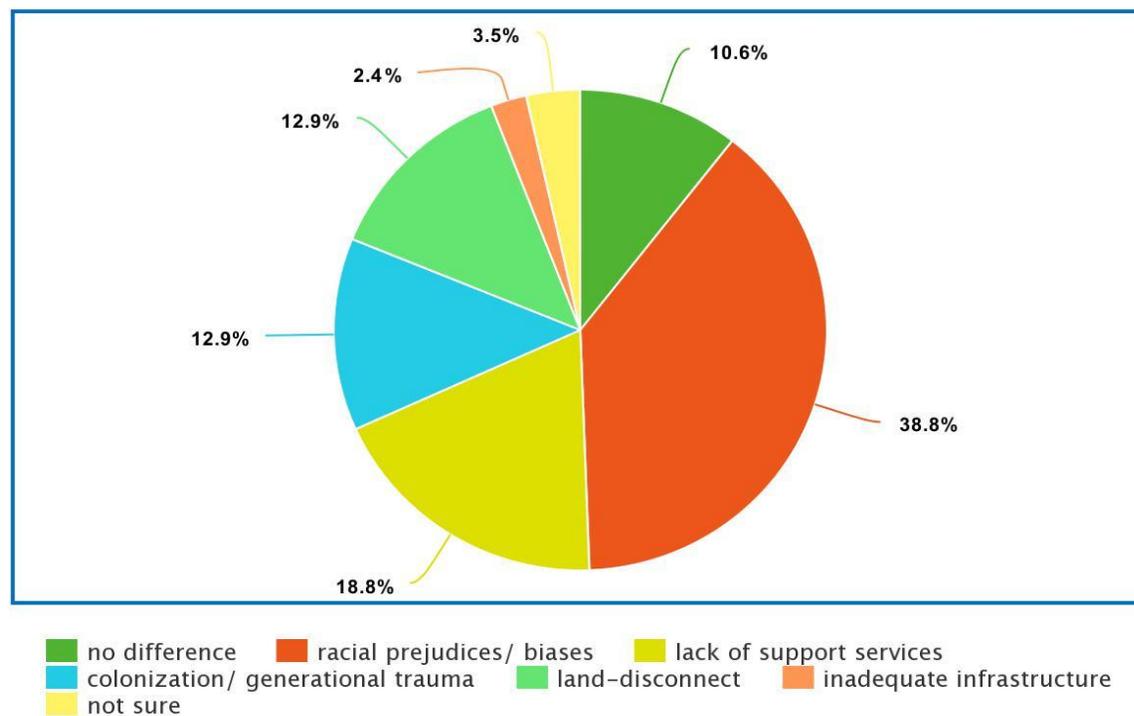
Membres des Premières Nations	Dirigeants, personnel et techniciens des Premières Nations
Alberta	
<ul style="list-style-type: none"> • 4/15 des participants ont fait remarquer que les traumatismes, l'assimilation, les pensionnats indiens et la perte de liens avec la terre sont des points de différence entre les définitions de l'itinérance. • 4/15 des participants ont décrit les préjugés raciaux comme étant un facteur décisif et diviseur qui empêchait de recevoir un traitement égal en matière de logement, tout en soulignant l'existence d'une définition différente de l'itinérance pour les PN. • 6/15 des participants ont souligné le manque de systèmes de soutien, de services et d'administration prompte pour les Premières Nations à l'occasion d'un déménagement ou de la recherche d'un logement, créant ainsi une expérience différente et inéquitable par rapport aux non-Autochtones. 	
Saskatchewan	
<ul style="list-style-type: none"> • 7/9 des participants reconnaissent qu'il existe des différences entre la définition de l'itinérance chez les PN et celle chez les non-Autochtones. • 2/9 des participants ont fait remarquer que l'inadéquation des habitations et le manque de ressources sont des obstacles majeurs à la sécurité du logement des PN. • 2/9 des participants ont fait remarquer que les traumatismes liés aux pensionnats indiens font partie intégrante de la situation d'itinérance parmi les Premières Nations. • 4/9 des participants ont fait remarquer que la dépossession des terres et des modes de vie ancestraux a créé une rupture entre les membres des Premières Nations et leur identité. Ainsi, lorsqu'un membre des Premières Nations quitte sa terre, il se retrouve sans abri. 	<ul style="list-style-type: none"> • ½ des participants n'étaient pas certains. • ½ des participants ont estimé qu'il existe une définition différente pour les PN. • L'Enquête indique que le manque d'emplois est un point de différence.
Manitoba	
<ul style="list-style-type: none"> • Tous les participants ont affirmé qu'il existe une différence dans les définitions de l'itinérance. • 1/4 des participants ont indiqué que les préjugés raciaux constituent facteur contribuant à l'itinérance parmi les Premières Nations. 	

Membres des Premières Nations	Dirigeants, personnel et techniciens des Premières Nations
<ul style="list-style-type: none"> 2/4 des participants ont fait remarquer que le manque de services et de logements adéquats constituent un facteur contribuant à l'itinérance parmi les Premières Nations. 	
Ontario	
<ul style="list-style-type: none"> 4/15 des participants ont indiqué que les définitions de l'itinérance sont différentes entre les PN et les non-Autochtones. 5/15 participants ont décrit les préjugés raciaux comme étant un facteur décisif et diviseur qui empêchait de recevoir un traitement égal en matière de logement, tout en soulignant l'existence d'une définition différente de l'itinérance pour les PN. Ils ont fait référence à des mots-clés pour décrire la discrimination qu'ils subissent, notamment « paresseux », « inapte au travail », « alcoolisme » et « stigmatisation », qui sont des stéréotypes et des préjugés empêchant l'accès au logement aux membres des Premières Nations en situation d'itinérance. 	<ul style="list-style-type: none"> 3/3 des participants ont estimé qu'il existe une définition différente pour les PN. 3/3 des réponses à l'Enquête renferment le mot « surpeuplement » comme définition spécifique de l'itinérance parmi les Premières Nations, ainsi que le fait de passer d'une maison à l'autre pour dormir dans de nombreux cas.
Québec et Labrador	
<ul style="list-style-type: none"> Tous les participants ont estimé qu'il existe une différence dans les définitions de l'itinérance. 3/6 des participants ont indiqué que le retrait de la terre ancestrale, la colonisation et les traumatismes liés aux abus sexuels subis pendant l'enfance dans les pensionnats indiens sont des facteurs pertinents pour définir l'itinérance parmi les Premières Nations. 1/6 des participants ont fait remarquer que le manque de ressources et de services est un facteur contribuant à l'itinérance parmi les Premières Nations. 	<ul style="list-style-type: none"> 1/1 participant a estimé qu'il existe une définition différente pour les PN et que le colonialisme est un point de différence.
Nouveau-Brunswick et Île-du-Prince-Édouard	
<ul style="list-style-type: none"> 3/4 des participants ont estimé qu'il existe une différence entre les définitions de l'itinérance. 2/4 des participants ont fait remarquer que les séquelles de la violence historique, du génocide et du colonialisme ont créé des vulnérabilités au sein des communautés des Premières Nations, qui exposent davantage leurs citoyens aux effets de l'itinérance, par rapport aux communautés non autochtones. 	
Nouvelle-Écosse et Terre-Neuve	

Membres des Premières Nations	Dirigeants, personnel et techniciens des Premières Nations
<ul style="list-style-type: none"> • Tous les participants ont estimé qu'il existe une différence entre les définitions de l'itinérance. • Les réponses portaient sur le fait que la définition de l'itinérance parmi les PN devrait comprendre non seulement l'absence de structure physique de logement, mais aussi l'absence de liens physiques, spirituels et culturels avec la terre et la terre d'origine. 	<ul style="list-style-type: none"> • Les participants n'ont pas trouvé de différence entre l'itinérance des PN et celle des non-Autochtones, mais ils ont fait remarquer que les PN sont plus vulnérables à la violence que les non-Autochtones lorsqu'ils se trouvent en situation d'itinérance.
Yukon et Territoires du Nord-Ouest : aucune réponse	

Graphique 1 — Résumé des réponses à l'Enquête (membres des Premières Nations)

Caractéristiques de l'itinérance parmi les Premières Nations



meta-chart.com

Aucune différence	Préjugés raciaux	Absence de services de soutien
Colonisation ou traumatismes générationnels	Absence de liens avec la terre	Infrastructures inadéquates
Pas certain		

Les réponses des participants à l'Enquête qui sont membres des Premières Nations s'accordent sur le fait que l'itinérance est ou devrait être définie différemment dans le contexte des Premières Nations et qu'elle devrait s'articuler autour de six thèmes et catégories distincts, comme l'indique le Graphique 1 ci-dessus.

Selon la réponse la plus fréquente (38,8 % des participants), les **préjugés raciaux, les stéréotypes, les préjugés et les idées préconçues** sont des facteurs clés qui permettent de différencier l'itinérance parmi les Premières Nations de celle parmi les non-Autochtones (et leurs définitions appropriées). Les participants ont relaté des situations où les propriétaires et les régies et agences de location les ont visiblement traités différemment et plus défavorablement que leurs homologues non autochtones en raison de la stigmatisation et des stéréotypes.

Dans la deuxième réponse la plus fréquente (18,8 %), les participants ont estimé que la principale différence entre l'itinérance parmi les Premières Nations et celle parmi les non-Autochtones est le **manque de services, d'administration et de systèmes de soutien** pour les Premières Nations. Une situation mentionnée à plusieurs reprises est le cas fréquent de jeunes qui sortent du système de protection de l'enfance en raison de leur âge et qui ne reçoivent pas (sinon peu) d'aide pour trouver un logement : de nombreux membres des Premières Nations connaissent l'itinérance pour la première fois en tant que jeunes adultes ou adolescents. Étant donné que les enfants et les jeunes des Premières Nations sont considérablement surreprésentés dans le système de protection de l'enfance, le manque de soutien et de prise en charge lorsqu'ils atteignent l'âge de la majorité est un facteur particulièrement important de l'itinérance parmi les Premières Nations. Parmi les réponses, 2,4 % des participants ont tout particulièrement indiqué que le caractère inadéquat des logements (et des infrastructures) devait être pleinement pris en compte pour mieux comprendre l'itinérance parmi les Premières Nations.

Un troisième thème commun des réponses (12,9 %) est le lien entre l'itinérance et l'insécurité du logement et les traumatismes intergénérationnels liés aux pensionnats indiens, à la colonisation et au génocide. Les traumatismes intergénérationnels cumulés découlant de la violence historique ont créé des vulnérabilités au sein des communautés des Premières Nations qui les exposent plus fréquemment à certains facteurs sociaux contribuant à l'itinérance, ce qui n'est pas le cas parmi les non-Autochtones. Les participants ont souligné les effets néfastes des dépendances en tant que conséquence directe des traumatismes, perpétuant ainsi le cycle de l'itinérance parmi les Premières Nations. De plus, 12,9 % des participants ont indiqué que le facteur le plus pertinent qui permet de différencier les définitions de l'itinérance chez les Premières Nations et chez les non-Autochtones est surtout la perte de lien avec la terre – non seulement sur le plan de la structure de logement physique, mais aussi sur celui de la

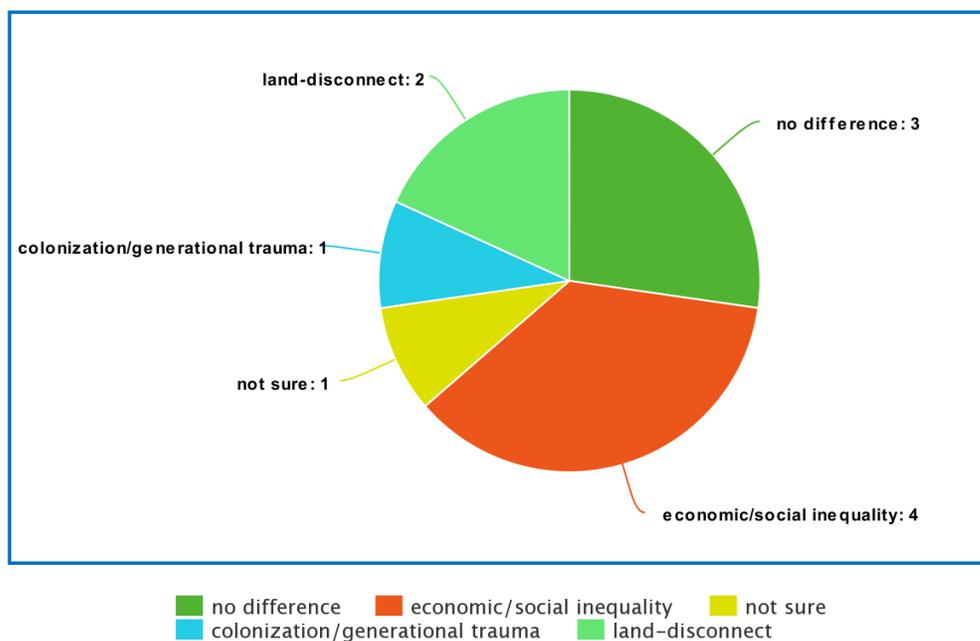
rupture des liens spirituels et culturels connexes. Ce thème se trouve abordé dans les réponses relatives aux traumatismes intergénérationnels, qui sont clairement considérés comme un sous-produit de la perte de liens avec la terre. Dans l'ensemble, les réponses brossent un tableau composite de l'itinérance parmi les Premières Nations au Canada, qui se superpose aux traumatismes intergénérationnels, au colonialisme et aux politiques coloniales.

Les réponses à la deuxième partie de la question de l'Enquête, « Quels autres éléments cette définition de l'itinérance parmi les Premières Nations comprendrait-elle? », ont été moindres. Toutefois, parmi les réponses obtenues, la plupart proposent une définition de l'itinérance chez les Premières Nations qui ne se limite pas aux éléments physiques liés à l'absence d'une structure de logement adéquate. Toute définition devrait aussi inclure des dimensions spirituelles, culturelles et pratiques qui indiquent que, par rapport à la définition traditionnelle de l'itinérance, l'expérience vécue parmi les Premières Nations va au-delà de la simple perte d'un foyer : elle implique une perte d'identité et de liens avec des éléments importants. Limiter la définition de l'itinérance parmi les Premières Nations à l'absence de structures physiques reviendrait à enfermer les définitions de l'itinérance parmi les Premières Nations dans des conceptions occidentales.

Le Graphique 2 ci-dessous présente certaines des caractéristiques de l'itinérance parmi les Premières Nations les plus fréquemment mentionnées dans les réponses à l'Enquête.

Graphique 2 — Résumé des réponses à l'Enquête (dirigeants, personnel et techniciens des Premières Nations)

Caractéristiques de l'itinérance parmi les Premières Nations



Perte de liens avec la terre : 2		Aucune différence : 3
Colonisation ou traumatismes générationnels : 1		
Pas certain : 1		Inégalités sociales ou économiques : 4

Les résultats des entretiens menés auprès des fournisseurs de services confirment des points de vue similaires sur la définition de l’itinérance. Les participants ont exprimé les points de vue suivants :

- La maison est plus qu’un simple abri.⁴
- Les résidents des refuges ne voient pas d’inconvénient à être appelés des itinérants parce que leur maison se trouve dans leur communauté de Première Nation.
- Une terminologie plus douce serait « non-logé ».
- Les Premières Nations doivent « se retrousser les manches » et « s’approprier les faits » sur l’itinérance pour définir l’itinérance : l’itinérance parmi les Premières Nations est unique parce qu’elle est la conséquence de la marginalisation de multiples façons des membres des Premières Nations.

3.2 Expériences d’itinérance vécues par des membres des Premières Nations

Afin de mettre en contexte les expériences d’itinérance vécues par des membres des Premières Nations qui ont participé à l’Enquête, les participants ont répondu à la question ouverte suivante :

À quoi ressemblent les expériences d’itinérance et d’insécurité du logement vécues par les Premières Nations, et en quoi diffèrent-elles de celles d’autres populations au Canada?

Concernant cette question, la présente section du rapport rapporte les réponses recueillies dans le cadre de l’Enquête. Une attention particulière est accordée aux résultats de la désagrégation des données qualitatives de l’Enquête qui a été réalisée afin d’obtenir une image plus nuancée des différents points de vue et des différentes expériences des membres des Premières Nations concernant l’itinérance, cela en plus des points communs de ces expériences.

La question s’adressait aux trois groupes cibles de l’Enquête : les membres des Premières Nations; les dirigeants, le personnel et les techniciens des Premières Nations; les fournisseurs de services.

La désagrégation des données disponibles a été effectuée de la manière suivante :

⁴ Eagle Urban Transition Centre a indiqué qu’il avait organisé des groupes de discussion pour déterminer qu’elle est signification du logement pour les citoyens des Premières Nations.

- sur la base des dix (10) régions (reconnues par l'APN à l'époque) définies par l'APN dans son instrument d'Enquête;
- sur la base des groupes de participants qui ont déclaré vivre à l'intérieur ou à l'extérieur de la communauté;
- pour les personnes qui ont déclaré avoir vécu une expérience d'itinérance.

Avant de présenter les résultats de l'Enquête après la désagrégation, il est important de garder à l'esprit ce qui suit par rapport aux données présentées ou aux résultats provenant des données.

- Les dirigeants, le personnel et les techniciens des Premières Nations du Manitoba, des Territoires du Nord-Ouest, de la Nouvelle-Écosse et de Terre-Neuve, du Nouveau-Brunswick, de l'Île-du-Prince-Édouard et du Territoire du Yukon n'ont pas répondu à la question sur les expériences d'itinérance.
- Aucune réponse n'a été reçue de la part des fournisseurs de services du Québec et du Labrador, du Nouveau-Brunswick et de l'Île-du-Prince-Édouard, ainsi que du Territoire du Yukon.

Les données sur la participation par région et provenant de l'intérieur ou de l'extérieur des communautés sont présentées dans les tableaux de la **Section 2, Résumé de la recherche qualitative**, du présent rapport. Toutefois, il a également été demandé aux participants à l'Enquête de préciser s'ils avaient vécu une expérience d'itinérance. Parmi les personnes ayant répondu à cette question, 60 % ont indiqué qu'*elles n'avaient pas connu* une situation d'itinérance et 40 % ont déclaré *avoir connu* l'itinérance. Parmi celles ayant vécu une situation d'itinérance, 82 % vivaient hors de leur communauté de Première Nation, tandis que les autres (18 %) vivaient dans leur communauté de Première Nation.⁵

a) Éléments communs des expériences

Les dirigeants, le personnel et les techniciens des Premières Nations ont donné un aperçu de « haut niveau » plutôt que « granulaire » des expériences d'itinérance. En général, ce groupe a désigné la colonisation, les traumatismes intergénérationnels, le racisme et la politique gouvernementale comme les principaux facteurs de l'itinérance. Dans l'ensemble, les réponses mentionnent des thèmes qui se retrouvent dans tous les groupes. Les cinq thèmes les plus courants sont les suivants :

1. Abordabilité
2. Financement
3. Manque de logements ou d'infrastructures
4. Racisme ou discrimination
5. Traumatismes ou colonisation

La gouvernance des Premières Nations sur le logement et les infrastructures est un élément clé de chacun des thèmes soulevés. Le contrôle limité du financement fédéral et son accès limité sont liés à

⁵ Bien que ces nombres semblent unilatéraux à première vue, il convient de noter que l'échantillon global de l'Enquête comptait beaucoup plus de réponses de la part des membres des Premières Nations vivant en dehors de la communauté. Sur les 91 membres des Premières Nations interrogés, 69 vivaient hors de leur Première Nation, tandis que 22 résidaient dans leur communauté.

une pénurie de logements et de services de soutien dans la communauté, ce qui contribue aux problèmes permanents de santé mentale et de dépendances parmi les membres. Certains participants ont indiqué qu'ils avaient effectué des recherches pour trouver de nouvelles sources de financement, mais qu'ils n'avaient pas réussi dans leur démarche; cela indique un besoin potentiel de navigateurs entre les systèmes pour les communautés des Premières Nations.

Les fournisseurs de services étaient plus susceptibles de cerner les effets de l'itinérance dans leur réponse. Ils ont fréquemment mentionné la santé mentale, les dépendances, les traumatismes intergénérationnels et la disponibilité/accessibilité limitée des services pour les clients dans le besoin. Nombre de leurs réponses signalent également, en tant que principaux facteurs, un mauvais état de santé, le surpeuplement et le manque de logements. Mais ils mentionnent aussi les actes de racisme, en particulier de la part des propriétaires, comme une autre cause fondamentale.

L'absence de programmes dans les communautés rurales et éloignées des Premières Nations a été attribuée à un manque de capacités et de financement. Les services disponibles dans les centres urbains sont principalement offerts dans des quartiers densément peuplés des villes (c.-à-d. le centre-ville), où les logements et les loyers sont les moins abordables. Ces services sont souvent limités aux personnes vivant dans une certaine zone d'embauche, ce qui fournit un soutien limité aux membres des Premières Nations qui tentent de quitter leur communauté pour obtenir de l'aide.

L'examen de toutes les réponses à la question a permis de cerner des éléments communs et des mots-clés. La Figure 2 ci-dessous présente, sous la forme d'un nuage de mots, ceux les plus utilisés par les participants à l'Enquête pour décrire leurs expériences d'itinérance. Les thèmes les plus fréquemment employés pour différencier l'insécurité du logement et l'itinérance sont les éléments sociaux de l'itinérance, tels que la santé, l'aide et les soutiens sociaux et la sécurité.⁶

⁶ Les mots-clés ont été placés de manière à grouper les synonymes. Par exemple, le terme « live » (vivre) est apparu 61 fois dans 91 réponses, ainsi que des mots similaires tels que « alive » (vivant), « existence » (existence), « experiences » (expériences) et « survival » (survie).

Tableau 8 — Expériences d’itinérance et d’insécurité du logement, par région

(Tous les groupes de participants à l’Enquête)

À quoi ressemblent les expériences d’itinérance et d’insécurité du logement vécues par les Premières Nations, et en quoi diffèrent-elles de celles d’autres populations au Canada?		
Membres des Premières Nations	Chefs, personnel et techniciens des Premières Nations	Fournisseurs de services
Colombie-Britannique		
<ul style="list-style-type: none"> • Les personnes en situation d’itinérance se trouvant à l’extérieur de leur communauté sont orientées vers des programmes de services des Premières Nations qui, souvent, ne peuvent pas les aider. • L’impossibilité d’accéder à la propriété au sein de la communauté contraint les personnes à s’installer dans des centres urbains. • Les cycles de traumatismes contribuent aux problèmes de dépendances, qui se perpétuent par la perte d’identité et de culture. • L’incapacité de fournir un logement adéquat à l’intérieur et à l’extérieur des communautés contribue à l’itinérance cachée. • Les parents isolés sont particulièrement vulnérables dans les communautés des Premières Nations, car l’offre limitée et les loyers restrictifs limitent les chances de trouver un logement sécuritaire avec un seul revenu. 	<ul style="list-style-type: none"> • L’itinérance est la conséquence de l’histoire de la colonisation et de l’exploitation des terres autochtones par le Canada. • Les membres des Premières Nations vivent dans diverses conditions de logement précaires. • Les membres des Premières Nations sont victimes de racisme et de discrimination dans le domaine du logement. • Les conditions de logement sont extrêmement mauvaises et le nombre de logements dans les communautés est limité. 	<ul style="list-style-type: none"> • Dans certaines régions, les personnes en situation d’itinérance disposent de plusieurs options d’hébergement, mais de moins de possibilités en matière de soutien et d’emploi. • Les propriétaires font preuve d’une discrimination constante. Les parents isolés sont particulièrement vulnérables. • La vie intergénérationnelle et les familles nombreuses font augmenter le coût des loyers pour certaines familles des Premières Nations. • Les espaces de rassemblement communautaires pour les personnes vivant loin de leur terre d’origine font défaut. Cela a pour conséquence de les éloigner de leur famille et de leur communauté. • Il existe des écarts dans les ressources disponibles entre les régions et entre à l’intérieur et à l’extérieur de la communauté.

À quoi ressemblent les expériences d'itinérance et d'insécurité du logement vécues par les Premières Nations, et en quoi diffèrent-elles de celles d'autres populations au Canada?

Membres des Premières Nations	Chefs, personnel et techniciens des Premières Nations	Fournisseurs de services
<ul style="list-style-type: none"> • Les jeunes femmes autochtones courent un risque accru de violence familiale en raison de leur revenu limité et d'un logement peu sécuritaire. • Les jeunes sont vulnérables. • Le racisme et la discrimination sont des obstacles majeurs. • Les logements subventionnés qui n'autorisent pas la consommation de drogues ou d'alcool obligent parfois les personnes souffrant de dépendances à devenir des itinérants. • Il est essentiel de pouvoir compter sur des personnes-ressources lorsqu'on quitte sa communauté pour s'installer dans un centre urbain. 		
Alberta		
<ul style="list-style-type: none"> • Les communautés des Premières Nations ne disposent pas des mêmes infrastructures que les grands centres urbains. • L'abordabilité et l'augmentation rapide des prix des loyers constituent un problème. • Présence du racisme, en particulier de la part des propriétaires. • Le népotisme existant au sein des communautés nuit à l'accès au logement. 	<ul style="list-style-type: none"> • Plusieurs générations de personnes vivent dans la même maison familiale, ce qui entraîne un surpeuplement critique et rend la vie difficile. • De nombreuses personnes sont aux prises avec des dépendances (drogues et alcool). Les services dans ce domaine devraient être une priorité des fournisseurs de services. 	<ul style="list-style-type: none"> • La surreprésentation de la population autochtone parmi les itinérants est devenue un problème important dans les grandes villes. • Le manque de logements abordables dans les villes est aggravé par le racisme et la discrimination, y compris le refus catégorique de louer à des membres des Premières Nations.

À quoi ressemblent les expériences d'itinérance et d'insécurité du logement vécues par les Premières Nations, et en quoi diffèrent-elles de celles d'autres populations au Canada?

Membres des Premières Nations	Chefs, personnel et techniciens des Premières Nations	Fournisseurs de services
<ul style="list-style-type: none"> • Incapacité à obtenir des fonds pour un logement (hypothèque, acompte). • Le manque de logements au sein des communautés pousse les personnes vers les villes et souvent à la rue en raison de leur vulnérabilité. • Les dépendances et le manque de réseaux de soutien. • La forte croissance démographique et l'absence de nouvelles unités de logement dans les communautés entraînent le surpeuplement. 		<ul style="list-style-type: none"> • Les dépendances, la violence familiale et la pauvreté entraînent ou aggravent l'itinérance. • Les personnes ont du mal à trouver un logement sûr et adapté après avoir suivi un traitement de désintoxication ou de maladie mentale, ce qui entraîne une rotation des fournisseurs de services. • Les communautés des Premières Nations sont mal servies; certaines n'ont aucun programme pour éviter l'itinérance ou pour aider à y mettre fin. • La plupart des programmes destinés aux itinérants ne sont disponibles que dans les centres urbains. • Les traumatismes intergénérationnels aggravent les problèmes de santé mentale et de dépendances. • Les catastrophes naturelles touchant les communautés aggravent la pénurie de logements qui est déjà importante (p. ex., les incendies et les inondations).
Saskatchewan		
<ul style="list-style-type: none"> • Les locations en dehors de la communauté sont inabordables en raison du coût élevé et de l'obligation de payer les premier et dernier mois de loyer. 	<ul style="list-style-type: none"> • L'itinérance crée un cycle de dépendance et d'apathie. • Les communautés sont plus isolées que dans le reste du pays et certaines personnes n'ont 	<ul style="list-style-type: none"> • Dans le Nord de la Saskatchewan, les maisons ne sont pas construites selon les normes canadiennes.

À quoi ressemblent les expériences d'itinérance et d'insécurité du logement vécues par les Premières Nations, et en quoi diffèrent-elles de celles d'autres populations au Canada?

Membres des Premières Nations	Chefs, personnel et techniciens des Premières Nations	Fournisseurs de services
<ul style="list-style-type: none"> • Le nombre de logements communautaires est insuffisant. • Les propriétaires font preuve de discrimination à l'égard des membres des Premières Nations. • La perception de la corruption et du népotisme dans les communautés et parmi les dirigeants des Premières Nations contribue à l'itinérance et à l'insécurité du logement. • Les services disponibles en Saskatchewan pour aider les personnes à sortir du cycle de l'itinérance sont peu nombreux, et certains des filets de sécurité signalés rendent la situation encore plus difficile. • Les possibilités limitées d'accès à la propriété obligent les membres des Premières Nations à rester dans des logements locatifs. Le marché du logement exacerbe cette situation. • Les séquelles intergénérationnelles de la colonisation et des pensionnats indiens créent des cycles de traumatismes qui s'ajoutent aux obstacles vécus par les personnes en situation d'itinérance. • Les services font souvent défaut, et ceux disponibles sont souvent ancrés dans des systèmes racistes et coloniaux (p. ex., les soins de santé et l'éducation). 	<p>pas à payer de loyer, ce qui contribue au surpeuplement : il n'y a pas de limite s'appliquant au nombre de membres d'une même famille pouvant occuper une maison.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Manque chronique de logements dans toutes les communautés. 	<ul style="list-style-type: none"> • Les familles nombreuses vivent dans un seul logement, et des personnes passent d'une maison à l'autre pour dormir. • Les séquelles historiques des pensionnats indiens et de la colonisation sont des facteurs importants. • Le racisme auquel sont confrontés les locataires est différent de celui auquel font face les non-Autochtones.

À quoi ressemblent les expériences d'itinérance et d'insécurité du logement vécues par les Premières Nations, et en quoi diffèrent-elles de celles d'autres populations au Canada?

Membres des Premières Nations	Chefs, personnel et techniciens des Premières Nations	Fournisseurs de services
Manitoba		
<ul style="list-style-type: none"> • En dehors de la communauté, les membres des Premières Nations sont victimes de racisme de la part des propriétaires, ce qui contribue à l'itinérance. • Le problème de logement et d'infrastructures dans la communauté est une cause d'itinérance cachée. • Les services d'aide à la navigation et de soutien présentent de grandes lacunes dans les villes. 	<ul style="list-style-type: none"> • Aucune réponse 	<ul style="list-style-type: none"> • Les Autochtones en situation d'itinérance sont plus exposés aux maladies chroniques. • Les jeunes qui cessent d'être pris en charge ne reçoivent pas un soutien adéquat. • Une multitude de problèmes de dépendances et de santé mentale sont fréquents parmi les personnes en situation d'itinérance.
Ontario		
<ul style="list-style-type: none"> • La pénurie de logements est endémique parmi les Premières Nations. Elle est due à un financement inadéquat, ainsi qu'à des problèmes d'infrastructures (eau). • Les traumatismes intergénérationnels et ceux liés aux pensionnats indiens sont également des facteurs majeurs qui contribuent aux situations d'itinérance. • Le manque de logements et l'isolement des communautés nordiques et éloignées créent une situation particulière pour les Premières Nations. • Les communautés isolées manquent cruellement de services, notamment de refuges et d'endroits où l'on peut se rendre 	<ul style="list-style-type: none"> • Les logements sont souvent surpeuplés, ce qui conduit à l'itinérance et à des relations de dépendance vis-à-vis d'autres personnes. • Les causes profondes de l'itinérance sont les traumatismes intergénérationnels et historiques. • Les membres des Premières Nations sont victimes de discrimination et de racisme. • Il n'y a pas de financement de base direct de la part de Services aux Autochtones Canada pour aider à répondre aux besoins des communautés, ce qui constitue une abrogation des responsabilités fiduciaires. 	<ul style="list-style-type: none"> • Les membres des Premières Nations sont confrontés à l'itinérance tant à l'intérieur qu'à l'extérieur des communautés. • Les membres des Premières Nations n'ont souvent pas d'antécédents avec les banques ou les prêteurs communautaires, ce qui limite leur capacité à devenir propriétaire. • La situation des Autochtones en matière de logement n'est souvent pas un choix, mais une nécessité : ils sont contraints de déménager pour, notamment, des raisons de santé, d'éducation et d'emploi et ont souvent besoin d'un logement spécialisé. • Les membres des Premières Nations vivent souvent dans des logements partagés entre

À quoi ressemblent les expériences d'itinérance et d'insécurité du logement vécues par les Premières Nations, et en quoi diffèrent-elles de celles d'autres populations au Canada?

Membres des Premières Nations	Chefs, personnel et techniciens des Premières Nations	Fournisseurs de services
<p>pour trouver de la nourriture et un soutien moral.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les personnes qui passent d'une maison à l'autre pour dormir sont des « pauvres invisibles ». Si une personne ne possède pas de véhicule, elle est bloquée là où elle se trouve. • Les locataires membres des Premières Nations sont stigmatisés en raison de stéréotypes négatifs et sont victimes de discrimination de la part des propriétaires. • Les grandes villes offrent plus de services aux itinérants, mais le niveau de discrimination est élevé. • L'itinérance entraîne des cycles de chômage, l'insécurité alimentaire et des problèmes de sécurité et de santé. • Le modèle de va-et-vient entre le foyer ou la communauté et une ville plus grande est répandu et propre aux Premières Nations. • L'arrachement à sa terre d'origine est une expérience propre aux Premières Nations. Quitter sa terre d'origine est la première forme d'itinérance. Ces personnes sont ensuite victimes du racisme des propriétaires dans les villes où ils essaient de s'installer. • Les femmes autochtones se retrouvent souvent en situation d'itinérance en 		<p>des familles et font des va-et-vient entre la ville et leur communauté d'origine.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Il n'existe pas beaucoup de services destinés uniquement aux Premières Nations. • Une grande partie de l'itinérance est invisible parce que les personnes qui passent d'une maison à l'autre pour dormir ne se considèrent pas en situation d'itinérance. • Les locataires des Premières Nations sont souvent victimes de discrimination et de racisme de la part des propriétaires.

À quoi ressemblent les expériences d'itinérance et d'insécurité du logement vécues par les Premières Nations, et en quoi diffèrent-elles de celles d'autres populations au Canada?

Membres des Premières Nations	Chefs, personnel et techniciens des Premières Nations	Fournisseurs de services
<p>tentant d'échapper à des situations de violence.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les expériences d'itinérance vécues par les membres des Premières Nations ont un nouvel effet traumatisant. • L'étalement urbain entraîne le déplacement des populations urbaines des Premières Nations, sans qu'il existe de véritables moyens de contrôle et d'équilibrage pour garantir la continuité de l'accessibilité des services. • Le coût de la vie dans les grandes villes de l'Ontario est très élevé. • Lorsque des membres d'une bande de Première Nation quittent leur communauté, ils sont souvent exclus de tout programme d'aide communautaire. Cependant, ils ne peuvent pas non plus obtenir d'aide du gouvernement de l'Ontario tant qu'ils n'ont pas d'adresse fixe. 		
Québec et Labrador		
<ul style="list-style-type: none"> • Les communautés des Premières Nations comptent un nombre beaucoup plus élevé de logements surpeuplés que les communautés non autochtones. • Les femmes vivent l'itinérance en dehors de la communauté de différentes façons, car 	<ul style="list-style-type: none"> • Les Autochtones sont plus que tout autre segment de la population confrontés au racisme, à la discrimination, à la pauvreté, au sexisme et à la violence fondée sur le sexe, ce qui est le résultat direct des politiques fédérales et de la colonisation. 	<ul style="list-style-type: none"> • Aucune réponse

À quoi ressemblent les expériences d'itinérance et d'insécurité du logement vécues par les Premières Nations, et en quoi diffèrent-elles de celles d'autres populations au Canada?

Membres des Premières Nations	Chefs, personnel et techniciens des Premières Nations	Fournisseurs de services
<p>elles peuvent être confrontées à une insécurité inhérente à des relations abusives et à la dépendance vis-à-vis d'autres personnes. De plus, elles ne disposent pas obligatoirement des soutiens familiaux nécessaires pour échapper à l'itinérance.</p> <ul style="list-style-type: none"> • L'itinérance au sein de la communauté est différente, car plus de personnes sont prêtes à aider, comparativement aux étrangers dans les milieux urbains. • Des fonds sont accordés à des organisations non gouvernementales qui devraient être gérées par les Premières Nations. Si elles prenaient le contrôle des fonds destinés au logement, les communautés pourraient créer des logements d'urgence, de transition et abordables. • Le racisme et la discrimination à l'égard des locataires membres des Premières Nations se traduisent souvent par un refus de la part des propriétaires avant même qu'une visite du logement soit possible. • Les possibilités de logement abordable sont limitées. • Les abus psychologiques, physiques, mentaux et sexuels sous-jacents subis par les membres des Premières Nations sont quelques-unes des principales expériences 		

À quoi ressemblent les expériences d'itinérance et d'insécurité du logement vécues par les Premières Nations, et en quoi diffèrent-elles de celles d'autres populations au Canada?		
Membres des Premières Nations	Chefs, personnel et techniciens des Premières Nations	Fournisseurs de services
<p>qui doivent être prises en compte dans la population des personnes en situation d'itinérance. S'ils ne sont pas traités, les effets profonds des traumatismes et des séquelles de l'enfance créent une insécurité du logement, c'est-à-dire que les personnes quittent leur communauté d'origine et deviennent des personnes de passage, quelquefois des délinquants qui se « cachent dans la population des sans-abri » par crainte de représailles.</p>		
Nouveau-Brunswick et Île-du-Prince-Édouard		
<ul style="list-style-type: none"> • Les incendies et d'autres catastrophes contribuent à l'insécurité du logement. • Les personnes souffrant de dépendances et de problèmes de santé mentale sont souvent incapables d'obtenir l'aide et le soutien dont elles auraient besoin. • Les membres des Premières Nations passent entre les mailles du filet à cause du racisme systémique. 	Aucune réponse	Aucune réponse
Nouvelle-Écosse et Terre-Neuve		

À quoi ressemblent les expériences d'itinérance et d'insécurité du logement vécues par les Premières Nations, et en quoi diffèrent-elles de celles d'autres populations au Canada?

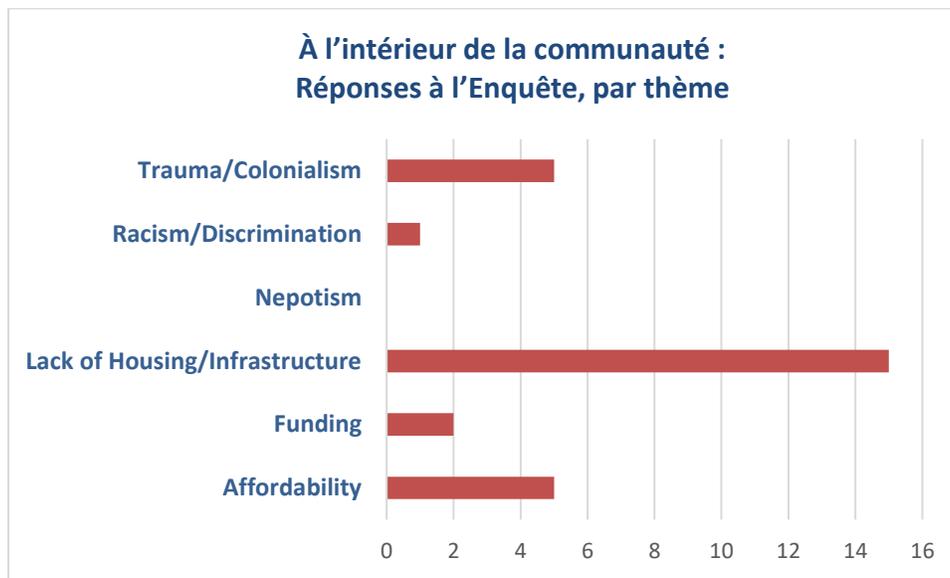
Membres des Premières Nations	Chefs, personnel et techniciens des Premières Nations	Fournisseurs de services
<ul style="list-style-type: none"> • Les stéréotypes négatifs et le racisme sont très répandus parmi les propriétaires. • La longue histoire de la colonisation et les traumatismes inhérents sont des facteurs directs de l'insécurité du logement. • Le logement dans les communautés des Premières Nations devrait être basé sur les besoins et non sur le népotisme. 	Aucune réponse	<ul style="list-style-type: none"> • Les enfants des Premières Nations victimes de violence sexuelle risquent davantage de se retrouver en situation d'itinérance.
Territoires du Nord-Ouest		
<ul style="list-style-type: none"> • Il existe un manque chronique de fonds pour les infrastructures et le logement, ce qui entraîne l'itinérance et l'insécurité du logement parmi les Premières Nations. 	Aucune réponse	<ul style="list-style-type: none"> • De nombreux logements sont surpeuplés et les familles manquent de ressources pour les rénover et les réparer. • La violence intergénérationnelle a des effets persistants. • Certaines personnes ont été bannies de leur communauté d'origine. Elles sont contraintes de s'installer dans des villes plus importantes, où elles doivent faire face à un accès accru aux substances, à la perte de liens familiaux et à des obstacles linguistiques.
Yukon		
Aucune réponse	Aucune réponse	<ul style="list-style-type: none"> • Aucune réponse

c) Points de vue fondés sur le lieu à l'intérieur et à l'extérieur de la communauté

Bien que les six thèmes soient cohérents dans toutes les régions et parmi les différents groupes de participants à l'Enquête, certaines tendances ont été observées parmi les réponses des personnes vivant à l'intérieur ou à l'extérieur de la communauté. Il en va de même parmi les réponses des personnes qui ont vécu une expérience d'itinérance par rapport à celles qui n'en ont jamais vécue.

Le thème le plus courant parmi les membres des Premières Nations ayant déclaré vivre dans une communauté est le manque de logements et d'infrastructures. Le manque de logements a été considéré comme une cause fondamentale de l'itinérance cachée et du surpeuplement dans les communautés. Sur les 22 participants (ayant une expérience vécue) qui ont déclaré vivre dans une communauté, 68 % (15) ont mentionné le manque de logements dans leurs réponses, 22 % ont indiqué l'abordabilité en tant qu'obstacle ou situation clé et 22 % ont indiqué le colonialisme et les traumatismes (à noter que certaines réponses comportaient plusieurs thèmes).

Tableau 9 — À l'intérieur de la communauté : Réponses à l'Enquête, par thème

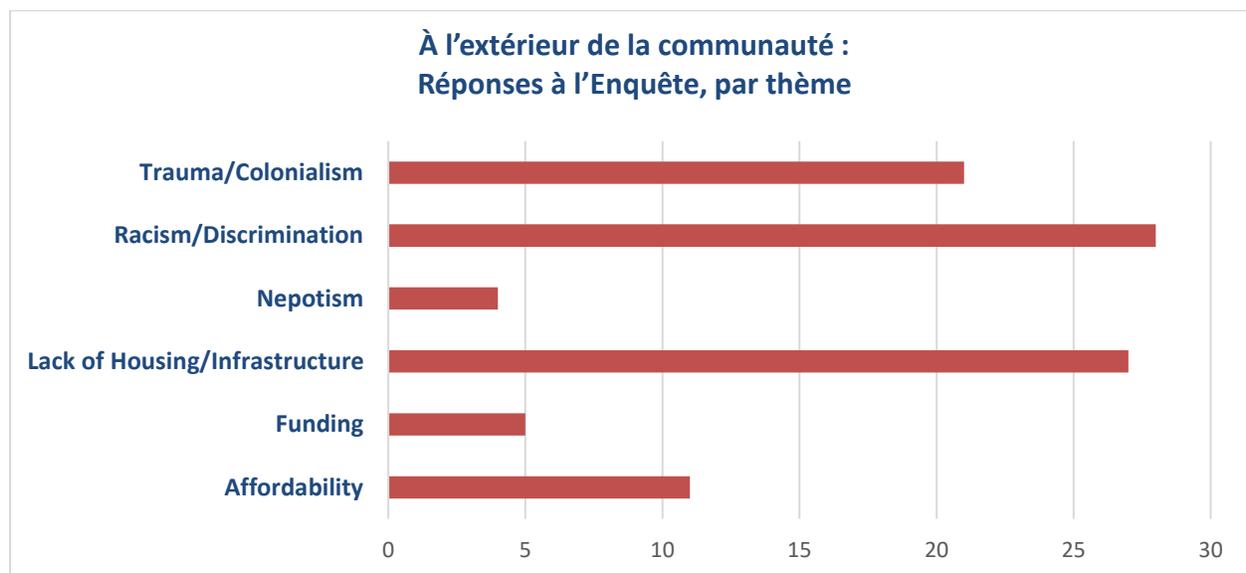


Traumatismes ou colonialisme
Racisme ou discrimination
Népotisme
Manque de logements ou d'infrastructures
Financement
Abordabilité

Parmi les réponses des membres des Premières Nations vivant à l'extérieur de la communauté, le thème le plus courant a été le degré de racisme et de discrimination dont ils ont fait l'objet lorsqu'ils cherchent

un logement. Parmi les participants, 40 % ont déclaré avoir été victimes d'un certain type de racisme ou de discrimination sur le marché du logement, notamment de pratiques discriminatoires de la part des propriétaires ou d'un traitement inapproprié de la part des fournisseurs de services. Ce thème est suivi de près par le manque de logements et d'infrastructures (39 %), que de nombreux participants considèrent comme la principale raison pour laquelle ils ont été contraints de quitter leur communauté d'origine. Les données étayant ces résultats sont présentées dans les tableaux ci-dessous (Tableaux 10 à 12).

Tableau 10 — À l'extérieur de la communauté : Réponses à l'Enquête, par thème



Les personnes interrogées ont fait remarquer que les membres des Premières Nations vivant dans des centres urbains sont parfois incapables de retourner dans leur communauté lorsqu'ils ont été forcés de la quitter à la suite d'une catastrophe naturelle, telle qu'un incendie ou une inondation. Il a également été noté que de nombreux membres des Premières Nations vivant une situation d'itinérance en milieu urbain n'entretiennent souvent plus de liens avec leur Première Nation et font face aux réalités combinées de l'itinérance et de l'absence de liens avec la famille, la communauté et le foyer.

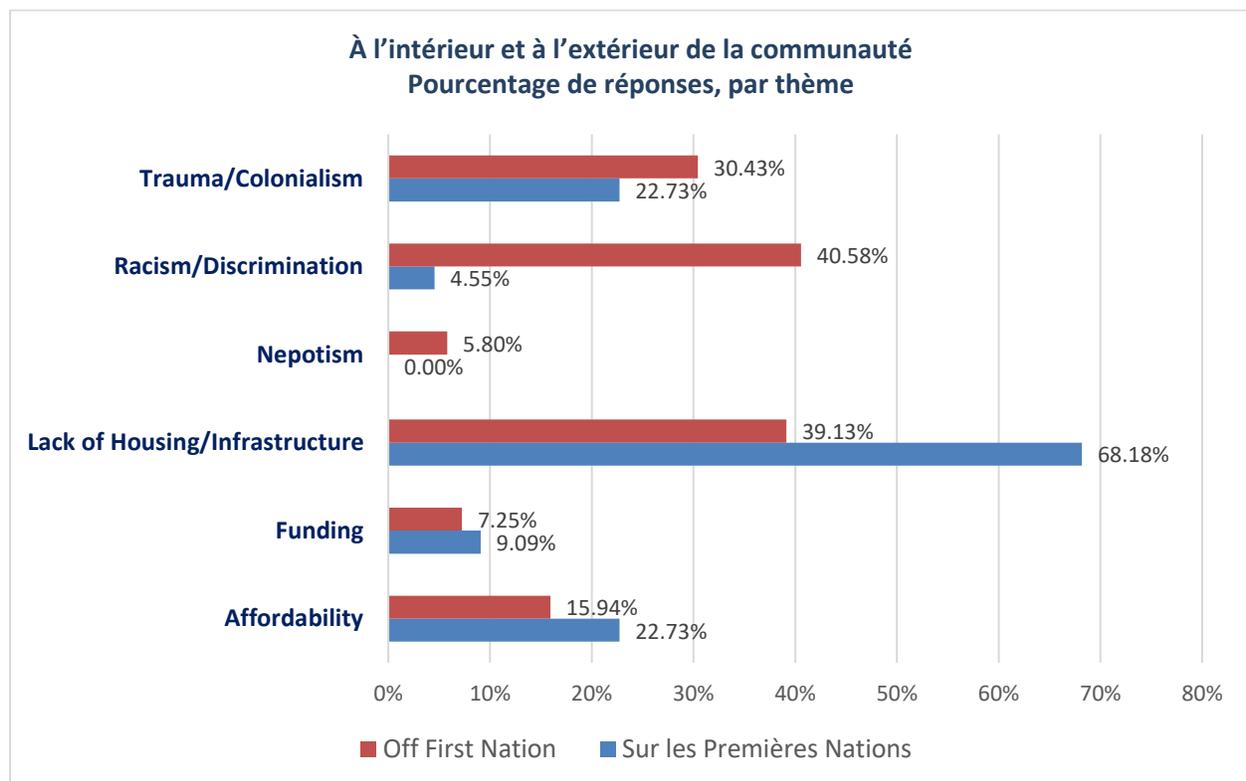
Le Tableau 11 compare le nombre de fois que chacun des thèmes a été mentionné dans les réponses des participants vivant à l'intérieur ou à l'extérieur de leur Première Nation. Compte tenu de la différence entre le nombre total de participants dans les deux groupes, (75 % des réponses provenaient de personnes vivant à l'extérieur de leur Première Nation), les réponses ont été calculées en pourcentage du nombre total de réponses dans chaque groupe afin de permettre une comparaison.

Le Tableau 11 donne quelques indications sur les données de l'Enquête. Les participants vivant à l'intérieur de leur Première Nation sont beaucoup moins susceptibles de signaler des incidents de

racisme ou de népotisme, mais la plupart d’entre eux ont mentionné une pénurie de logements et d’infrastructures dans leur communauté. Les personnes vivant à l’extérieur de leur Première Nation étaient plus préoccupées par la prévalence du racisme et de la discrimination de la part des propriétaires et des fournisseurs de services, tout en soulignant que le manque de logements dans leur communauté d’origine était une préoccupation majeure (pour nombre d’entre eux, c’est la principale raison pour laquelle ils ont été obligés de quitter leur communauté).

Cependant, une grande partie des participants membres des Premières Nations vivant dans leur communauté ont signalé le surpeuplement des logements comme un problème majeur dans leur communauté. Ces observations tirées de l’Enquête peuvent indiquer que l’itinérance cachée est plus répandue parmi les personnes vivant à l’intérieur de la communauté, tandis que l’itinérance visible est plus fréquente parmi les membres des Premières Nations vivant à l’extérieur de la communauté et en milieu urbain.

Tableau 11 — Comparaison des réponses : À l’intérieur et à l’extérieur de la communauté, par thème



Membres des Premières Nations vivant à l’extérieur de la communauté : n = 69

Membres des Premières Nations vivant à l’intérieur de la communauté : n = 22

d) Points de vue des personnes ayant vécu une expérience d'itinérance

Membres des Premières Nations vivant à l'extérieur de la communauté — Expérience d'itinérance

Les personnes qui vivent loin de leur communauté et qui ont connu l'itinérance dans le passé constituent le groupe le plus important ayant répondu à l'Enquête (45 réponses; 49 %).⁷ Ce groupe a mentionné un certain nombre de thèmes, principalement le manque de logements abordables dans les villes, le racisme ou la discrimination de la part des propriétaires et les problèmes de dépendances et de santé mentale. Il convient de noter que de nombreux participants ont considéré le racisme et le colonialisme comme étant à l'origine de l'itinérance. Ils ont également indiqué qu'il était difficile de trouver des logements abordables, mais que les pratiques de location discriminatoires des propriétaires constituaient l'obstacle majeur qui écartait les locataires membres des Premières Nations du marché du logement abordable. Les solutions de remplacement sont, soit de louer un appartement loin du centre-ville (et des services qui y sont offerts), soit, dans de nombreux cas, de vivre dans des quartiers accessibles comprenant des logements précaires. Dans les villes, les logements précaires entraînent de nombreux autres problèmes. Selon les participants, la consommation accrue d'alcool et de drogues causent plus d'interactions avec les forces de l'ordre ainsi que de problèmes de santé mentale et de santé publique (notamment les surdoses). Dans ce type de situation, les femmes des Premières Nations sont particulièrement sujettes à la violence sexiste et aux agressions sexuelles, ce qui explique pourquoi de nombreuses femmes préfèrent rester dans un foyer violent.

Membres des Premières Nations vivant à l'extérieur de la communauté — Aucune expérience d'itinérance

Les membres des Premières Nations vivant hors de leur communauté qui ne sont pas en situation d'itinérance (24 réponses; 26 %) ont davantage mentionné le racisme ou la discrimination, les problèmes systémiques et l'abordabilité dans leurs réponses. L'insécurité du logement demeure un problème majeur pour les personnes vivant loin de leur communauté, mais les réponses indiquent que l'offre de logements est moins problématique que les pratiques locatives discriminatoires des propriétaires. Concernant ce type de situation, de nombreuses personnes ont indiqué que les logements devenaient « indisponibles » après avoir rencontré les propriétaires en personne.

Le prix des logements est un facteur aggravant. En milieu urbain, les logements abordables sont difficiles à trouver en raison de la forte demande, et le processus de demande de location élimine souvent les membres des Premières Nations en raison de l'absence d'antécédents en matière de crédit, de références ou de fonds pour payer les premier et dernier mois de loyer. Les logements abordables ne sont souvent disponibles qu'à la périphérie des villes, qui est moins accessible et peut enregistrer des taux élevés de criminalité et de violence. Ces endroits peuvent aussi constituer un milieu déclencheur parmi les personnes vulnérables, en particulier celles qui ont des antécédents de toxicomanie ou des problèmes de santé mentale.

⁷ Les membres des Premières Nations vivant hors de la communauté étaient plus susceptibles de déclarer une expérience directe d'itinérance que ceux vivant dans la communauté (cela est peut-être attribuable à la méthode d'Enquête et ne doit pas être interprété comme un élément significatif). Ces personnes font souvent face à la stigmatisation et au racisme lorsqu'il s'agit d'obtenir un logement et du soutien, d'autant plus s'ils se trouvent en situation d'itinérance ou d'insécurité du logement.

Membres des Premières Nations vivant à l'intérieur ou à l'extérieur de la communauté — Expérience d'itinérance et aucune expérience d'itinérance

Les participants membres des Premières Nations vivant dans leur communauté ont fait part de préoccupations similaires, qu'ils aient ou non connu l'itinérance. Les principaux thèmes mentionnés dans les réponses sont le surpeuplement des logements, le manque de logements abordables et le financement limité pour la construction de nouvelles unités et infrastructures. Cependant, les personnes vivant dans la communauté et ayant connu l'itinérance (10 réponses, 11 %) ont été beaucoup plus détaillées dans la description de leur situation, soulignant que le surpeuplement entraînait une dégradation plus rapide des logements, qu'une mauvaise qualité de l'eau potable créait davantage de problèmes de santé et que le manque d'intimité ou d'espace de travail limitait les possibilités d'éducation, de formation et d'emploi.

De nombreuses personnes ont décrit ces expériences comme les causes principales de leurs problèmes de santé mentale. Dans certains cas, elles ont déclaré qu'elles étaient incapables de quitter des situations de violence parce qu'il n'existait pas d'autres options. Elles ont aussi déclaré que le sentiment de désespoir les avait poussées à quitter leur foyer, leur famille et leur communauté pour chercher de meilleures conditions en ville, malgré le fait qu'elles avaient peu de contacts ou d'expérience dans le milieu urbain.

e) Autres points de vue : jeunes et personnes LGBTQ

Généralement, ce sont les jeunes générations qui quittent (dans certains cas qui se trouvent dans une phase de transition après avoir atteint l'âge de la majorité) leurs conditions de vie, devenant ainsi plus vulnérables ou se trouvant en situation d'itinérance; des situations qui correspondent davantage aux définitions s'appliquant aux Premières Nations.⁸ Ces circonstances les amènent souvent à vivre dans la rue ou dans des situations où l'itinérance existe *derrière les portes closes*. Pour de nombreux membres des Premières Nations, l'itinérance signifie dormir à tour de rôle chez différents membres de la famille ou amis, à l'intérieur ou à l'extérieur de leur communauté de Première Nation.

Les jeunes sont particulièrement vulnérables, car beaucoup d'entre eux sortent du système de protection de l'enfance et n'ont nulle part où aller; cette situation les amène à vivre dans la précarité. Tel que cela a été souligné dans les entretiens avec les fournisseurs de services, la situation est encore plus dramatique lorsqu'il existe des problèmes cognitifs ou de santé mentale non diagnostiqués, une dépendance, des traumatismes, des liens limités ou rompus avec la famille et la communauté ou d'autres circonstances qui laissent aux jeunes peu d'options pour rompre le cycle de l'itinérance.

« Les jeunes sortent de la prise en charge et se retrouvent sans abri, parfois avec des troubles cognitifs non diagnostiqués dus à l'ETCAF, etc. Et le système n'a rien à leur offrir. » (Participant aux entretiens)

⁸ La phase de transition après avoir atteint l'âge de la majorité fait référence aux enfants ou aux jeunes pris en charge qui atteignent l'âge de la majorité et qui ne sont plus ainsi admissibles à un soutien du gouvernement parce qu'ils doivent quitter le système de protection de l'enfance. Ils se retrouvent dans un processus de transition qui consiste à quitter le système de protection de l'enfance et à devenir indépendant.

Autre facteur de l'itinérance parmi les jeunes des Premières Nations : ces derniers quittent souvent leur communauté – pour différentes raisons – sans être prêts à vivre en milieu urbain. Ils ne connaissent pas toujours la culture, les dangers et les exigences financières de la vie en ville. De plus, ils ne sont pas dans la situation idéale pour trouver un logement abordable ou ne trouvent pas ou ne peuvent pas trouver le soutien nécessaire dans certains domaines, tels que le logement, la santé et le bien-être.

« Les jeunes qui se retrouvent à la rue deviennent immédiatement une proie et font l'objet d'un conditionnement. Le nombre de jeunes en situation d'itinérance est le résultat d'une vague constante de jeunes sortis d'une prise en charge. Nombre d'entre eux n'ont aucun lien avec leur communauté d'origine. Ils se retrouvent là où ils peuvent survivre. Ils deviennent la proie d'autres personnes; ils sont à la rue » (Participant aux entretiens).

Certains thèmes établissaient un lien entre le genre et l'itinérance, cela malgré le fait que l'Enquête ne demandait pas aux participants d'indiquer leur identité de genre (excluant ainsi la possibilité d'une désagrégation des données).

Dans certains cas, les femmes comptent temporairement d'un logement précaire pour se tenir à l'écart d'un partenaire violent. Certains membres des Premières Nations peuvent devenir itinérant après avoir été expulsés de leur maison par des membres de leur famille (ou par les dirigeants de la communauté) à la suite de périodes de violence et d'intoxication.

« Nos citoyens sont souvent contraints d'adopter des moyens ou des stratégies d'adaptation qui les rendent plus vulnérables à la violence, comme l'auto-stop, les dépendances, l'itinérance, la prostitution ou d'autres formes de travail du sexe, l'appartenance à un gang ou des relations abusives, en particulier parmi les femmes. » (Participant à l'Enquête).

Les personnes bispirituelles et LGBTQ+ des Premières Nations sont également très concernées par l'itinérance, ainsi que d'autres personnes qui peuvent être mises à l'écart par leur communauté ou ostracisées au sein de celle-ci. Cependant, la méthode d'Enquête employée n'a pas permis de mettre en évidence ces situations dans les résultats.

Certains participants ont relaté les cas de membres de leur communauté qui ont été mis à l'écart par celle-ci. Ce rejet était dû à des actes commis par la personne en question, par exemple sa participation à un trafic de drogue ou à cause de préjugés ou d'une discrimination liés, par exemple, à l'identité de genre ou à l'orientation sexuelle.

« De nombreux facteurs de l'itinérance ne sont pas liés à la race, à l'âge, au sexe, etc. Ma communauté lutte contre les dépendances parce que ses citoyens ont grandi dans des cycles de traumatismes. Une grande partie de ces traumatismes sont uniquement attribuables au fait qu'ils sont autochtones : les pensionnats indiens, le racisme, l'alcoolisme et le fait d'avoir été élevé hors de leur culture. Ces facteurs donnent à une personne encore plus d'espoir et de volonté de sortir de l'itinérance ». (Participant à l'Enquête)

4. Besoins et lacunes en matière de programmes et services

L'Enquête de l'APN a porté sur les programmes et services actuels, en particulier les lacunes, ainsi que sur les besoins des membres des Premières Nations selon leur lieu de résidence (à l'intérieur ou à l'extérieur de la communauté, en milieu urbain ou rural, différentes régions). L'Enquête (et ses résultats) permet d'examiner les points de vue individuels et organisationnels concernant ces questions.⁹

Quatre questions de l'Enquête étaient liées à ce thème. Deux des questions ont été incorporées dans le volet s'adressant aux dirigeants, au personnel et aux techniciens des Premières Nations. Deux autres ont été incluses dans le volet s'adressant aux fournisseurs de services.

Questions posées aux dirigeants, au personnel et aux techniciens des Premières Nations

Quelles sont les principales préoccupations de votre communauté en matière de lutte contre l'insécurité du logement et/ou l'itinérance (le logement, la santé mentale, les dépendances, l'implication dans la protection de l'enfance, la pauvreté, etc.)?

De quelles ressources ou de quels programmes ou services votre communauté a-t-elle besoin pour prévenir ou réduire au mieux le nombre de personnes en situation d'itinérance?

Questions posées aux fournisseurs de services

Quels sont les domaines où les besoins sont les plus importants et/ou qui peuvent produire le plus d'effets dans les causes et les conséquences de l'itinérance parmi les Premières Nations?

De quoi votre organisme de services a-t-il besoin pour répondre au mieux aux besoins des membres des Premières Nations en situation d'itinérance et/ou pour réduire leur nombre?

4.1. Préoccupations et besoins des communautés

Préoccupations

La pénurie de logements ou la crise du logement a été le plus souvent considérée, par les dirigeants, le personnel et les techniciens des Premières Nations, comme la plus grande préoccupation, suivie du manque d'infrastructures et de services de soutien pour les personnes les plus vulnérables, en particulier dans le domaine de la santé mentale et des dépendances.

⁹ Cela offre un autre point de vue qui diffère des résultats de la recherche précédente commandée par l'APN, comprenant une analyse documentaire, une analyse de la situation et une cartographie des systèmes, qui avait tendance à cibler les lacunes des programmes et des services gouvernementaux (c'est-à-dire le financement, les structures des programmes de logement, etc.)

« Les refuges pour itinérants ont besoin de stratégies de réduction des risques, telles que l'échange sécuritaire de seringues, des lieux d'injection sécuritaires, la surveillance sécuritaire des drogues et des établissements de désintoxication. » (Participant à l'Enquête)

Un participant a fait part de ses préoccupations concernant les personnes bispirituelles et LGBTQ+.

« Il manque un volet consacré à la violence fondée sur le genre, aux situations des personnes LGBT+ et aux raisons pour lesquelles ces personnes quittent leur communauté. » (Participant à l'Enquête)

D'autres préoccupations liées à la pauvreté, au logement et aux questions sociales ont été mentionnées :

- la sécurité des femmes, des enfants et des personnes âgées;
- les liens avec la violence familiale, les abus sexuels, la maltraitance des personnes âgées, l'isolement, la protection de l'enfance, les idées suicidaires et les tentatives de suicide;
- l'absence d'un logement sécuritaire pour les personnes « mises à l'écart » en raison de leur consommation d'alcool ou de drogues;
- le coût de la vie dépasse le coût de la satisfaction des besoins de base (nourriture, logement) et l'aide au revenu;
- le racisme et la discrimination;
- la perte de culture;
- les traumatismes intergénérationnels.

Les dirigeants, le personnel et les techniciens ont également fait part de leurs préoccupations concernant des problèmes structurels, notamment l'érosion de la souveraineté, l'absence de compétence et l'incapacité à régler le logement au sein des communautés par des lois applicables. Ils ont également fait part de leurs préoccupations concernant le financement propre au logement.

Besoins et exigences

En réponse aux questions posées seulement aux dirigeants, au personnel, aux techniciens des Premières Nations et aux fournisseurs de services, les participants ont souligné la nécessité pour les Premières Nations d'étendre leur prise en charge (responsabilités et soins) à tous leurs membres, quel que soit leur lieu de résidence, par les moyens suivants :

- Des centres d'hébergement des Premières Nations;
- Des services de soutien comprenant de la nourriture, des vêtements, des activités culturelles et linguistiques, des conseils et le rétablissement des liens avec la terre;
- Accroître la disponibilité des services de santé mentale, des services d'aide aux toxicomanes et des services et installations de post-traitement (p. ex., des centres de désintoxication);

- Étendre les programmes de logement communautaires aux personnes risquant de se retrouver en situation d'itinérance, en particulier les hommes et les femmes célibataires, notamment des petites maisons, des maisons de transition, des refuges temporaires et de très petites maisons;
- Garder contact avec les membres vivant à l'extérieur de la communauté et leur fournir des subventions pour un logement et un refuge;
- Augmenter le nombre de refuges pour itinérants dans les communautés et les centres urbains;
- Établir des partenariats entre les organismes de services, notamment les Centres d'amitié et les organismes de santé mentale;
- Acquérir des hôtels ou des motels pour héberger les personnes ayant besoin d'un logement temporaire;
- Accroître l'autorité, l'autonomie et le rôle des Premières Nations dans la prise de décisions.

Les dirigeants, le personnel et les techniciens des Premières Nations ont souvent souligné le besoin de plus de logements et d'infrastructures de services sociaux pour traiter les problèmes de santé mentale et de dépendances, tout comme la nécessité d'obtenir un financement pour répondre à ces besoins. En outre, plus de cours de formation consacrés au racisme devraient être offerts aux organismes et aux fournisseurs de services traditionnels qui servent les membres des Premières Nations.

Bien que la question concernant les besoins et les préoccupations ne s'adresse pas spécifiquement aux membres des Premières Nations, les participants de ce groupe ont mentionné des besoins particuliers en répondant à d'autres questions de l'Enquête. Le Tableau 12 ci-dessous résume la manière dont les besoins des membres des Premières Nations et les liens existant avec d'autres politiques et programmes ont été pris en compte dans l'Enquête.

Tableau 12 — Besoins des Premières Nations et liens avec les politiques et les programmes

Besoins des Premières Nations	Réponses à l'Enquête
Longues listes d'attente pour un logement ou un refuge	<ul style="list-style-type: none"> • Les montants des loyers augmentent rapidement et entraînent l'exclusion des locataires membres des Premières Nations, les obligeant à s'inscrire sur de longues listes d'attente pour obtenir un logement public. • Les logements sont surpeuplés en raison d'un manque d'offres. L'absence d'aide financière pour les dépôts de loyer incite les personnes à se tourner vers le système public.
Sensibilisation culturelle dans les centres de soutien	<ul style="list-style-type: none"> • Les Premières Nations manquent de soutien dans le domaine des dépendances et de la santé mentale, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur des communautés. • Dans les centres de services non autochtones, peu d'employés sont informés sur le plan culturel.
Données et statistiques désagrégées sur l'itinérance	<ul style="list-style-type: none"> • Organiser une collecte de données et obtenir des statistiques récentes et avoir une idée claire de l'itinérance parmi les Premières Nations à l'échelle nationale. • Élaborer un système autochtone de collecte de données permettant de recueillir avec précision des renseignements susceptibles d'aider à élaborer des solutions.

Besoins des Premières Nations	Réponses à l'Enquête
Racisme et recherche d'un logement	<ul style="list-style-type: none"> Les politiques du logement d'abord ne répondent pas aux besoins des itinérants cachés.
Services de soutien	<ul style="list-style-type: none"> Lorsqu'un membre d'une bande des Premières Nations quitte sa communauté, il devient souvent exclu des programmes d'assistance, ne peut pas obtenir d'aide des collectivités se trouvant hors des terres des Premières Nations et ne peut pas obtenir d'aide des gouvernements s'il n'a pas une adresse fixe.

Certains points de vue régionaux étaient clairs. Ils sont résumés et mis en évidence dans le tableau ci-dessous. Ils montrent une grande cohérence entre les régions concernant les préoccupations relatives à l'itinérance. Ils varient davantage lorsqu'il s'agit de cerner les besoins.

Tableau 13 — Points de vue régionaux des dirigeants, du personnel et des techniciens des Premières Nations sur les préoccupations et les besoins

Région	Préoccupations	Besoins
Colombie-Britannique	<ul style="list-style-type: none"> le manque de logements le manque d'infrastructures de services sociaux la sécurité des itinérants 	<ul style="list-style-type: none"> Financement du logement Conseils en matière de santé mentale et de dépendances
Alberta	<ul style="list-style-type: none"> le manque de financement et le manque de logements ou d'infrastructures le financement d'autres services sociaux 	<ul style="list-style-type: none"> Financement du logement
Saskatchewan	<ul style="list-style-type: none"> le manque de logements le manque d'infrastructures de services sociaux les conséquences du colonialisme, les traumatismes, la perte de culture les dépendances 	<ul style="list-style-type: none"> Centres de traitement des dépendances Autres possibilités de logement, y compris dans les installations des Premières Nations et celles dont elles sont les propriétaires ou les gestionnaires Financement du logement
Manitoba	<ul style="list-style-type: none"> Aucune réponse 	<ul style="list-style-type: none"> Aucune réponse
Ontario	<ul style="list-style-type: none"> le manque de logements le manque d'infrastructures de services sociaux le surpeuplement la santé mentale et les dépendances 	<ul style="list-style-type: none"> Programmes et centres de traitement holistiques des problèmes de santé mentale et des dépendances tenant compte des traumatismes
Québec et Labrador	<ul style="list-style-type: none"> le manque de logements le manque d'infrastructures de services sociaux la souveraineté des PN et l'absence de compétence 	<ul style="list-style-type: none"> Changements dans la politique fédérale, notamment plus d'autonomie et de pouvoir de décision Investissement dans la formation et le développement des compétences

Région	Préoccupations	Besoins
Nouvelle-Écosse et Terre-Neuve	<ul style="list-style-type: none"> le manque de logements et d'infrastructures la santé mentale et les dépendances la crise du logement 	<ul style="list-style-type: none"> Ressources et programmes de santé mentale Sensibilisation aux autres solutions de logement
Nouveau-Brunswick et Île-du-Prince-Édouard	<ul style="list-style-type: none"> le manque de logements le manque d'infrastructures de services sociaux 	<ul style="list-style-type: none"> Aucune réponse
Yukon	<ul style="list-style-type: none"> Aucune réponse 	<ul style="list-style-type: none"> Aucune réponse
T.N.-O.	<ul style="list-style-type: none"> Aucune réponse 	<ul style="list-style-type: none"> Aucune réponse

4.2 Préoccupations et besoins des fournisseurs de services

Les fournisseurs de services ont mentionné des préoccupations et des besoins semblables à ceux des dirigeants, du personnel et des techniciens des Premières Nations concernant l'itinérance parmi les Premières Nations. Ce groupe de participants a mis l'accent sur le logement, les services sociaux et les infrastructures de soutien, ainsi que sur le financement connexe. En outre, ils ont abordé les problèmes de régime foncier dans les milieux extracommunautaires, évoquant le manque d'options dans les communautés pour aménager des terrains pouvant conduire à de meilleures conditions de logement.

Préoccupations

Quelques-unes des préoccupations particulières soulignées par les fournisseurs de services

Logement et infrastructures

- Revenu insuffisant par rapport au loyer
- Surpeuplement
- Manque de logements abordables à l'intérieur et à l'extérieur de la communauté
- Restrictions en matière d'admissibilité au logement
- Des options de logement inappropriées aux différents stades de la vie
- Augmentation du coût des logements locatifs
- Les obstacles linguistiques sont particulièrement ressentis par les personnes âgées
- Stigmatisation dans la communauté
- Manque de soutien et de ressources dans les communautés des Premières Nations; besoin de plus de services

Programmes et services de santé mentale et de lutte contre les dépendances

- Manque de programmes de traitement des dépendances offrant également des services de garde d'enfants
- Absence de programmes de guérison traditionnelle comportant peu d'obstacles (certains services traditionnels refusent l'admission en raison d'une intoxication).
- Besoin de logements pour des soins complexes destinés aux personnes ayant plusieurs problèmes, tels qu'une dépendance, des problèmes de santé mentale ou physique et l'itinérance.

Financement

- Financement de logements pour les membres des Premières Nations
- Régime foncier
- Pauvreté des programmes provinciaux d'aide au revenu

Racisme et discrimination

- Omniprésence du racisme systémique et de la discrimination
- Absence de sécurité culturelle hors de la communauté
- Stéréotypes répandus empêchant les Autochtones de trouver un logement; les propriétaires ne louent pas aux Autochtones.

Traumatismes ou colonialisme

- Séquelles de l'enfance, traumatismes intergénérationnels, colonisation, génocide et oppression
- Perte de liens avec les amis et la famille (distance, bannissement communautaire, etc.)

Besoins

Parmi les fournisseurs de services, le besoin le plus souvent mentionné a été le financement.

- Financement de logements abordables et augmentation des possibilités de logement

- Soutien des sources de financement pour augmenter le personnel, les connaissances, les ressources et les programmes de logement
- Fonds d'investissement et de fonctionnement pour soutenir les membres, quel que soit leur lieu de résidence, y compris un logement pour des groupes spéciaux (p. ex., les personnes nécessitant une dialyse rénale, les jeunes, les personnes âgées et les femmes enceintes)
- Financement des services de counseling, des besoins matériels de base, des espaces de rassemblement et de la nourriture
- Subventions pour faciliter la mise en œuvre de programmes conçus par les Premières Nations pour mettre fin à l'itinérance (notamment l'harmonisation du logement et de la guérison)

En plus des exigences et des besoins élémentaires en matière de logement, les fournisseurs de services ont généralement mentionné le soutien social comme un besoin dans les domaines suivants :

- Protection de l'enfance;
- Prévention des préjudices sexuels;
- Dépendances (programmes de traitement, soins hospitaliers et ambulatoires, possibilités de logement après des soins, gestion du sevrage, logement temporaire);
- Services globaux et financement;
- Traitement de la santé mentale;
- Services de santé et de mieux-être;
- Aides supplémentaires, telles que l'aide aux frais de transport, aux frais de déménagement et à la navigation dans les systèmes.

Les fournisseurs de services ont également souligné la nécessité de reconnaître le droit au logement, ainsi que la compétence, la responsabilité et l'autorité des gouvernements des Premières Nations.

Points de vue régionaux

Selon les résultats de l'Enquête, le point de vue des fournisseurs de services sur l'itinérance change lorsque la région compte un grand nombre d'Autochtones (Saskatchewan, Manitoba, régions rurales et éloignées). Il a également été fait remarquer que « les réserves les plus éloignées et les plus septentrionales ont encore moins accès aux services ».

Comme l'a indiqué un fournisseur de services lors de l'entretien :

Il faut comprendre qu'il existe des différences entre les groupes [autochtones]. Étant donné que chacun d'eux a ses propres défis, les stratégies doivent être adaptées en conséquence.

(Fournisseur de services participant à un entretien)

Certains points de vue régionaux étaient clairs. Ils sont résumés et mis en évidence dans le Tableau 14 ci-dessous.

Tableau 14 — Points de vue régionaux des fournisseurs de services sur les préoccupations et les besoins

Région	Préoccupations et besoins
Colombie-Britannique	<ul style="list-style-type: none"> • Logement et admissibilité • Infrastructures de services sociaux • Soutien en cas de traumatismes et de séquelles du colonialisme • Absence de systèmes de soutien pour remédier à la perte de liens parmi les membres des Premières Nations et les familles • Manque d'emplois et de salaires décents
Alberta	<ul style="list-style-type: none"> • Logement • Manque d'infrastructures de services sociaux, notamment pour les problèmes de santé mentale, de pauvreté et de dépendance • Racisme ou discrimination • Traumatismes intergénérationnels et séquelles de la colonisation
Saskatchewan	<ul style="list-style-type: none"> • Infrastructures de services sociaux, en particulier les programmes d'aide au revenu et d'assistance • Prise en compte des différents besoins existant dans les différentes régions de la province (p. ex., régions urbaines ou rurales, sud ou nord et régions éloignées).
Manitoba	<ul style="list-style-type: none"> • Infrastructures de services sociaux • Soutien en cas de traumatismes et de séquelles du colonialisme
Ontario	<ul style="list-style-type: none"> • Financement du logement pour les membres des Premières Nations • Plus de logements abordables, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur des communautés • Différentes possibilités de logement (p. ex., appartements pour célibataires) • Manque de logements à loyer indexé sur le revenu • Aide en matière de dépendances et de santé mentale
Québec et Labrador	<ul style="list-style-type: none"> • Aucune réponse
Nouvelle-Écosse et Terre-Neuve	<ul style="list-style-type: none"> • Financement de l'aide sociale à l'enfance et de la protection des enfants contre les préjudices sexuels
Nouveau-Brunswick et Île-du-Prince-Édouard	<ul style="list-style-type: none"> • Aucune réponse
Yukon	<ul style="list-style-type: none"> • Aucune réponse
T.N.-O.	<ul style="list-style-type: none"> • Financement • Régime foncier • Traumatismes et guérison du colonialisme • Coût de la vie et logement • Obstacles linguistiques pour les personnes âgées • Monopolisation du parc immobilier

5. Améliorations, partenariats et pratiques exemplaires

L'Enquête comprenait plusieurs questions interdépendantes sur les façons de lutter contre l'itinérance ou de la réduire parmi les Premières Nations grâce à l'amélioration des programmes et services, au renforcement des relations, à la collaboration et à l'engagement des gouvernements. Elles demandaient également de suggérer des pratiques exemplaires.

Questions de l'Enquête

Quelles améliorations pourraient être apportées aux programmes et aux services afin de réduire le nombre de membres des Premières Nations en situation d'itinérance? (Question posée uniquement aux membres des Premières Nations);

Comment les Premières Nations pourraient-elles étendre leur prise en charge (responsabilité et soins) à leurs membres en situation d'itinérance, quel que soit leur lieu de résidence, y compris à l'extérieur de la communauté? (Question posée uniquement aux dirigeants, au personnel et aux techniciens des Premières Nations);

Dans quels domaines les relations pourraient-elles être développées ou renforcées pour prévenir, réduire ou éliminer efficacement l'itinérance parmi les Premières Nations? (Question posée aux dirigeants, au personnel et aux techniciens des Premières Nations, ainsi qu'aux fournisseurs de services);

Quelles ressources, quelles politiques ou quels engagements du gouvernement fédéral sont-ils nécessaires pour prévenir, réduire ou éliminer l'itinérance parmi les Premières Nations? (Question posée aux dirigeants, au personnel et aux techniciens des Premières Nations, ainsi qu'aux fournisseurs de services);

Quelles ressources, quelles politiques ou quels engagements du gouvernement provincial sont-ils nécessaires pour prévenir, réduire ou éliminer l'itinérance parmi les Premières Nations? (Question posée aux dirigeants, au personnel et aux techniciens des Premières Nations, ainsi qu'aux fournisseurs de services);

Comment les organismes de services et les Premières Nations pourraient-ils collaborer pour mieux répondre aux besoins et/ou réduire le nombre de membres des Premières Nations en situation d'itinérance? (Question posée uniquement aux fournisseurs de services).

5.1 Amélioration des programmes et des services¹⁰

Interrogés sur les améliorations qui pourraient être apportées aux programmes et aux services afin de réduire l'itinérance, les membres des Premières Nations ont *généralement* insisté sur les améliorations suivantes :

- Résoudre les problèmes de logement et la crise du logement dans les communautés (par exemple par la construction, la rénovation, le logement social et l'augmentation de la disponibilité de terrains);
- Améliorer les programmes, les services et les installations pour les itinérants et les personnes vulnérables (par exemple, les femmes fuyant la violence, les personnes souffrant de problèmes de santé mentale ou de déficience cognitive résultant de l'ETCAF, les jeunes), quel que soit leur lieu de résidence (c'est-à-dire à l'intérieur et à l'extérieur de la communauté);
- Rendre le financement des programmes disponible au niveau communautaire, en prévoyant la flexibilité nécessaire pour mettre en œuvre ceux qui répondent aux besoins locaux, aux contextes culturels et aux situations;
- Lier les programmes de lutte contre l'itinérance et leurs clients à un ensemble élargi de soutiens, y compris des soutiens globaux en matière de santé mentale, d'éducation, de formation, d'emploi, d'aide au revenu, d'aptitudes à la vie quotidienne, de soutien à la famille/au bien-être, etc.;
- Assurer une intégration plus transparente des programmes et services disponibles à l'intérieur et à l'extérieur de la communauté, et mettre en place des aides pour les personnes faisant des va-et-vient entre l'intérieur et l'extérieur de la communauté;

Lutter contre l'itinérance de manière collaborative et intégrée

« Nous devons penser à la prévention de l'itinérance d'un point de vue systémique qui englobe de nombreuses personnes du secteur de l'itinérance et d'autres types de services et de soutiens. » (Participant à l'Enquête)

« L'intégration des systèmes n'est pas seulement importante au niveau communautaire. Elle est également essentielle aux niveaux supérieurs du gouvernement, où la collaboration interministérielle et le partage des responsabilités sont nécessaires pour traiter les causes et les conséquences de l'itinérance. » (Participant à l'Enquête).

« Nous devons nous pencher sur le cadre stratégique et les mécanismes de financement qui soutiennent ce travail... [et] les droits humains (une société sûre et saine où chacun a accès au logement, aux soins de santé, à un revenu et à d'autres ressources). Pour que cela fonctionne, tous les ordres de gouvernement doivent s'asseoir à la même table. » (Participant à l'Enquête)

¹⁰ En ce qui concerne la question portant sur l'amélioration des programmes et des services et à l'intérieur ou à l'extérieur de la communauté, les réponses à l'Enquête ont été ventilées par région. Cette désagrégation n'a pas permis de dégager de tendances régionales perceptibles. Ainsi, ce rapport de synthèse des données qualitatives ne comprend pas d'analyse des points de vue régionaux sur cette question. (La ventilation régionale des données est disponible sur demande). Cependant, l'analyse présente séparément les points de vue de membres des Premières Nations vivant à l'intérieur et à l'extérieur de la communauté. Cela montre que, même à ce niveau de désagrégation, il existe à la fois des points de vue communs et des points de vue propres aux différents groupes de participants.

- Créer des espaces culturellement sûrs et appropriés où les personnes en situation d’itinérance peuvent se sentir en sécurité, accéder à des services ou être orientées vers des services;
- Veiller à ce que, quel que soit l’endroit où ils sont fournis, les programmes et services d’aide aux personnes en situation d’itinérance ou d’insécurité du logement soient fondés sur la culture et comprennent un accès à des ressources et à des aides culturelles;
- S’assurer que le personnel est formé de manière appropriée, qu’il tienne compte des traumatismes, qu’il soit de préférence autochtone ou membre des Premières Nations et qu’il comprenne les situations quotidiennes particulières des membres des Premières Nations;
- Mettre en place davantage de réserves urbaines et de programmes de logement dans ces communautés.

Le Tableau 15 ci-dessous énumère les différents points soulevés par les membres des Premières Nations vivant à l’intérieur ou à l’extérieur de la communauté, ainsi que les points communs.

Tableau 15 — Amélioration des programmes et des services

À l’intérieur de la communauté	À l’extérieur de la communauté
<ul style="list-style-type: none"> • Des refuges communautaires qui sont ancrés dans la langue, la culture et les traditions. • Amélioration du logement, en particulier pour les personnes seules et les familles monoparentales. • De meilleurs services de soutien pour éviter que les personnes ne deviennent vulnérables à l’itinérance (p. ex., des soutiens en santé mentale). • Des centres de guérison et de traitement axés sur les traumatismes et soutenant les personnes vulnérables à l’itinérance. • Des modèles de financement et de prestation de services globaux qui soutiennent cette démarche. • Permettre aux organismes des Premières Nations de déterminer eux-mêmes leurs programmes et services. • Augmenter le nombre de programmes destinés à traiter les « déterminants sociaux » de l’itinérance (p. ex., les programmes d’emploi et de formation, la santé et les dépendances). 	<ul style="list-style-type: none"> • L’accès à des programmes de préparation à la vie quotidienne, notamment en matière de logement (p. ex., l’entretien d’une maison). • Des programmes propres aux Premières Nations qui aident les personnes à trouver un logement dans le respect de leur culture et sans discrimination. • S’attaquer au racisme systémique et interpersonnel dont sont victimes les personnes sollicitant les organismes et le personnel de première ligne (non autochtones) chargés de la prestation des services (p. ex., par l’intermédiaire d’une formation sur la lutte contre le racisme). • S’attaquer à la question de la responsabilité et de la transparence des organismes de prestation de services qui servent les membres des Premières Nations. • Plaider pour un logement adapté aux animaux domestiques. • Trouver des moyens de mieux faire entendre la voix des membres des Premières Nations en situation d’itinérance afin de pouvoir cerner leurs besoins et trouver des solutions. • S’attaquer aux obstacles systémiques à l’accès aux programmes et services disponibles.

	<ul style="list-style-type: none"> • Plus de contact direct et de suivi avec les personnes susceptibles de contacter les organismes de prestation de services dans les centres urbains. • Navigation entre les systèmes. • Plus d'options de logements supervisés (p. ex., pour les personnes en convalescence). • Ne plus financer les fournisseurs de services qui refusent l'accès aux membres des Premières Nations et aux autres citoyens autochtones.
Points communs	
<ul style="list-style-type: none"> • Programmes et services destinés à régler la crise du logement dans les communautés. • Augmentation du financement et de la disponibilité des programmes et des services fondés sur la culture dans certains domaines, tels que la santé mentale, les dépendances et le traitement des traumatismes. <ul style="list-style-type: none"> • Augmenter le nombre de programmes destinés à traiter les « déterminants sociaux » de l'itinérance (p. ex., les programmes d'emploi et de formation, la santé, les dépendances et l'éducation). 	

5.2 Approches et modèles privilégiés pour l'avenir

Les résultats de l'Enquête ont confirmé certains éléments communs dans les approches privilégiées et recommandées pour lutter contre l'itinérance parmi les membres des Premières Nations vivant à l'intérieur et à l'extérieur de la communauté. Plusieurs thèmes (et approches privilégiées) se dégagent de ces résultats. Chacun est présenté plus en détail ci-dessous :

- Approches fondées sur les droits (y compris les droits au logement, à l'autonomie gouvernementale et à l'autodétermination);
- Approches fondées sur la culture;
- Approches autochtones.

Toutes ces approches ont mis en évidence la nécessité d'améliorer et de modifier les modèles de prestation, les programmes et les services existants.

a) *Approches fondées sur les droits et souveraineté des gouvernements des Premières Nations*

Les membres, les dirigeants, le personnel et les techniciens des Premières Nations, ainsi que les fournisseurs de services, ont souvent souligné l'importance de prendre en compte l'itinérance sous l'angle du droit au logement des Premières Nations. Ce droit (et, par extension, le droit à l'absence d'itinérance) est diversement décrit comme un droit fondé sur les droits ancestraux et issus de traités, les droits humains, les droits des Autochtones et les droits découlant de pactes internationaux, tels que la *Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones* (DNUDPA).

Les participants à l'Enquête ont souligné un certain nombre de considérations, notamment l'importance pour le gouvernement fédéral d'assumer ses obligations fiduciaires et ses responsabilités à l'égard des Premières Nations en général et dans le secteur du logement et de l'itinérance en particulier.

« Il faut rappeler au gouvernement fédéral que sa responsabilité fiduciaire est enchâssée dans la loi. Les fonds accordés aux Premières Nations ne sont pas des aumônes, et les Premières Nations ont le droit de fournir des services à l'ensemble de leur population, envers laquelle elles sont responsables. »

« Je souhaiterais qu'un amendement constitutionnel reconnaisse le droit au logement. A défaut, un engagement législatif en faveur du droit au logement serait également une bonne initiative. »

Dans le même ordre d'idées, les Premières Nations et les gouvernements des Premières Nations devraient exercer une plus grande autorité et autonomie dans la prise de décisions concernant le logement, ainsi qu'un plus grand contrôle sur la façon dont le financement sera appliqué aux priorités en matière de logement, y compris l'itinérance parmi les Premières Nations.

« Le gouvernement fédéral devrait rendre obligatoire que les bandes, les gouvernements communautaires et les gouvernements autochtones de chaque communauté reçoivent des fonds pour s'attaquer à leurs propres problèmes d'itinérance et qu'ils soient tenus de rendre compte au sujet de ces fonds. »

« Il est nécessaire que les gouvernements des Premières Nations dirigent tout effort de lutte contre l'itinérance dans leur communauté... qu'ils prennent l'initiative et qu'ils ne se contentent pas de dire que l'itinérance relève du mandat fédéral. »

b) Approches fondées sur la culture

D'autres participants ont souligné l'importance des approches culturelles pour lutter contre l'itinérance. La pandémie de COVID-19 a confirmé l'importance des lieux d'accueil et de soutien pour les familles. Ces centres peuvent également offrir des services et des soutiens globaux fondés sur la culture.

« Les Premières Nations devraient disposer de leurs propres refuges pour itinérants pour favoriser la découverte de leur culture et de leur histoire – 24 heures sur 24. »

c) Approches pan-autochtones

Durant l'Enquête et les entretiens, des inquiétudes ont été exprimées concernant le pouvoir relatif des organismes pan-autochtones et non autochtones dans les services de lutte contre l'itinérance, par rapport au manque de pouvoir des communautés et des gouvernements des Premières Nations. Il faudrait renforcer les rôles dans la conception et la planification des services, la gouvernance et l'administration et un partage plus équitable du financement et des ressources.

Bien que les approches « autochtones » soient respectées et qu'elles jouent un rôle important et significatif dans la fourniture de services aux membres des Premières Nations vivant hors de la communauté, certains participants ont souligné les limites des approches pan-autochtones, notamment le fait qu'elles ne sont pas conformes aux obligations fiduciaires de la Couronne concernant les

membres des Premières Nations, ni aux droits des Premières Nations et aux droits issus des traités, et qu'elles risquent de déplacer les organismes, les gouvernements et les organismes de prestation de services des Premières Nations.

« Pourquoi ne pas soutenir les groupes et organismes dirigés par des Autochtones? De nombreux [groupes] non autochtones obtiennent la plupart du financement du gouvernement fédéral parce qu'ils cochent certaines cases dans leurs demandes, indiquant qu'ils hébergent des clients autochtones. » (Participant à l'Enquête)

d) Extension de la responsabilité des Premières Nations à tous leurs membres

Dans le cadre de l'Enquête, les dirigeants, le personnel et les techniciens des Premières Nations ont répondu à la question suivante : **« Comment les Premières Nations pourraient-elles étendre leur prise en charge (responsabilités et soins) à leurs membres en situation d'itinérance à leur lieu de résidence, y compris en dehors de la communauté. »**¹¹ Cette question a également été soulevée durant les entretiens avec les fournisseurs de services. Les réponses des dirigeants, du personnel et des techniciens des Premières Nations à cette question sont résumées ci-dessous.

- Les Premières Nations ont la responsabilité de fournir des refuges, de la nourriture, des vêtements, des activités culturelles et linguistiques et des conseils.
- Liens et rétablissement des liens avec la terre.
- Des possibilités de logement au sein de la communauté qui répondent à des besoins plus diversifiés, notamment pour les célibataires, les familles monoparentales et les familles.
- Garder le contact avec les membres qui vivent hors de la communauté.
- Assurer un financement aux membres qui vivent hors de la communauté.
- Ouvrir et gérer des centres d'accueil pour les itinérants, en particulier en milieu urbain.
- Établir et maintenir des partenariats avec d'autres organisations (p. ex., les Centres d'amitié) et organismes (p. ex., santé mentale/bien-être).
- Fournir des services de proximité aux membres des Premières Nations vivant hors de la communauté.
- Acheter des installations dans les centres urbains qui peuvent accueillir les membres des Premières Nations.

Au cours des entretiens, les fournisseurs de services ont fait les suggestions suivantes concernant l'extension de la prise en charge (responsabilités et soins) des Premières Nations à leurs membres en situation d'itinérance, quel que soit leur lieu de résidence.

- Fournir des logements de transition aux membres des Premières Nations en attendant qu'ils obtiennent un logement sur leur territoire.
- Fournir des soutiens dans les communautés, tels que des espaces d'accueil où les membres vivant hors de la communauté peuvent venir et se sentir à l'aise pendant qu'ils sont dans la communauté.

¹¹ Cette question n'a fait l'objet que de 12 réponses, qui sont résumées ci-dessus.

- Accueillir les membres des Premières Nations qui reviennent dans leurs communautés d'origine en provenance de centres urbains ou d'ailleurs.
- Continuer activement la création ou l'aménagement de réserves urbaines dans lesquelles on peut construire des logements pour les membres des Premières Nations.
- Amener des ressources culturelles dans les milieux urbains où vivent les membres des Premières Nations afin qu'ils puissent y accéder plus facilement.

« Un "lieu d'accueil" pour accueillir les membres retournant au sein de leur Première Nation. Un endroit où les membres peuvent prendre le thé avec des membres de la communauté et des aînés. (Participant à un entretien)

e) Amélioration et modification des politiques, des programmes et des services

Certains participants ont proposé des solutions générales qui nécessitent un changement fondamental fondé sur les droits, tandis que d'autres ont exprimé la nécessité de modifier ou d'améliorer les programmes, les services et les structures existants. Certains des thèmes et sous-thèmes les plus évidents issus de l'Enquête sur ce sujet sont mentionnés ci-dessous.

Financement et accès aux ressources

- Augmentation du financement des programmes existants, tels que *Vers un chez soi*, et du logement des Premières Nations en général, y compris en milieu urbain.
- Un financement accru et ciblé pour les programmes qui répondent aux besoins de certains groupes de membres des Premières Nations, notamment les jeunes, les aînés, les personnes sortant de prison, sous caution ou en probation, les personnes victimes de violence familiale, les personnes qui suivent un traitement médical prolongé ou continu (p. ex., la dialyse) et les membres bispirituels et LGBTQ+ des Premières Nations.
- Restituer des terres aux Premières Nations afin d'augmenter le nombre de terrains disponibles pour la construction de logements.¹²
- Verser les fonds provinciaux destinés au logement et à la lutte contre l'itinérance aux Premières Nations et aux gouvernements des Premières Nations.

« Les provinces doivent cesser d'exercer un contrôle total sur les services offerts aux membres des Premières Nations vivant hors des réserves. Elles ne parviennent pas à s'occuper des membres des Premières Nations et des personnes les plus vulnérables. »
(Participant à l'Enquête)

¹² Ce point de vue a été fréquemment exprimé, souvent en faisant référence au mouvement *Land Back* (restitution des terres). Par exemple, un participant a déclaré : « Rendez-nous nos terres et donnez-nous les fonds qui nous sont dus pour construire immédiatement des maisons ».

Législation et politique

- Mettre en œuvre des politiques fiscales qui imposent des surtaxes ou des taxes sur les transferts fonciers, qui sont ensuite reversées aux Premières Nations et mises de côté pour mieux répondre aux besoins de logement des populations des Premières Nations vivant en milieu urbain.
- Réduire les obstacles créés par les règlements de zonage municipaux (p. ex., ceux qui ne soutiennent pas d'autres formes de logement, telles que les très petites maisons, les logements temporaires et les parcs pour caravanes).
- Renforcer et modifier les rôles et responsabilités des gouvernements provinciaux, notamment en améliorant les partenariats avec les Premières Nations et leurs gouvernements, ainsi qu'en versant directement un financement aux Premières Nations pour leur permettre d'étendre leurs services à leurs membres vivant hors de la communauté.
- Encourager les municipalités à revoir et à modifier leurs règlements afin d'éliminer les obstacles auxquels se heurtent les membres des Premières Nations qui tentent de trouver un logement.

Conception et prestation de services

- S'attaquer au racisme et à la discrimination et créer des milieux culturellement sûrs dans les programmes de logement et d'aide aux itinérants destinés aux membres des Premières Nations vivant en milieu urbain, ainsi que dans les programmes d'aide au revenu et d'autres mesures de soutien destinées aux membres des Premières Nations les plus vulnérables.
- Prendre en compte les « modes de connaissance » des Premières Nations dans la conception des programmes et des politiques.

Amélioration de la prise de décisions, du contrôle et de la gouvernance des Premières Nations

- Mettre en place des comités locaux sur le logement pour traiter les problèmes d'itinérance.
- Augmenter la représentation des Premières Nations au sein des conseils d'administration (et du personnel) des organismes de prestation de services.
- Permettre aux communautés des Premières Nations d'élaborer leurs propres plans pour mettre fin à l'itinérance, notamment par des approches holistiques et intégrées.
- Accroître la participation des Premières Nations et des gouvernements des Premières Nations à la conception, à la planification, à la mise en œuvre et à la gestion des programmes et des initiatives de lutte contre l'itinérance.

« L'élaboration de politiques est nécessaire pour permettre aux communautés des Premières Nations de créer leurs propres plans pour mettre fin à l'itinérance d'un point de vue holistique. » (Participant à l'Enquête)

« Soutenir la mise sur pied de logements complexes et supervisés par des Autochtones, y compris des services de désintoxication ou de traitement, de soutien en santé mentale et de suivi. » (Participant à l'Enquête)

- Augmenter le personnel des Premières Nations, y compris celui qui fournit une aide à la navigation entre les systèmes aux personnes déjà ou presque en situation d'itinérance.
- Améliorer les services de soutien disponibles (p. ex., renforcer les services de soutien globaux), y compris l'accès aux services de counseling, aux services de transport, aux besoins de base, à la sécurité alimentaire, aux espaces de rassemblement, au soutien par les pairs, aux programmes de traitement et aux logements temporaires.
- Créer un portail unique d'accès à de l'information sur les programmes consacrés au logement et à l'itinérance.

5.3 Partenariat et collaboration¹³

L'Enquête comprenait des questions sur les façons de renforcer les relations, les partenariats et la collaboration et sur les engagements gouvernementaux (p. ex., politiques, ressources) nécessaires pour aider à prévenir, réduire ou éliminer l'itinérance parmi les Premières Nations. Ces questions ont été posées uniquement aux dirigeants, au personnel et aux techniciens des Premières Nations, ainsi qu'aux fournisseurs de services.

Intégration des systèmes et collaboration

« Nous devons envisager la prévention de l'itinérance d'un point de vue systémique en regroupant de nombreuses personnes issues du secteur de l'itinérance et d'autres types de services et d'aides. L'intégration des systèmes n'est pas seulement importante au niveau communautaire. Elle est également essentielle aux niveaux supérieurs du gouvernement, où la collaboration interministérielle et le partage des responsabilités sont nécessaires pour traiter les causes et les conséquences de l'itinérance. » (Participant à l'Enquête)

a) Partenariats et collaboration

L'un des aspects de l'amélioration des programmes et des services implique un appel au renforcement des partenariats entre toutes les entités qui servent les membres des Premières Nations en situation d'itinérance ou qui risquent de l'être. Dans le cadre de l'Enquête, de nombreux participants ont évoqué la nécessité d'une collaboration, communication et cogestion accrues dans les approches axées sur la prévention et la lutte contre l'itinérance parmi les Premières Nations, en particulier dans les contextes urbains et extracommunautaires.

¹³ Les réponses à l'Enquête ont été ventilées par région lorsqu'il s'agissait de questions relatives aux responsabilités, aux relations, à la collaboration et aux partenariats gouvernementaux. Toutefois, cette ventilation n'a pas permis de dégager de véritables tendances régionales. Par conséquent, le présent rapport sur les données qualitatives ne comprend pas d'analyse des points de vue régionaux sur les questions soulevées. (La ventilation régionale des données est disponible sur demande).

« Nous devons collaborer pour fournir les soutiens et les services nécessaires de lutte contre l'itinérance aux Premières Nations. » (Participant à l'Enquête)

« Nous ne pouvons pas travailler ensemble tant que nous n'avons pas dansé ensemble. » (Participant à l'Enquête citant un aîné).

Diverses approches ont été évoquées. Par exemple, les participants à l'Enquête ont noté qu'il était nécessaire de créer une meilleure « présence » des Premières Nations dans les centres urbains, ce qui pourrait être facilité par des échanges actifs de renseignements avec les organismes urbains ou par la « participation obligatoire » des organismes à des comités mixtes de collaboration. Les exemples de possibilités de collaboration comprennent, par exemple, des échanges de renseignements sur « savoir à quoi s'attendre avant de venir dans un centre urbain », les possibilités de logement novatrices (notamment les « propriétaires » tiers dans les réserves), le logement coopératif et le logement spécialisé.

Les dirigeants, le personnel et les techniciens des Premières Nations ont souligné l'importance d'une bonne communication avec les membres vivant tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de la communauté. Il s'agit notamment de fournir de l'information sur le logement et les services de soutien, y compris en milieu urbain, et d'orienter les personnes vers des organismes et des services de soutien. Les fournisseurs de services soutiennent également les mesures qui peuvent être prises par les dirigeants et dans les communautés, notamment en créant des forums d'échange de renseignements qui permettent aux dirigeants d'entendre directement les témoignages de membres des Premières Nations, qui décrivent leurs expériences, leurs besoins, leurs préférences et leurs priorités.

La prévention de l'itinérance ne se résume pas à des programmes et à des interventions communautaires. Nous devons également nous pencher sur le cadre politique et les mécanismes de financement qui soutiennent ce travail. (Participant à l'Enquête).

« Il faut établir des relations à l'intérieur et à l'extérieur de la réserve, en veillant à ce que le Chef et le Conseil soient prêts à écouter les témoignages des membres de leur communauté. » (Participant à l'Enquête)

Les fournisseurs de services ont aussi souvent fait appel aux dirigeants politiques pour solliciter l'aide des gouvernements fédéral et provinciaux et leur demander avec insistance d'agir. Ils soutiennent également la collaboration entre les multiples fournisseurs de services destinés aux itinérants membres des Premières Nations et la création de « plateformes » de coopération et de collaboration. Ils soulignent également la nécessité de collaborer dans des domaines de programmes particuliers, tels que la sécurité alimentaire, les cliniques de santé et l'accès aux services Internet.

Il faut renforcer les relations entre les dirigeants des Premières Nations, y compris les gouvernements des Premières Nations, afin qu'ils prennent en charge et acceptent les responsabilités.

« C'est la responsabilité de tous, y compris des gouvernements autochtones. Ils doivent aider nos membres et ne pas se contenter de collecter des fonds, tout en se désintéressant d'eux et en

laissant la responsabilité aux autres. Notre peuple guérit par l'intervention de ses propres membres. » (Participant à l'Enquête)

Des propositions ont été faites concernant l'établissement de structures gouvernementales des Premières Nations aux niveaux régional et national pour coordonner la politique et le plaidoyer de lutte contre l'itinérance, ainsi que des innovations en matière de programmes.

« Les gouvernements autochtones doivent agir et s'attaquer à ces problèmes... Créer un secrétariat autochtone de lutte contre l'itinérance comptant un membre de chaque province et territoire représentant sa nation. » (Participant à l'Enquête)

b) Engagements du gouvernement fédéral

Les dirigeants, le personnel et les techniciens des Premières Nations ont donné leur avis sur les ressources et les politiques fédérales nécessaires pour lutter contre l'itinérance parmi les Premières Nations. Ce groupe de participants a souvent mentionné les éléments ci-dessous :

- Nécessité d'un financement et d'un soutien accrus
- Reconnaissance des responsabilités fiduciaires
- Reconnaissance des droits humains, des droits ancestraux et des droits issus des traités
- Respect des engagements pris pour élaborer une stratégie nationale de lutte contre l'itinérance parmi les Autochtones (ou les Premières Nations), qui tienne compte des engagements fédéraux envers les Premières Nations et des approches fondées sur les distinctions
- Élaboration conjointe d'une politique fédérale sur le logement et l'itinérance parmi les Premières Nations
- Financement destiné directement aux Premières Nations pour des programmes et services communautaires de lutte contre l'itinérance
- Augmentation du nombre de terrains disponibles pour des logements des Premières Nations
- Taxes sur les transferts fonciers qui sont ensuite reversées aux Premières Nations et mises de côté pour mieux répondre aux besoins de logement des membres des Premières Nations vivant en milieu urbain
- Mise de côté d'un nombre proportionnel de logements à loyer modéré et d'autres types de logements pour les Premières Nations (proportionnellement à leur représentation au sein de la population des itinérants dans les villes)

Les fournisseurs de services soutiennent également le fait que le logement et l'itinérance constituent une responsabilité fédérale afin de motiver les gouvernements provinciaux à agir, notamment en administrant le financement pour la lutte contre l'itinérance parmi les Premières Nations par l'intermédiaire de structures et d'accords appropriés.

« Il ne fait aucun doute que les fournisseurs de logements manquent de fonds depuis des décennies. Si le gouvernement fédéral reconnaissait que le droit au logement est une responsabilité fédérale, les

organismes provinciaux du logement seraient disposés à administrer la question avec un financement nettement plus important. » (Participant à un entretien)

Cela a été confirmé par les participants aux entretiens. Ils ont fait part de leurs préoccupations concernant le fossé que les membres des Premières Nations doivent franchir lorsqu'ils quittent leur communauté, notamment l'accès réduit aux soins de santé, à l'éducation et aux options de logement propres aux Premières Nations. Lorsqu'ils ne sont plus pris en charge par des programmes fédéraux qui sont mis en œuvre dans la communauté, en vertu d'ententes de financement fédérales, les membres des Premières Nations sont laissés à la dérive. Cette situation, qui résulte d'un problème de compétence administrative, doit être résolue.

« Il n'existe absolument pas d'aides et de services destinés aux membres des Premières Nations qui ont quitté leur réserve pour s'installer en ville. Nombreux sont ceux qui passent à travers les mailles du filet des services sociaux existants. (Participant à un entretien)

c) Engagements des gouvernements provinciaux

Dans l'Enquête, les dirigeants, le personnel et les techniciens des Premières Nations, ainsi que les fournisseurs de services ont répondu à des questions sur les ressources, les politiques et les engagements provinciaux qui pourraient aider à prévenir, à réduire ou à éliminer l'itinérance parmi les Premières Nations.

Les dirigeants, le personnel et les techniciens des Premières Nations ont mentionné les points suivants :

- Accroître le financement des programmes destinés aux Premières Nations (et aux Autochtones).
- Reconnaître les responsabilités des gouvernements provinciaux dans le domaine de l'itinérance et la prise en charge des populations des Premières Nations.
- Restituer des terres et des ressources et/ou imposer des taxes sur les transferts fonciers.
- Soutenir l'établissement de réserves urbaines pour la construction de logements des Premières Nations.

Les fournisseurs de services ont mentionné les éléments suivants :

- Partenariats avec des organismes provinciaux qui évaluent les besoins des clients des Premières Nations afin d'y répondre.
- Augmentation du taux provincial de l'aide sociale et de l'aide au revenu.
- Amélioration de la surveillance, de la collecte de données et de la recherche sur l'itinérance de membres des Premières Nations dans les provinces ou les régions.
- Plus d'initiatives des administrations municipales, par exemple la révision des règlements municipaux, afin d'éliminer les obstacles au logement.
- Collaboration accrue avec les gouvernements des Premières Nations et création de points d'accès ou de portails à guichet unique pour les programmes et les financements.

- Renforcement des politiques de lutte contre le racisme et la discrimination, et formation consacrée à la lutte contre le racisme pour le personnel provincial chargé de la prestation des services de première ligne.
- Services sociaux holistiques comprenant des services de santé, des services sociaux et des services à l'enfance et à la famille combinés avec des programmes culturels et des approches culturellement intégrées.
- Financement et programmes de lutte contre l'itinérance sur les terres des Premières Nations, qui englobent des approches culturelles, y compris la guérison traditionnelle.

d) Relations avec les administrations municipales

Outre l'établissement de relations avec les gouvernements fédéral et provinciaux, les participants à l'Enquête ont également souligné la nécessité d'améliorer la communication avec les administrations municipales, la coordination et le partage de renseignements, ainsi que la défense directe des intérêts des fournisseurs de services municipaux.

« Nous devons développer des relations avec les municipalités ou les centres urbains locaux où nos citoyens vont s'établir. » (Participant à l'Enquête)

Les fournisseurs de services sont particulièrement conscients de l'importance d'établir des relations et en reconnaissent la nécessité :

« Il est étrange qu'à l'heure actuelle les relations entre les municipalités et les nations soient presque inexistantes, ni même que les terrains d'ententes soient peu nombreux. » (Personnes interrogées)

e) Collaboration entre fournisseurs de services

Il a été demandé aux fournisseurs de services de suggérer des moyens de collaborer pour répondre aux besoins et réduire l'itinérance. De nombreuses réponses à cette question reflètent les points de vue des fournisseurs de services exprimés dans d'autres volets de l'Enquête. Voici ci-dessous un résumé des réponses.

- Restituer des terres aux Premières Nations afin d'augmenter le nombre de terrains disponibles pour la construction de logements.
- Améliorer la collaboration, la communication, les approches communes et la cogestion.
- Travailler en collaboration pour favoriser la fourniture de services globaux.
- Mettre en place des comités coopératifs de fournisseurs de services.
- Faciliter l'accès aux aînés, aux guérisseurs et aux conseillers traditionnels des Premières Nations, aux travailleurs sociaux et aux locuteurs d'une langue autochtone dans les refuges (lorsque les organismes de services ne possèdent pas ce type de capacité en interne).

- Mettre en commun les fonds et les ressources disponibles.
- S'entraider par le partage des capacités et des pratiques exemplaires.
- Assurer un leadership et un plaidoyer.

« Nous aurons besoin d'un leadership de premier plan pour lancer et soutenir ces initiatives. »
(Participant à l'Enquête)

5.4 Pratiques exemplaires ou prometteuses

L'Enquête et les entretiens ont permis de cerner certaines pratiques exemplaires ou prometteuses concernant l'itinérance parmi les Premières Nations. Cette section évalue certains éléments communs évidents existant dans les pratiques exemplaires et décrit brièvement des exemples de pratiques exemplaires qui ont été soulignés par les participants dans le cadre de l'Enquête et des entretiens.

Le Tableau 16 ci-dessous résume certaines des pratiques exemplaires mentionnées par les dirigeants, le personnel et les techniciens des Premières Nations et les fournisseurs de services dans le cadre de l'Enquête.

Tableau 16 — Pratiques exemplaires

Chefs, personnel et techniciens des Premières Nations	Fournisseurs de services
<ul style="list-style-type: none"> • Souveraineté des données sur le logement et l'itinérance. • Approche commune consistant à imposer une taxe sur les transactions foncières; les fonds recueillis sont ensuite affectés à la lutte contre l'itinérance parmi les Premières Nations, en particulier dans les centres urbains. • Approches visant à augmenter le nombre de logements pour les personnes vivant dans la communauté et le nombre de refuges pour les celles vivant hors de la communauté. • Communication avec les membres sur les programmes et services disponibles (à l'intérieur et à l'extérieur de la communauté). • Formation consacrée aux traumatismes pour les travailleurs de première ligne. • Des protocoles qui demandent aux fournisseurs de services souhaitant trouver des solutions de consulter d'abord les fournisseurs de services 	<ul style="list-style-type: none"> • Enseignements et soutiens culturels mis à la disposition des membres des Premières Nations en situation d'itinérance. • Mise en place d'un soutien en matière de santé mentale pour traiter les traumatismes, les séquelles néfastes de l'enfance, etc. • Mise en place de lieux de prestation de services tenant compte des traumatismes (y compris une formation holistique consacrée aux traumatismes pour les fournisseurs de services de première ligne). • Accès à des services de soutien globaux et individuels, notamment en matière de garde d'enfants, de counseling, de santé mentale, de dépendances, d'orientation professionnelle (rédaction d'un curriculum vitae) et de soutien familial et personnel. • Programmes de traitement fondés sur la réduction des risques.

des Premières Nations avant de s'adresser à d'autres sources.	<ul style="list-style-type: none"> • Partenariats, réseautage et collaboration avec d'autres fournisseurs de services. • Programmes complets de logements abordables qui répondent aux besoins de groupes ou populations en particulier. • Décriminalisation du vagabondage et de l'itinérance (p. ex., les camps de tentes). • Inclusion des membres des Premières Nations ayant une expérience vécue dans les processus de planification.
---	---

Plusieurs exemples de pratiques exemplaires ont été présentés au cours des entretiens individuels. Les participants étaient des représentants de fournisseurs de services extracommunautaires; leurs programmes et services sont brièvement décrits ci-après en tant que « pratiques exemplaires ».

EAGLE Urban Transition Centre (Winnipeg, Manitoba)

L'EAGLE Urban Transition Centre (EUTC) a été créé par l'Assemblée des Chefs du Manitoba en 2005. Son objectif principal est de servir de passerelle culturellement pertinente et non discriminatoire aux Autochtones s'établissant dans un centre urbain. L'EUTC est surtout un guichet auprès duquel les clients reçoivent un soutien, voient leurs intérêts pris en compte et ont accès aux programmes nécessaires pour parvenir à une vie indépendante.¹⁴

L'EUTC estime que les Autochtones qui connaissent des problèmes de transition devraient avoir accès à des ressources qui favorisent une vie et un mieux-être sains et équilibrés dans les domaines physique, mental, spirituel et émotionnel.¹⁵ Dans le cadre de son mandat, l'EUTC offre un soutien holistique, un soutien d'équipe, une défense d'intérêts et un milieu favorable :

- Accès aux ordinateurs
- Services de messagerie vocale
- Listes d'offres d'emploi, de locations, de possibilités d'éducation et de formation, d'activités et de rassemblements
- Aide à l'envoi de courriers, à l'impression et à la télécopie
- Rendez-vous avec un aîné

¹⁴ La majeure partie du financement de l'EUTC proviendrait d'*At Home Winnipeg*. L'EUTC a travaillé dans deux programmes de cet organisme : le programme « Logement d'abord » et le programme non lié à « Logement d'abord ». L'organisme a constaté des complications lorsque l'EUTC a cherché un logement pour ses clients, car les propriétaires préfèrent louer à un client « Logement d'abord » (plutôt qu'à un client non lié à « Logement d'abord »), car ils reçoivent des fonds (par ex. pour les réparations et le dépôt en cas de dommages). Les clients qui ne bénéficient pas du programme « Logement d'abord » reçoivent un soutien de l'EUTC, mais pas de financement pour ces éléments. Les clients « Logement d'abord » bénéficient donc d'un avantage par rapport aux autres locataires.

¹⁵ <https://manitobachiefs.com/policy-sectors/eagle-urban-transition-centre/>

- Défense d'intérêts et orientation vers d'autres services
- Ressources pour les personnes handicapées
- Salle de guérison pour les pratiques spirituelles traditionnelles et contemporaines

D'après les entretiens avec l'EUTC, l'organisme se décrit comme une entité qui « comble une lacune ». Elle offre un type de « programme d'installation pour les nouveaux arrivants », dont un qui est destiné aux membres des Premières Nations s'installant en milieu urbain. L'organisme et les services sont étroitement liés à la reconnaissance de la transférabilité des droits issus des traités.

Quelques initiatives de l'EUTC liées au logement et à l'itinérance

- Un projet pilote de cohabitation. L'EUTC travaille avec des personnes en situation d'itinérance dans des logements sociaux. Soutenues par un mentorat, celles-ci ont des responsabilités propres à un propriétaire, notamment tondre la pelouse, déblayer la neige et respecter les règles. Cette approche permet de résoudre certains problèmes de confidentialité qui se posent lorsqu'il existe un partage public de certaines ressources (p. ex., Internet, installations de préparation des repas). Les clients disposent de leur propre unité, qui comprend un réfrigérateur et un ordinateur. Il y a des espaces privés et des espaces communs pour favoriser la socialisation. L'EUTC surveille si le programme parvient à son objectif, c'est-à-dire à créer une communauté permettant de soutenir les personnes vulnérables connaissant l'insécurité du logement et de contrebalancer les approches traditionnelles qui « dispersent » les personnes au sein de communautés qui sont souvent majoritairement non autochtones.
- Dans le cadre d'un autre projet, l'EUTC tente de modifier le modèle des refuges. Dans le centre, l'objectif est de ne pas décourager les personnes qui souhaitent rester « à l'intérieur » pendant la journée, et de les encourager à participer à des programmes et à s'entretenir avec des conseillers (notamment sur le logement). Il s'agit d'une méthode qui va à l'encontre de celle de mettre à la porte quotidiennement des personnes qui reçoivent des aides et des services.
- L'EUTC est en train de modéliser des programmes pour les jeunes qui sortent du système de protection de l'enfance en raison de leur âge. Dans le cadre d'un programme modèle, les jeunes ont accès à des conseillers, des mentors et des aides à domicile dans chacun de leurs propres bâtiments (qui appartiennent à l'organisation qui les parraine).

End Homelessness Winnipeg (Winnipeg, Manitoba)

End Homelessness Winnipeg a été créé en 2015. Auparavant, il s'agissait du Poverty Reduction Consulate. Ce dernier avait préparé un plan décennal pour mettre fin à l'itinérance en appliquant un vaste processus de consultation communautaire. Plus tard, l'Assemblée des Chefs du Manitoba a été invitée à soutenir le plan décennal. Depuis, il existe une relation de travail étroite avec l'Assemblée des Chefs du Manitoba, en particulier certains de ses programmes internes, pour accroître sa participation à la lutte contre l'itinérance en raison des besoins et de l'ampleur de la crise au sein des communautés.

- End Homelessness Winnipeg (EHW) a récemment déménagé son bureau principal dans une réserve urbaine afin de « réinvestir l'argent dans la communauté ». L'organisme a lancé un certain nombre d'initiatives nouvelles et novatrices en matière de logement à Winnipeg, notamment en priorisant les organismes autochtones à la recherche de capitaux d'immobilisations.
- L'organisme est en train de modifier son modèle de gouvernance et son personnel pour devenir un organisme autochtone; il était auparavant un organisme non autochtone.
- End Homelessness Winnipeg a indiqué qu'un modèle de type entité communautaire pourrait être utile. Il pourrait être utilisé dans le cadre d'un flux de financement des Premières Nations basé sur les distinctions. Dans ce modèle, les fonds seraient confiés à des organismes régionaux des Premières Nations qui les administreraient et les orienteraient vers les régions où les besoins sont importants.
- End Homelessness Winnipeg fait remarquer que l'une de ses pratiques exemplaires est de s'engager efficacement auprès de la communauté (p. ex., le plan décennal) et de placer des personnes ayant une expérience vécue dans divers conseils et comités.

Niginan Housing Ventures (Edmonton, Alberta)

Niginan Housing Ventures est un organisme de bienfaisance enregistré qui a pour objectif de répondre aux besoins et aux exigences des Autochtones vivant à Edmonton. Il a pour mission de fournir des logements abordables aux personnes et aux familles d'origine autochtone qui n'ont pas reçu une aide efficace d'autres organismes à Edmonton.

Le projet principal de Niginan, Ambrose Place, est l'un des programmes et des complexes d'habitations les plus réussis. Il est destiné aux populations autochtones d'Edmonton qui étaient auparavant les plus difficiles à loger. Il est basé sur l'approche du « Logement d'abord » et fournit un logement et des services de soutien dans un contexte culturellement adapté aux citoyens et aux couples autochtones en situation d'itinérance qui n'ont pas été logés avec succès dans des installations existantes.¹⁶ Cet établissement de 42 unités offre la sécurité, la dignité et la stabilité à ses résidents.

Ambrose Place fonctionne selon un ensemble de stratégies pratiques qui aident les personnes à diminuer les conséquences néfastes de la consommation de drogues et d'alcool et des maladies mentales :

- rencontrer les personnes sur place;
- se concentrer sur l'amélioration de la qualité de vie, de l'état de santé et du bien-être;
- renseigner la personne sur les options et les conséquences, afin d'améliorer sa qualité de vie, son état de santé et son bien-être;

¹⁶ <http://www.niginan.ca/welcome-to-ambrose-place>

- travailler avec les résidents sans porter de jugement et d’une manière progressive.

Cette approche s’est avérée très efficace parce qu’elle permet aux personnes qui n’ont pas été correctement prises en charge par les structures traditionnelles d’améliorer considérablement leur situation. S’appuyant sur des approches fondées sur des données probantes, Ambrose Place fait des sondages auprès de ses clients et assure un suivi. Les responsables du projet travaillent avec Santé Alberta à l’évaluation du coût du logement pendant deux ans avant que les personnes ne soient logées, puis les deux années suivantes. Les économies en matière de coût de soins de santé sont estimées à 7,8 millions de dollars, car les personnes ont emménagé dans des logements autochtones et participent à des programmes de réduction des risques. Ambrose Place dispose de nombreux travailleurs de soutien et fournit ou facilite l’accès aux services de soins de santé. Son approche de réduction des risques, qui aide les personnes à mener une vie stable, est efficace parce qu’elle les aide à résoudre leurs problèmes sans les garder simplement en « mode survie ».

Native Men’s Residence (Toronto, Ontario)

Native Men’s Residence (Na-Me-Res) est une grande organisation de Toronto qui aide les hommes autochtones en situation d’itinérance à accéder à un logement temporaire, transitoire et permanent. La philosophie de l’organisation est de prendre soin de l’intégralité de la personne par l’intermédiaire d’approches culturelles autochtones. Il s’agit ainsi de soutenir les hommes autochtones dans leur redécouverte de *mino bimaadziwin* (vivre une vie bonne et saine).¹⁷

- Na-Ma-Res emploie 72 personnes dans le domaine du logement et de la sensibilisation.
- Elle propose actuellement deux refuges et une maison de transition autochtone (en vertu d’accords avec Service correctionnel du Canada), où 100 % des clients ou résidents autochtones ont réussi à obtenir leur libération conditionnelle. En comparaison, les maisons de transition gérées par des non-Autochtones ont un taux de réussite de 25 %.
- Na-Ma-Res utilise une approche de gestion des cas qui prévient l’itinérance.
- Na-Ma-Res a également réussi à construire de nouveaux logements en respectant les délais et le budget prévus, malgré les défis importants inhérents à la rareté des ressources et aux conditions du marché du logement à Toronto.
- L’organisation a l’intention d’étendre ses services, notamment dans le domaine des services correctionnels et des programmes de santé mentale.

Homeward Trust (Edmonton, Alberta)

Installé à Edmonton, Homeward Trust a pour mandat de mettre fin à l’itinérance dans la ville. L’organisme agit en tant que « planificateur de systèmes » et agrégateur de fonds pour coordonner des activités de lutte contre l’itinérance parmi les partenaires sectoriels. Homeward Trust¹⁸ n’opère pas dans

¹⁷ <https://www.nameres.org/>

¹⁸ <https://homewardtrust.ca/>

le cadre d'une approche fondée sur les distinctions, mais plutôt en reconnaissant le droit universel au logement, tel qu'il est défini dans les conventions internationales dont le Canada est signataire.

Homeward Trust se concentre sur les solutions de logement durable à long terme plutôt que sur l'hébergement. Il a financé des initiatives de sensibilisation auprès des communautés. Il s'efforce surtout de soutenir les membres des Premières Nations qui arrivent en ville par manque d'espace au sein de leur communauté pour vivre avec leur famille. Il est conscient des traumatismes subis et offre des services qui aident à aborder « d'autres sphères de la roue de la médecine », à savoir les besoins spirituels et les enseignements fondés sur la terre. Homeward Trust dispose d'aînés qui peuvent se rendre sur place pour dispenser des enseignements et des conseils dans le cadre des programmes Logement d'abord.

Aboriginal Coalition to End Homelessness (Victoria, Colombie-Britannique)

L'ACEH est une organisation « pan-autochtone » et un fournisseur de services de première ligne. Elle emploie un « double modèle » d'accès au logement, offrant un logement adapté culturellement, un accès à des aînés, des aliments traditionnels, des prières ou cérémonies, un soutien en cas de deuil et des visites familiales. En tant qu'organisation sans but lucratif, son conseil d'administration comprend des représentants des conseils tribaux régionaux et des représentants de la nation métisse de la Colombie-Britannique. Bien que l'ACEH soit pan-autochtone, l'un de ses points forts en tant qu'organisation autochtone est d'entretenir de solides relations avec les Premières Nations de l'île de Vancouver. Ainsi, elle est bien placée pour fournir des services culturellement appropriés aux membres des Premières Nations.

- L'ACEH propose des ateliers et des cours de préparation à la vie quotidienne, ainsi qu'un éventail de possibilités de logement supervisé visant à aider les personnes à passer de la rue à un refuge.
- Elle crée également des emplois et des liens pour les personnes qui retournent dans leur communauté et leur région d'origine.
- L'ACEH verse des fonds à des communautés des Premières Nations pour organiser des camps de guérison axés sur la terre.
- Elle est l'une des rares organisations au Canada à utiliser un modèle de réduction des risques pour les Autochtones; elle occupe une position unique en ce qui concerne le logement culturel de pointe.
- Dans le cadre de ses activités de sensibilisation, l'ACEH a mené une Enquête auprès des habitants du centre-ville de Victoria afin d'en apprendre davantage sur les besoins et les souhaits des itinérants.

D'autres pratiques exemplaires ont été retenues durant l'Enquête ou les entretiens.

- *Hopes and Dreams Initiative* — Cette initiative a été conçue par des groupes de discussion réunis par l'Assemblée des Chefs du Manitoba. Elle a abouti à la création d'un concept de village avec de petites maisons, des soutiens et des ressources pour les membres de la communauté. En raison de leur mandat axé sur la politique, les Chefs n'ont pas été en mesure de donner suite à cette initiative. Cependant, une autre organisation pan-autochtone a repris le concept et s'est associée à End Homelessness Winnipeg pour la mener à bien. La coalition a obtenu un financement du gouvernement fédéral et un financement supplémentaire par l'intermédiaire de la stratégie Vers un chez-soi.
- *N'Dinawemak « Our Relatives »* — Il s'agit d'un programme de lutte contre l'itinérance dans lequel cinq organisations (dont trois autochtones) se sont associées pour créer un espace d'accueil d'urgence pour les itinérants refusés par les refuges surchargés.
- *Shawendaasowin* — Une ressource tierce sans but lucratif qui fournit des services holistiques aux personnes liées au système de protection de l'enfance, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur des réserves. L'organisation a mis en œuvre des programmes pour soutenir les familles et accompagner les enfants qui entrent dans le système de protection de l'enfance ou qui en sortent. Elle aide les personnes dans le besoin à effectuer une transition plus efficace entre l'aide sociale et le logement en créant des emplois, en offrant des formations professionnelles, en fournissant des logements, etc.
- *Thunderbird House* — L'organisme utilise des conteneurs d'expédition pour aménager de très petites unités. Il dispose d'un espace culturel près de Winnipeg, qui offre un minuscule village où les personnes peuvent vivre ensemble et s'entraider grâce à un soutien sur place.

6. Plan d'action national des Premières Nations contre l'itinérance

L'Enquête comprenait plusieurs questions relatives à un plan d'action national des Premières Nations contre l'itinérance :

Quels buts, objectifs et mesures [vision] devraient être inclus dans un plan d'action national pour lutter contre l'itinérance parmi les Premières Nations à l'intérieur et à l'extérieur des réserves?

(Question posée à tous les groupes de participants)

Quel pourrait être le rôle d'organismes de services dans un plan d'action national pour lutter contre l'itinérance parmi les Premières Nations à l'intérieur et à l'extérieur des réserves?

(Question posée uniquement aux fournisseurs de services)

Comment devrait-on mesurer le succès du plan d'action national des Premières Nations contre l'itinérance? (Question posée uniquement aux dirigeants, au personnel et aux techniciens des Premières Nations.)

Que souhaiteriez-vous ajouter de plus concernant l'élaboration d'un plan d'action national pour lutter contre l'itinérance parmi les Premières Nations à l'intérieur et à l'extérieur des réserves?
(Question posée à tous les participants.)

Cette section du rapport résume les résultats de la recherche qualitative liée aux questions ci-dessus, ainsi que les idées recueillies durant les entretiens avec les fournisseurs de services :

- Principes et approches du Plan d'action
- Buts et objectifs du Plan d'action
- Domaines d'action
- Rôle des organisations de services (question posée uniquement aux fournisseurs de services)
- Mesure du succès du Plan d'action national

De plus, les données qualitatives donnent un aperçu d'autres éléments d'un plan d'action national (notamment les principes et approches généraux et les considérations relatives à l'élaboration d'un plan d'action).

6.1 Principes et approches du Plan d'action

Voici quelques principes et approches concernant l'itinérance parmi les Premières Nations qui peuvent être pris en compte ou soutenus dans le Plan d'action national des Premières Nations contre l'itinérance.

- Le Plan d'action devrait prévoir la planification, la conception, la gouvernance, la gestion et la fourniture par les Premières Nations d'un continuum intégré et durable de services et de soutiens qui sont propres aux Premières Nations et qui sont pertinents et sécuritaires sur le plan culturel pour les membres des Premières Nations vivant à l'intérieur ou à l'extérieur de la communauté et ceux vivant à la fois à l'intérieur et à l'extérieur.
- Le Plan d'action devrait être fondé sur une approche des Premières Nations basée sur les distinctions, qui reconnaît les droits et intérêts particuliers des citoyens et des gouvernements des Premières Nations au Canada, y compris les droits inhérents, ancestraux et issus des traités au logement. Il devrait aussi fournir un financement basé sur les distinctions pour soutenir les programmes, les services et les initiatives de lutte contre l'itinérance des Premières Nations, en particulier hors de la communauté.

« Le financement d'approches fondées sur les distinctions est nécessaire pour les centres urbains, qui sont souvent négligés. » (Entretien)

- Le Plan d'action devrait respecter les droits ancestraux et issus des traités et être conforme à la Déclaration des Nations sur les droits des peuples autochtones (DNUDPA) relativement aux droits ancestraux au logement et à l'autodétermination. Il devrait également être aligné sur les

conclusions de la Commission de vérité et réconciliation et de l'Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées.¹⁹

- Le Plan d'action devrait tenir compte des situations d'itinérance vécues par les membres des Premières Nations dans diverses circonstances, par exemple ceux vivant à l'intérieur ou à l'extérieur de la communauté, les aînés, les jeunes, les personnes bispirituelles et LGTQIA+ et les mères et pères célibataires. Il faut reconnaître qu'il existe des différences majeures entre l'itinérance à l'intérieur et à l'extérieur de la communauté.
- Des engagements devraient être pris pour favoriser des relations respectueuses et équitables entre les Premières Nations, tous les niveaux de gouvernement et d'autres organisations autochtones et non autochtones luttant contre l'itinérance parmi les Premières Nations. Les partenariats impliquant les Premières Nations et les organisations des Premières Nations, les gouvernements, les fournisseurs de services et d'autres organismes et organisations sont un élément clé de toute approche nationale de lutte contre l'itinérance parmi les Premières Nations.
- Une stratégie holistique multisectorielle est nécessaire pour répondre aux besoins et assumer les responsabilités à l'égard des membres des Premières Nations qui risquent d'être en situation d'itinérance ou qui le sont déjà.

« Du point de vue des droits humains, nous avons besoin d'une réponse intégrée qui fonctionne avec différents systèmes, comme la santé, l'éducation, la justice pénale, la protection de l'enfance, etc. » (Participant à l'Enquête)

- Les modèles de prestation de services globaux devraient être au cœur des initiatives et des approches de lutte contre l'itinérance parmi les Premières Nations adoptées par les organismes et les organisations qui s'occupent des membres des Premières Nations en situation d'itinérance ou à risque.
- Certains ont demandé que la priorité soit accordée à l'itinérance dans les communautés et qu'elle soit liée à une approche fondée sur les distinctions. D'autres ont insisté sur la nécessité de veiller à ce que les membres des Premières Nations vivant hors de la communauté, notamment leurs besoins et leurs priorités, reçoivent la même attention.

« L'itinérance vécue à l'extérieur des réserves des Premières Nations est très différente de celle existant à l'intérieur. Les problèmes contribuant à l'itinérance sont similaires, mais les efforts devraient être centrés sur les réserves. L'option de retourner dans la communauté est possible

¹⁹ Les articles 21 et 23 de la DNUDPA sont pertinents à cet égard. Ensemble, ils reconnaissent que « les peuples autochtones ont droit, sans discrimination d'aucune sorte, à l'amélioration... du logement. ... de définir et d'élaborer des priorités et des stratégies en vue d'exercer [ce droit]. »

lorsque l'on vit hors de la réserve. Les ressources pour ce retour devraient être consacrées à la réserve parce que nous sommes des citoyens de nos Premières Nations et non des « communautés » urbaines. (Participant à l'Enquête)

« Les personnes en situation d'itinérance hors des réserves ont besoin des mêmes avantages que ceux vivant dans les réserves. Les programmes sociaux offerts à l'extérieur des réserves sont limités à ce qui peut être fait et à la façon dont ils peuvent aider sur place, c'est-à-dire à l'extérieur des réserves. (Participant à l'Enquête)

« Chaque Première Nation devrait posséder des logements urbains pour les membres qui vivent loin de chez eux. » (Participant à l'Enquête)

6.2 Buts, objectifs et mesures du Plan d'action

L'Enquête comprenait une question sur les buts, les objectifs et les mesures qui devraient être inclus dans le Plan d'action national. Le Tableau 17 ci-dessous résume certains des éléments énumérés par tous les groupes de participants.

Tableau 17 — Réponses à l'Enquête : Buts, objectifs et mesures pour le Plan d'action national

Groupe de participants à l'Enquête	Buts, objectifs et mesures à inclure dans le Plan d'action national des Premières Nations contre l'itinérance, par groupe de participants
Membres des Premières Nations	<ul style="list-style-type: none"> • Logement accessible • Refuges permanents pour itinérants • Programmes propres aux Premières Nations et riches sur le plan culturel • Droits et réconciliation en matière de logement • Application des droits au logement issus des traités et des responsabilités fiduciaires de la Couronne • Stratégies de prévention • Intégration de stratégies de réduction des risques adaptées à la culture dans les programmes et services de lutte contre l'itinérance • Restitution des terres à des fins de logement • Plus de financement • Plus de logements • Mise en place d'autres types de refuges et de logements pour les célibataires • Proposer diverses options applicables à différentes situations et à différents contextes régionaux et politiques. • Résolution des problèmes sous-jacents de la pauvreté • Meilleure compréhension de l'ampleur des problèmes liés à l'itinérance dans les communautés

Groupe de participants à l'Enquête	Buts, objectifs et mesures à inclure dans le Plan d'action national des Premières Nations contre l'itinérance, par groupe de participants
	<ul style="list-style-type: none"> • Des refuges pour hommes et femmes à l'intérieur et à l'extérieur des communautés des Premières Nations • Mise en œuvre des dispositions ou articles de la DNUDPA relatifs au logement • Services d'orientation prenant en compte les traumatismes des personnes en situation d'itinérance ou à risque • Mise en œuvre des modèles du Logement d'abord au sein des communautés • Intégration des services globaux dans le logement et la lutte contre l'itinérance • Consultation des Autochtones en situation d'itinérance ou ayant vécu une expérience d'itinérance • Création d'un comité national des membres des Premières Nations • Collecte de données • Élaboration d'un plan à long terme • Donner aux gouvernements des Premières Nations les moyens de lutter contre l'itinérance, tout en veillant à ce qu'ils soient responsables et comptables de leurs actes
Chefs, personnel et techniciens des Premières Nations	<ul style="list-style-type: none"> • Rétablissement des liens culturels, spirituels, affectifs et physiques des membres des Premières Nations en situation d'itinérance avec leur identité et leurs liens avec leur famille et leur communauté • Transfert de responsabilités et de fonds du gouvernement fédéral aux Premières Nations pour le logement et la lutte contre l'itinérance • Soutien aux refuges pour itinérants dans les zones urbaines • Construction de refuges pour les itinérants à l'intérieur et à l'extérieur de la communauté • Offre accrue de services et de programmes pour lutter contre l'itinérance et soutenir les personnes en situation d'itinérance au sein de la communauté
Fournisseurs de services	<ul style="list-style-type: none"> • Établissement de définitions claires de l'itinérance parmi les Premières Nations • Offre de services pour soigner les traumatismes et la santé mentale • Investissements dans des logements abordables pour les membres des Premières Nations • Demandes d'aides au revenu et de logements abordables adéquats • Établissement d'un plan d'action flexible, comprenant un large éventail d'options de logement et répondant à des situations et à des besoins différents • Adoption d'une approche holistique pour l'itinérance des Premières Nations en milieu urbain • Création d'un conseil national autochtone sur l'itinérance chargé de défendre les intérêts des itinérants et d'assumer d'autres responsabilités • Promotion de l'accès au logement en tant que droit humain • Fourniture de logements sûrs aux jeunes des Premières Nations • Mesures pour lutter contre le racisme et la discrimination auxquels sont confrontés les membres des Premières Nations dans le domaine du logement et de l'itinérance

Groupe de participants à l'Enquête	Buts, objectifs et mesures à inclure dans le Plan d'action national des Premières Nations contre l'itinérance, par groupe de participants
	<ul style="list-style-type: none"> Participation des dirigeants et des techniciens de toutes les provinces et tous les territoires à l'élaboration d'un plan d'action et à l'élaboration de solutions et d'options.

6.3 Domaines d'action

L'APN a suggéré que les stratégies de lutte contre l'itinérance parmi les Premières Nations soutiennent et favorisent les approches régionales et qu'elles aient des objectifs à court, moyen et long terme.²⁰ En outre, elles doivent prévoir la mise en œuvre des résolutions adoptées par les Chefs-en-Assemblée concernant l'itinérance et la compétence des Premières Nations sur le logement.

Un résumé du type de contenu pouvant être inclus dans le Plan d'action, en fonction des avis obtenus dans le cadre de l'Enquête et des entretiens, est présenté ci-dessous.

Compétence et contrôle des Premières Nations — Le transfert de la compétence et du contrôle du logement aux Premières Nations, en particulier en ce qui concerne la lutte contre l'itinérance, devrait être une priorité. Cela comprend le transfert du contrôle du financement, des programmes et des services relatifs à l'itinérance lorsque les Premières Nations souhaitent exercer cette compétence.

Financement — L'un des principaux domaines d'intervention du Plan d'action devrait être la recherche des investissements financiers nécessaires pour lutter contre l'itinérance parmi les Premières Nations. Il pourrait s'agir d'investissements pour la construction et la rénovation de logements. Au-delà du logement et des autres investissements en immobilisations, un financement est nécessaire pour tous les services sociaux et de santé qui sont nécessaires pour aider les membres des Premières Nations en situation d'itinérance. Le financement doit être destiné à des approches fondées sur les distinctions afin que les Premières Nations disposent des ressources nécessaires pour lutter contre l'itinérance au sein de leurs communautés et exercer leur droit de fournir des services à leurs membres, quel que soit leur lieu de résidence.

Les principaux domaines d'investissement pourraient, entre autres, être les suivants :

- les services globaux proposés par les fournisseurs de services aux membres des Premières Nations en situation d'itinérance;
- les dépendances, les traumatismes et les traitements connexes, ainsi que la postcure;

²⁰ Assemblée des Premières Nations. (2018). Stratégie nationale décennale sur le logement et les infrastructures connexes des Premières Nations, Ottawa, Ontario, Assemblée des Premières Nations.

- les postes de navigateurs de systèmes et les postes qui assurent la liaison entre les communautés des Premières Nations et les centres urbains ou d'autres lieux où vivent des membres hors de la communauté;
- la priorité est accordée aux Premières Nations dont les territoires traditionnels pourraient accueillir des projets, notamment des refuges, destinés aux personnes en situation d'itinérance. Elles devraient ainsi pouvoir accéder aux fonds disponibles pour construire des installations et administrer elles-mêmes des programmes.

Augmentation de l'assise foncière — La rationalisation de l'ajout de terres aux réserves, ainsi que la création de réserves urbaines, ont été évoquées comme un point à inclure dans le Plan d'action afin de remédier à la nature restrictive du nombre limité de terres disponibles dans les réserves. Ce point a souvent été soulevé en référence à l'expression « Land Back » (Restitution des terres), qui a gagné en popularité parmi les activistes autochtones de base. Il s'agit d'examiner la question de l'assise foncière limitée à laquelle de nombreuses Premières Nations ont accès afin d'augmenter le nombre de logements disponibles et de réduire les facteurs responsables de l'itinérance parmi les Premières Nations.

Modèles de services globaux — Le Plan d'action des Premières Nations contre l'itinérance devrait être fondé sur une approche holistique qui tient compte du traitement des dépendances et des traumatismes, des soutiens en santé mentale, de l'aide au revenu, de l'emploi, de l'éducation, du lien avec la culture et du lien avec la communauté.

Modèles pan-autochtones — D'autres travaux sont nécessaires pour déterminer comment les modèles et programmes pan-autochtones prédominants pourraient être améliorés d'un point de vue propre aux Premières Nations et s'assurer ainsi que les Premières Nations disposent des ressources et des soutiens nécessaires pour participer à la prestation de services destinés à leurs membres en situation d'itinérance là où elles le souhaitent. Les services et les soutiens fournis dans le cadre d'approches pan-autochtones, y compris en milieu urbain, devraient être évalués et modifiés en conséquence pour s'assurer qu'ils répondent aux besoins et à la situation des membres des Premières Nations en général et qu'ils tiennent compte des avis des Premières Nations dont les membres reçoivent ces services et soutiens.

6.4 Le rôle des fournisseurs de services dans un plan d'action national

En réponse à la question de l'Enquête concernant le rôle potentiel des organismes de services dans un plan d'action national des Premières Nations contre l'itinérance, les fournisseurs de services ont le plus souvent formulé les suggestions suivantes :

- Fournir des refuges, des logements de courte durée et des logements de transition;
- Fournir directement un éventail de services (p. ex., soutien aux clients, bien-être des enfants à risque et des familles, toxicomanie, services de santé mentale, etc.);
- Fournir des services de navigation entre les systèmes et d'orientation vers des services, notamment dans les domaines du logement, de l'emploi, de la formation, de l'éducation, du soutien aux familles et de l'aide au revenu;
- Fournir des ressources et des aides culturelles aux clients des Premières Nations;

- Participer aux travaux des comités de coordination locaux et régionaux et des groupes consultatifs travaillant dans les domaines du logement et de l'itinérance;
- S'engager dans la défense d'intérêts;
- Recueillir des données importantes et pertinentes (p. ex., le nombre de clients des Premières Nations);
- Promouvoir la collaboration et la coordination avec d'autres fournisseurs de services de logement et de lutte contre l'itinérance, ainsi qu'avec des structures connexes (p. ex., les refuges, les maisons de transition);
- Assurer une sensibilisation culturelle et une formation à la sécurité aux autres fournisseurs de services.

6.5 Mesurer le succès

Dans le cadre de l'Enquête, il a été demandé aux dirigeants, au personnel et aux techniciens des Premières Nations de suggérer des moyens de mesurer le succès d'un plan d'action national. Les réponses ont été limitées; elles sont résumées ci-dessous.

- Les résultats doivent être mesurés à l'aide de méthodes de recherche solides qui englobent le suivi et l'établissement de rapports sur l'itinérance tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de la communauté.
- Les systèmes de collecte de données doivent mesurer avec précision les indicateurs de besoins et de succès établis et faire participer les Premières Nations (p. ex., par l'intermédiaire de sondages) ainsi qu'envisager des possibilités de collecte de données (qualitatives) dans les communautés.
- Les comptages ponctuels doivent être effectués tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de la communauté.
- L'application des principes PCAP et le respect de la souveraineté des données doivent être une caractéristique de toute collecte de renseignements et de données et déterminer l'usage des données sur les Premières Nations et l'itinérance.

« Nous devons utiliser des données provenant de comptages ponctuels dans les principaux centres urbains pour établir une base de connaissances. En ce qui concerne la souveraineté des données... nous devons collecter des renseignements sur ce sujet. Nous avons aussi besoin d'un programme efficace en matière de données et de responsabilisation des gouvernements. Cela permettrait de mettre en place de meilleurs programmes de logements supervisés et d'adopter des approches plus adaptées à la culture. » (Entretien)

- Les organisations non autochtones qui reçoivent des fonds pour la prestation de services aux membres des Premières Nations devraient faire l'objet d'un suivi.

« Cesser de financer les organismes qui ne font pas partie des Premières Nations et vérifier les antécédents de ceux qui reçoivent des fonds, car certains sont financés et ne dépensent pas les fonds dans les domaines auxquels ils sont destinés. (Participant à l'Enquête)

Mesures indiquant le succès

- La diminution du nombre de membres des Premières Nations en situation d'itinérance (dans toutes les régions).
- La diminution du nombre de personnes sollicitant une place de refuge et/ou des services de lutte contre l'itinérance.
- L'amélioration des indicateurs secondaires, tels que le taux d'utilisation des services de soutien et de « rétablissement » (p. ex., aide à la recherche d'un emploi ou d'un logement), les statistiques judiciaires, la protection de l'enfance et le mieux-être (p. ex., réduction du nombre de surdoses).
- L'augmentation du nombre de travailleurs formés à la prestation de services culturellement sécuritaires et tenant compte des traumatismes.

7. Conclusions

Il est généralement admis que le visage et la nature de l'itinérance parmi les Premières Nations sont en train de changer : un nombre croissant de membres des Premières Nations se retrouvent en situation d'itinérance et, en raison de l'augmentation démographique, la population d'itinérants évolue également. On constate une augmentation de l'itinérance parmi les jeunes et les membres des Premières Nations qui ne sont pas en mesure d'accéder à un logement abordable.

La population d'itinérants a augmenté et un nombre croissant de personnes font face à l'insécurité du logement. L'itinérance et l'insécurité du logement sont causées par de nombreux facteurs et éléments sous-jacents. L'offre de logements adéquats dans les communautés des Premières Nations est très limitée et il manque d'options de logements abordables. L'itinérance est attribuable à ces causes structurelles, mais elle persiste aussi en raison des perturbations sociales et économiques permanentes, d'un mauvais état de santé, de problèmes de santé mentale, d'emploi et de sécurité.

Les facteurs de l'itinérance parmi les Premières Nations sont liés à des traumatismes historiques et culturels, notamment la colonisation, les traumatismes intergénérationnels, la perte de culture et d'identité, la dépossession des terres, des ressources et des économies traditionnelles, ainsi que la perturbation des relations sociales et familiales. L'itinérance est également le résultat d'un racisme et d'une discrimination omniprésents, qui se manifestent de manière systémique et interpersonnelle et qui sont enracinés dans des stéréotypes et des stigmates. Les membres des Premières Nations à la recherche d'un logement à louer ou d'un autre type d'hébergement en milieu urbain ou ailleurs hors de la communauté en font souvent l'expérience.

Définitions de l'itinérance

Les conceptions et les définitions de l'itinérance parmi les Premières Nations sont particulières et distinctes des formes de compréhension de la société occidentale dominante, et même de celles des autres peuples autochtones. Les définitions de l'itinérance proposées par les Premières Nations montrent que l'accès à un logement ou à la propriété sont différents des définitions occidentales. Les définitions occidentales ne correspondent pas à la façon dont les Premières Nations considèrent et envisagent un « foyer ».

Pour les Premières Nations, il existe simultanément différentes formes d'itinérance. Elles sont le plus souvent classées en deux catégories : l'itinérance « visible » et l'itinérance « cachée ». Les définitions de l'itinérance propres aux Premières Nations obligent généralement à prendre en compte explicitement le rôle et les répercussions du racisme systémique causé par les politiques coloniales historiques et actuelles.

Besoins et lacunes en matière de programmes et de services

Les données qualitatives issues de l'Enquête et des entretiens ont permis de déterminer un grand nombre de besoins et de lacunes en matière de programmes et de services liés à l'itinérance parmi les

Premières Nations. Ces besoins et ces lacunes sont sous-tendus par la reconnaissance du fait que la responsabilité à l'égard du logement et de l'itinérance est liée aux devoirs fiduciaires et aux obligations des traités de la Couronne, ainsi qu'à la transférabilité des droits au logement.

Le financement demeure une question primordiale pour les programmes et les initiatives de lutte contre l'itinérance parmi les Premières Nations. De plus, des questions et des préoccupations connexes demeurent concernant les responsabilités gouvernementales et la façon dont les programmes et les ressources actuels pourraient être mis à la disposition des Premières Nations (p. ex., fondés sur les distinctions) et administrés par les organismes et les fournisseurs de services des Premières Nations.

Les membres des Premières Nations ont besoin d'avoir accès à un éventail de renseignements sur le logement provisoire, les refuges, les foyers d'hébergement, l'accèsion à la propriété, les hypothèques et le financement pour proposer des options de logement des Premières Nations et pour prendre des décisions éclairées concernant leur propre situation. Il s'agit d'un sous-thème clé des résultats de l'Enquête qui pourrait être inclus dans un plan d'action national.

Améliorations, partenariats et pratiques exemplaires

Les résultats de l'Enquête proposent d'améliorer le système en s'appuyant sur des partenariats et des pratiques exemplaires fondées sur des données probantes et des points forts. L'accent est mis sur la collaboration et la nécessité d'établir des partenariats à plusieurs niveaux, en particulier entre les Premières Nations et les organismes servant les membres des Premières Nations vivant en milieu urbain et ailleurs hors de la communauté (c.-à-d. les organismes autochtones et non autochtones servant les membres des Premières Nations).

Il est fortement demandé de centrer les solutions et les modèles sur des approches fondées sur les droits, en particulier les droits humains et les droits ancestraux et traités au logement, ainsi que sur leur transférabilité et sur l'autonomie gouvernementale et l'autodétermination. En outre, ces approches devraient aussi être fondées sur les distinctions et reconnaître la compétence des Premières Nations dans le logement et la lutte contre l'itinérance.

Un plan d'action national des Premières Nations contre l'itinérance

Un plan d'action national des Premières Nations contre l'itinérance devrait être fondé sur des principes qui mettent l'accent sur la compétence et le contrôle des Premières Nations, sur des approches culturellement pertinentes et tenant compte des situations locales, sur une méthode homogène de prestation des services (et de l'exercice de la compétence et de l'autorité) pour lutter contre l'itinérance, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de la communauté, et sur une offre de services suffisamment souple aux différents groupes de membres des Premières Nations (p. ex. les jeunes, les aînés, les personnes souffrant de dépendances ou en phase de guérison, les personnes sortant d'un établissement correctionnel, les femmes fuyant la violence, les personnes bispirituelles et LGBTQ+ et les familles monoparentales).

Compte tenu des résultats de l'Enquête, les domaines d'action à inclure dans un plan d'action national devraient être axés sur la compétence et le contrôle des Premières Nations, le financement, l'assise territoriale et la restitution des terres, les services globaux et l'expansion de la capacité organisationnelle des Premières Nations en matière de services ainsi que l'amélioration des modèles pan-autochtones pour s'assurer qu'ils répondent aux besoins et à la situation des Premières Nations et qu'ils sont responsables de leurs actes devant les Premières Nations dont ils servent les membres.

Enfin, la mise en place d'indicateurs de succès appropriés et de moyens de surveillance, de collecte et d'interprétation des données devrait être assujettie à la souveraineté des Premières Nations en matière de données et à l'application des principes PCAP – un élément clé du Plan d'action national des Premières Nations contre l'itinérance.

Annexe A — Une enquête nationale de l'APN sur l'itinérance parmi les Premières Nations

Plan d'action national pour les sans-abri des Premières Nations dans les réserves et hors réserve Sondage à trois volets

Le sondage débute par la question fermée suivante.

Répondez-vous à ce sondage en tant que...

- a) membre de la communauté des Premières Nations vivant au sein de sa communauté ou loin d'elle
- b) dirigeant d'une Première Nation (par exemple, Chef ou conseiller de bande), membre du personnel ou technicien
- c) fournisseur de services (par exemple, personnel d'organisations autochtones en milieu urbain, organismes à but non lucratif, etc.)

Les personnes interrogées répondront aux questions de l'un des trois volets ci-dessous en fonction de la manière dont elles s'identifient.

SONDAGE POUR LES MEMBRES DES PREMIÈRES NATIONS

Questions concernant l'identification des répondants.

Dans quelle région résidez-vous?

- a) Colombie-Britannique
- b) Alberta
- c) Saskatchewan
- d) Manitoba
- e) Ontario
- f) Québec et Labrador
- g) Nouvelle-Écosse et Terre-Neuve
- h) Nouveau-Brunswick et Île-du-Prince-Édouard
- i) Territoires du Nord-Ouest
- j) Territoire du Yukon

Résidez-vous sur le territoire de votre Première Nation ou loin de celui-ci?

- a) sur le territoire de ma Première Nation
- b) loin de ma Première Nation

Êtes-vous actuellement ou avez-vous déjà été personnellement sans-abri?

- a) Oui
- b) Non

1. À quoi ressemblent les expériences en matière d'insécurité du logement et d'itinérance des Premières Nations et en quoi diffèrent-elles entre les Premières Nations et les autres populations du Canada?
2. La définition de l'itinérance est-elle différente pour les Premières Nations et pour les autres populations du Canada? Si oui, que comprendrait cette définition?
3. Quels buts, objectifs et actions devraient être inclus dans un plan d'action national pour les sans-abri des Premières Nations dans les réserves et hors réserve?
4. Quelles améliorations pourraient être apportées aux programmes et aux services afin de réduire le nombre de membres des Premières Nations sans-abri?
5. Y a-t-il autre chose que vous aimeriez partager concernant l'élaboration d'un plan d'action national pour les sans-abri des Premières Nations dans les réserves et hors réserve?

**SONDAGE POUR LES DIRIGEANTS, LES MEMBRES DU PERSONNEL ET LES
TECHNICIENS DES PREMIÈRES NATIONS**

Questions concernant l'identification des répondants.

Dans quelle région votre Première Nation est-elle située?

- a) Colombie-Britannique
- b) Alberta
- c) Saskatchewan
- d) Manitoba
- e) Ontario
- f) Québec et Labrador
- g) Nouvelle-Écosse et Terre-Neuve
- h) Nouveau-Brunswick et Île-du-Prince-Édouard
- i) Territoires du Nord-Ouest
- j) Territoire du Yukon

Plan d'action national

1. À quoi ressemblent les expériences en matière d'insécurité du logement et d'itinérance des Premières Nations et en quoi diffèrent-elles entre les Premières Nations et les autres populations du Canada?
2. La définition de l'itinérance est-elle différente pour les Premières Nations et pour les autres populations du Canada? Si oui, que comprendrait cette définition?
3. Quels buts, objectifs et actions devraient être inclus dans un plan d'action national pour les sans-abri des Premières Nations dans les réserves et hors réserve?
4. Comment doit-on mesurer le succès d'un plan d'action national pour les sans-abri des Premières Nations?

Premières Nations

5. Quelles sont les principales préoccupations de votre communauté en matière d'insécurité du logement ou d'itinérance? (Par exemple, le logement, la santé mentale, les dépendances, l'implication de la protection de l'enfance, la pauvreté, etc.)
6. De quels programmes, services ou ressources votre communauté a-t-elle besoin pour prévenir ou réduire au mieux le nombre de membres sans-abri?
7. Quelles pratiques exemplaires liées à la lutte contre l'itinérance parmi les Premières Nations pourraient être soutenues par un plan d'action national pour l'itinérance des Premières Nations dans les réserves et hors réserve?
8. Comment les Premières Nations pourraient-elles étendre leur responsabilité et les soins à leurs membres sans-abri où qu'ils résident, y compris loin de leur communauté?

Partenariats et collaboration

9. Comment pourrait-on développer ou renforcer les relations pour prévenir, réduire ou éliminer efficacement l'itinérance chez les Premières Nations?
10. Quelles ressources le gouvernement fédéral doit-il fournir, quels engagements doit-il prendre ou quelles politiques doit-il adopter pour prévenir, réduire ou éliminer l'itinérance chez les Premières Nations?
11. Quelles ressources le gouvernement provincial doit-il fournir, quels engagements doit-il prendre ou quelles politiques doit-il adopter pour prévenir, réduire ou éliminer l'itinérance chez les Premières Nations?

Dernière question :

12. Y a-t-il autre chose que vous aimeriez partager concernant l'élaboration d'un plan d'action national pour les sans-abri des Premières Nations dans les réserves et hors réserve?

SONDAGE POUR LES FOURNISSEURS DE SERVICES

Questions concernant l'identification des répondants.

Êtes-vous représentant d'un...

- a) fournisseur de services des Premières Nations ou d'une organisation régionale des Premières Nations?
- b) fournisseur de services autochtone non associé à une Première Nation?
- c) fournisseur de services non autochtone?
- d) autre (veuillez préciser).

Dans quelle région votre organisation est-elle située?

- a) Colombie-Britannique
- b) Alberta
- c) Saskatchewan
- d) Manitoba
- e) Ontario
- f) Québec et Labrador
- g) Nouvelle-Écosse et Terre-Neuve

- h) Nouveau-Brunswick et Île-du-Prince-Édouard
- i) Territoires du Nord-Ouest
- j) Territoire du Yukon

Plan d'action national

1. À quoi ressemblent les expériences en matière d'insécurité du logement et d'itinérance des Premières Nations et en quoi diffèrent-elles entre les Premières Nations et les autres populations du Canada?
2. Quelle vision, quels objectifs ou quelles mesures devraient être inclus dans un plan d'action national pour les sans-abri des Premières Nations dans les réserves et hors réserve?

Rôle des fournisseurs de services

3. Quels sont les domaines où les besoins sont les plus grands ou les impacts potentiels sont les plus importants en ce qui concerne les causes et les conséquences de l'itinérance des Premières Nations?
4. Quel rôle pourrait être défini pour les organismes de service dans le cadre d'un plan d'action national pour les sans-abri des Premières Nations dans les réserves et hors réserve?
6. De quoi votre organisme de service a-t-il besoin pour répondre au mieux aux besoins des membres des Premières Nations sans-abri ou pour en réduire le nombre?
7. Quelles pratiques exemplaires liées à la lutte contre l'itinérance des Premières Nations pourraient être soutenues par un plan d'action national pour l'itinérance des Premières Nations dans les réserves et hors réserve?

Partenariats et collaboration

8. Comment pourrait-on développer ou renforcer les relations pour prévenir, réduire ou éliminer efficacement l'itinérance parmi les Premières Nations?
9. Comment les organisations de services et les Premières Nations peuvent-elles collaborer pour mieux répondre aux besoins des membres des Premières Nations sans-abri ou réduire leur nombre?
10. Quelles ressources le gouvernement fédéral doit-il fournir, quels engagements doit-il prendre ou quelles politiques doit-il adopter pour prévenir, réduire ou éliminer l'itinérance chez les Premières Nations?
11. Quelles ressources le gouvernement provincial doit-il fournir, quels engagements doit-il prendre ou quelles politiques doit-il adopter pour prévenir, réduire ou éliminer l'itinérance chez les Premières Nations?

Dernière question :

12. Y a-t-il autre chose que vous aimeriez partager concernant l'élaboration d'un plan d'action national pour les sans-abri des Premières Nations dans les réserves et hors réserve?

Annexe B — Groupes de participants à l'Enquête, par question

Question n°	Question de l'Enquête	Adressée à...		
		Membres des PN	Dirigeants, personnel et techniciens des PN	Fournisseurs de services
1	À quoi ressemblent les expériences d'itinérance et d'insécurité du logement vécues par les Premières Nations, et en quoi diffèrent-elles de celles d'autres populations au Canada?	O	O	O
2	La définition de l'itinérance parmi les Premières Nations diffère-t-elle de celles d'autres populations au Canada? Dans l'affirmative, quelles seraient les différences?	O	O	N
Besoins et lacunes en matière de programmes et de services				
3	Quelles sont les principales préoccupations de votre communauté en matière de lutte contre l'insécurité du logement et/ou l'itinérance (le logement, la santé mentale, les dépendances, l'implication dans la protection de l'enfance, la pauvreté, etc.)?	N	O	N
4	De quelles ressources ou de quels programmes ou services votre communauté a-t-elle besoin pour prévenir ou réduire au mieux le nombre de personnes en situation d'itinérance?	N	O	N
5	Quels sont les domaines où les besoins sont les plus importants et/ou qui peuvent produire le plus d'effets dans les causes et les conséquences de l'itinérance parmi les Premières Nations?	N	N	O
6	De quoi votre organisme de services a-t-il besoin pour répondre au mieux aux besoins des membres des Premières Nations en situation d'itinérance et/ou pour réduire leur nombre?	N	N	O
Améliorations, solutions et pratiques exemplaires				
7	Quelles améliorations pourraient être apportées aux programmes et aux services afin de réduire le nombre de membres des Premières Nations en situation d'itinérance?	O	N	N
8	Comment les Premières Nations pourraient-elles étendre leur prise en charge (responsabilités et soins) à leurs membres en	N	O	N

Question n°	Question de l'Enquête	Adressée à...		
		Membres des PN	Dirigeants, personnel et techniciens des PN	Fournisseurs de services
	situation d'itinérance, quel que soit leur lieu de résidence, y compris à l'extérieur de la communauté?			
9	Quelles pratiques exemplaires de lutte contre l'itinérance parmi les Premières Nations pourraient être soutenues par un plan d'action national des Premières Nations contre l'itinérance à l'intérieur et à l'extérieur des réserves?	N	O	O
Partenariats et collaboration				
10	Dans quels domaines les relations pourraient-elles être développées ou renforcées pour prévenir, réduire ou éliminer efficacement l'itinérance parmi les Premières Nations?	N	O	O
11	Quelles ressources, quelles politiques ou quels engagements du gouvernement fédéral sont-ils nécessaires pour prévenir, réduire ou éliminer l'itinérance parmi les Premières Nations?	N	O	O
12	Quelles ressources, quelles politiques ou quels engagements du gouvernement provincial sont-ils nécessaires pour prévenir, réduire ou éliminer l'itinérance parmi les Premières Nations?	N	O	O
13	Comment les organismes de services et les Premières Nations pourraient-ils collaborer pour mieux répondre aux besoins et/ou réduire le nombre de membres des Premières Nations en situation d'itinérance?	N	N	O
Plan d'action national				
14	Quels buts, objectifs et mesures [vision] devraient être inclus dans un plan d'action national pour lutter contre l'itinérance parmi les Premières Nations à l'intérieur et à l'extérieur des réserves?	O	O	O
15	Quel pourrait être le rôle des organismes de services dans un plan d'action national pour lutter contre l'itinérance parmi les Premières Nations à l'intérieur et à l'extérieur des réserves?	N	N	O
16	Comment devrait-on mesurer le succès du plan d'action national des Premières Nations contre l'itinérance?	N	O	N

Question n°	Question de l'Enquête	Adressée à...		
		Membres des PN	Dirigeants, personnel et techniciens des PN	Fournisseurs de services
17	Que souhaiteriez-vous ajouter de plus concernant l'élaboration d'un plan d'action national pour lutter contre l'itinérance parmi les Premières Nations à l'intérieur et à l'extérieur des réserves?	O	O	O

Annexe C — Thèmes, domaines d'intérêt et sous-thèmes

Légende des sources

- Enquête 1 - Membres des PN = S1
- Enquête 2 - Dirigeants, personnel et techniciens des PN = S2
- Enquête 3 - Fournisseurs de services = S3
- Entretiens/Groupes de discussion = DG

Domaine d'intérêt	Questions/sous-thèmes d'analyse	Sources <i>primaires</i> et références
Thème 1 : Comprendre l'itinérance parmi les Premières Nations		
Définir l'itinérance parmi les PN	<ul style="list-style-type: none"> • Foyer et itinérance : définitions occidentales par rapport aux définitions des PN • Formes d'itinérance (cachée, urbaine, etc.) • Données et recherche (approches, limites, lacunes) 	<ul style="list-style-type: none"> • S1 (question de l'Enquête sur les définitions) • S2 (question de l'Enquête sur les définitions) • S3 (question de l'Enquête sur les définitions) • DG (question sur les définitions)
Facteurs contribuant à l'itinérance parmi les PN	<ul style="list-style-type: none"> • Facteurs entraînant et sous-tendant l'itinérance parmi les PN <ul style="list-style-type: none"> ○ Crise du logement ○ Accès aux services ○ Problèmes sociaux (santé, santé mentale, traumatismes historiques, traumatismes intergénérationnels, familles) ○ Âge, sexe, identité ○ Géographie ○ Économie et accès aux ressources ○ Environnement (p. ex., les changements climatiques) ○ Culture ○ Racisme sociétal, attitudes/comportements ○ Racisme systémique 	<ul style="list-style-type: none"> • S2 (question de l'Enquête sur les causes)
Expériences d'itinérances vécues par des membres des PN	<ul style="list-style-type: none"> • Données et statistiques (base actuelle) • Impacts de l'itinérance (résultats) • Points de vue – région, sexe, âge, à l'intérieur ou à l'extérieur de la communauté • Expériences personnelles et témoignages / « dans nos propres mots » • Les besoins des Premières Nations concernant l'itinérance et les liens avec d'autres politiques/programmes (logement, santé, aide au revenu). 	<ul style="list-style-type: none"> • S1 (question de l'Enquête) • S2 (question de l'Enquête) • S3 (question de l'Enquête) • DG (discussion générale sur les facteurs et les expériences)
Thème 2 : Approches pour lutter contre l'itinérance parmi les Premières Nations		

Domaine d'intérêt	Questions/sous-thèmes d'analyse	Sources <i>primaires</i> et références
Modèles, approches systémiques et programmes actuels	<ul style="list-style-type: none"> • Modèles et programmes de logement • Programmes et services de lutte contre l'itinérance (PN, autochtones, non membres des PN ou non autochtones) • Financement des services de lutte contre l'itinérance • Fondées sur les distinctions par rapport à pan-autochtone ou général 	<ul style="list-style-type: none"> • DG (exemples d'approches actuelles)
Besoins et lacunes en matière de programmes et de services	<ul style="list-style-type: none"> • Droits au logement des PN / droits humains / DNUDPA • Besoins : niveaux et types de besoins • Lacunes en matière de programmes, d'organisation, de financement, etc. • Défis et possibilités 	<ul style="list-style-type: none"> • S2 (question de l'Enquête) • S3 (question de l'Enquête) • DG (question du groupe de discussion)
Pratiques exemplaires ou prometteuses	<ul style="list-style-type: none"> • Pratiques prometteuses, études de cas, modèles (politiques, programmes, structures) <ul style="list-style-type: none"> ○ Première Nation ○ Autochtones ○ Non-autochtones ou public en général ○ Au sein de la communauté, en milieu urbain, en milieu rural ○ Autres 	<ul style="list-style-type: none"> • S2 (question de l'Enquête) • S3 (question de l'Enquête) • DG (question du groupe de discussion)
Approches et modèles privilégiés pour l'avenir	<ul style="list-style-type: none"> • Approches en matière de prestation de services (au sein de la communauté, en milieu urbain, en général, fournisseurs de services des PN, collaborations ou partenariats) • Autonomie gouvernementale ou autodétermination • Approches fondées sur la culture • Partenariats (PN, autochtones, non autochtones) • Autres modèles et approches 	<ul style="list-style-type: none"> • S1 (général) • S2 (général) • DG (question du groupe de discussion)
Thème 3 : Un plan d'action national des Premières Nations contre l'itinérance		
Élaboration et contenu du Plan d'action	<ul style="list-style-type: none"> • Contenu du Plan d'action : <ul style="list-style-type: none"> ○ Buts ○ Objectifs ○ Domaines d'action ○ Mesures ○ Rôles et responsabilités ○ Autres 	<ul style="list-style-type: none"> • S1 (buts du PA) • S2 (objectifs et mesure du succès du PA) • S3 (buts du PA) • DG (question du groupe de discussion)